

# **Budget Primitif 2021**

## **Rapport de présentation**

Conseil d'agglomération du jeudi 17 décembre 2020

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	P.4
<b>I. PRESENTATION DU BUDGET CONSOLIDE 2020</b>	P.7
1. Répartition des prévisions par budget	P.6
2. Répartition des recettes réelles par nature	P.7
3. Répartition des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement	P.8
<b>II. PRESENTATION PAR POLITIQUE DU BUDGET 2020</b>	
1. Présentation consolidée de la répartition du Budget 2020 par politique	P.11
2. Présentation détaillée par politique du Budget 2020	P.11
A. Développement économique	P.12
B. Enseignement – Recherche – Innovation	P.17
C. Tourisme	P.20
D. Habitat et logement	P.22
E. Transport et déplacements	P.27
F. Culture et équipements culturels	P.33
G. Equipements de loisirs et politique sportive	P.38
H. Insertion sociale et professionnelle	P.44
I. Cohésion sociale	P.46
J. Petite enfance, enfance, jeunesse	P.49
K. Environnement	P.54
L. Aménagement – Voirie – Haut Débit	P.63
M. Dotations et fonds de concours aux communes	P.64
N. Administration générale et communication	P.66
O. Opérations financières	P.68
P. Incendie et Secours	P.69
<b>III. PRESENTATION PAR BUDGET DU BUDGET 2020</b>	
1. Budget Principal	P.70
2. Budget Annexe des Transports	P.80
3. Budget Annexe de l'Eau	P.85
4. Budget Annexe de l'Assainissement	P.90
5. Budget Annexe SPANC	P.95
6. Budget Annexe Collecte et Valorisation des Déchets	P.98
6. Budget Annexe Gestion Immobilière	P.104
6. Budget Annexe des Zones d'Activités Economiques	P.108
7. Budget Annexe Chaufferie Bois	P.110
9. Budget Annexe Hippodrome	P.112
10. Budget Annexe du golf de la Baie de Saint-Brieuc	P.115
11. Budget Annexe Pole Nautique	P.118

## **ANNEXES**

1. Budget consolidé et retraité	P.122
2. Chaîne de l'épargne des budgets et financement de l'investissement	P.123
3. à 14. Budget Primitif 2020 (mouvements budgétaires)	P.124
15. Eléments sur la Dette	P.136
16. Synthèse des ratios réglementaires	P.137
17. Evolution des charges de personnel	P.138

## Introduction

Le Budget Primitif 2021 s'inscrit dans un contexte, développé dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires du 26 novembre 2020 et marqué par une crise sanitaire d'une ampleur inédite. Un contexte sans commune mesure avec le cadre macroéconomique des discussions budgétaires des exercices précédents.

Les incidences financières et économiques de cette crise se déclinent à l'échelle mondiale, européenne et nationale.

Dans ses « perspectives de l'économie mondiale » établies en octobre 2020, le Fonds Monétaire International (FMI) évoque à la fois « une crise aux séquelles durables ainsi qu'une incertitude inhabituellement élevée en ce sens qu'il s'agit d'une crise de l'offre et de la demande ».

A l'échelle européenne, les règles relatives à l'encadrement des budgets nationaux sont suspendues depuis mars 2020 au motif de grave récession économique. La Banque Centrale Européenne ne recommande pas de reprise à court terme des règles d'encadrement des budgets nationaux.

En France, il s'agit de la pire récession économique depuis la création des comptes nationaux en 1948. Cet environnement a durement impacté le budget 2020 de l'État et des collectivités territoriales.

Le Projet de loi de finances pour 2021 (PLF 2021) s'inscrit dans la continuité des lois de finances rectificatives pour 2020. Celles-ci ont financé un plan d'urgence pour soutenir l'économie et l'emploi, et déployer des mesures d'aide exceptionnelle aux collectivités territoriales. Le PLF porte le financement du plan de relance économique national. Certaines des mesures présentées par le PLF auront un impact sur les finances des collectivités territoriales. La baisse des impôts dits « de production » par la baisse de la fiscalité économique locale (10 Mds€) y figure notamment.

Le contexte national est également marqué par la poursuite du déploiement de la réforme fiscale.

A partir de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales disparaîtra des budgets locaux et sera remplacée par une fraction de TVA dans le budget des EPCI.

Le contexte local reste marqué par les orientations prises lors de l'adoption du Projet de territoire. Les bases d'une vision à long terme en matière de développement du territoire et de services rendus aux habitants de l'Agglomération ont été ainsi posées. Le Projet de territoire devra être actualisé afin d'en écrire un nouveau chapitre. En effet, nous devons prendre en compte dans la stratégie de l'Agglomération, le contexte nouveau généré par la pandémie, les projets portés par les équipes renouvelées dans les communes, les évolutions sociales et les mutations économiques.

Le Projet de territoire se décline en 4 orientations majeures qui trouvent leur traduction concrète dans les projets inscrits au budget primitif 2021.

Le budget primitif 2021 de Saint-Brieuc Armor Agglomération, qui fait l'objet d'une analyse détaillée dans ce rapport, représente **226 516 090 €** au titre des recettes ou des dépenses réelles consolidées (ensemble des budgets).

## FONCTIONNEMENT

Les graphiques aux pages 9 et 10 du présent document identifient la répartition par nature des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement.

**Les recettes réelles de fonctionnement consolidées**, atteignent **165,83 M€**. Elles contribuent au financement des dépenses de fonctionnement et à l'autofinancement.

En volume, le premier poste de recettes concernent les impôts et taxes pour 60,6 M€. Les postes suivants sont constitués des produits des services avec 44,6 M€, puis les dotations et participations

pour 22,6 M€, le versement transport pour 16,7 M€, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui atteint 15,5 M€ et enfin les autres recettes et produits exceptionnels pour 5,8 M€.

**Les dépenses réelles de fonctionnement** nécessaires à l'exercice des compétences communautaires, atteignent 137,24 M€.

En volume, le premier poste d'un montant de 39,4 M€ concerne les charges à caractère général.

Les postes suivants sont constitués des dépenses de personnel pour 36,8 M€, des dotations comprenant la DAC versée aux communes, le FNGIR ainsi que des redevances eau et assainissement pour un montant de 30,4 M€, des subventions et contributions pour 24,7 M€ et des charges financières et exceptionnelles pour 5,9 M€.

## **AUTOFINANCEMENT ET ANNUITE DE LA DETTE**

Une fois les dépenses de fonctionnement couvertes par les recettes, la section de fonctionnement consolidée - hors intérêt de la dette - dégage un solde positif de 31,6 M€ dédié au remboursement des annuités des emprunts et à l'autofinancement d'une partie des investissements programmés sur l'année 2021.

L'annuité de la dette consolidée s'élève à 16,9 M€. L'encours de la dette consolidé passe de 170 M€ à fin 2019 à 172,4 M€ à fin 2020.

Après la couverture de l'annuité de la dette la section de fonctionnement permet de dégager une épargne nette de 14,7 M€ qui permettra de concourir au financement des investissements.

## **L'INVESTISSEMENT**

Les graphiques aux pages 9 et 10 du présent document, permettent d'identifier la répartition par nature des dépenses et des recettes réelles d'investissement.

Les **recettes réelles d'investissement** qui s'élèvent à **60,7 M€** sont composées : des ressources propres pour 5,9 M€, des subventions perçues pour 5,9 M€, des opérations pour compte de tiers pour 6,7 M€ et d'emprunts prévus à hauteur de 42,2 M€. Le bouclage du financement du programme d'investissement 2021 est assuré par l'épargne nette (14,7 M€).

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **89,2 M€**, dont 13,8 M€ consacrés au remboursement du capital de la dette de l'ensemble des budgets principal et annexes.

En 2021, 75,4 M€ d'investissements sont prévus sur le territoire. Les dépenses d'équipement se décomposent d'une part en dépenses d'équipements propres pour 58,7 M€ et d'autre part en subventions d'équipements versées à des collectivités partenaires ou des organismes publics ou privés pour 16,6 M€.

Ces projets d'investissement concernent en priorité :

- **40,8 M€** sont affectés aux projets d'investissement liés à **l'environnement** comprenant les services publics de l'eau, de l'assainissement et du pluvial, le développement durable et la collecte des déchets.
- Le **transport** auquel **10,4 M€** sont consacrés en 2021 principalement au titre des projets Transport Est ouest, Pôle d'échange multimodal et Plan de déplacement urbain,

- **9,2 M€** sont consacrés aux projets relatifs à **l'économie et au tourisme** ainsi qu'à la recherche l'innovation et l'enseignement supérieur.
- **5,9 M€** financeront des projets relatifs à **l'habitat** majoritairement les aides à destination du parc public et du parc privé.
- **5,2 M€ sont inscrits pour** des projets **d'aménagement et voirie**, notamment le très haut débit, le contournement sud et la rocade urbaine.
- **1,7 M€** concernent les projets d'investissement sur les **équipements sportifs et culturels**.
- Enfin, **2,2 M€** sont consacrés aux autres politiques et à l'administration générale.

Saint-Brieuc Armor Agglomération affiche un effort d'équipement moyen de près de 147 € par habitant.

Il est ainsi confirmé l'engagement de l'Agglomération en faveur d'une politique de soutien de l'économie et de l'emploi, facteur d'attractivité du territoire communautaire, tout en contenant la stabilité des finances de l'EPCI.

Le présent rapport présente l'analyse consolidée des différents budgets au chapitre I puis une présentation du budget primitif par politique au chapitre II pour finir par une présentation budget par budget au chapitre III.

## I. PRESENTATION DU BUDGET CONSOLIDE 2021

Le projet de budget pour l'exercice 2021 s'équilibre en recettes et en dépenses, pour un volume budgétaire global de **288 460 800 €**.

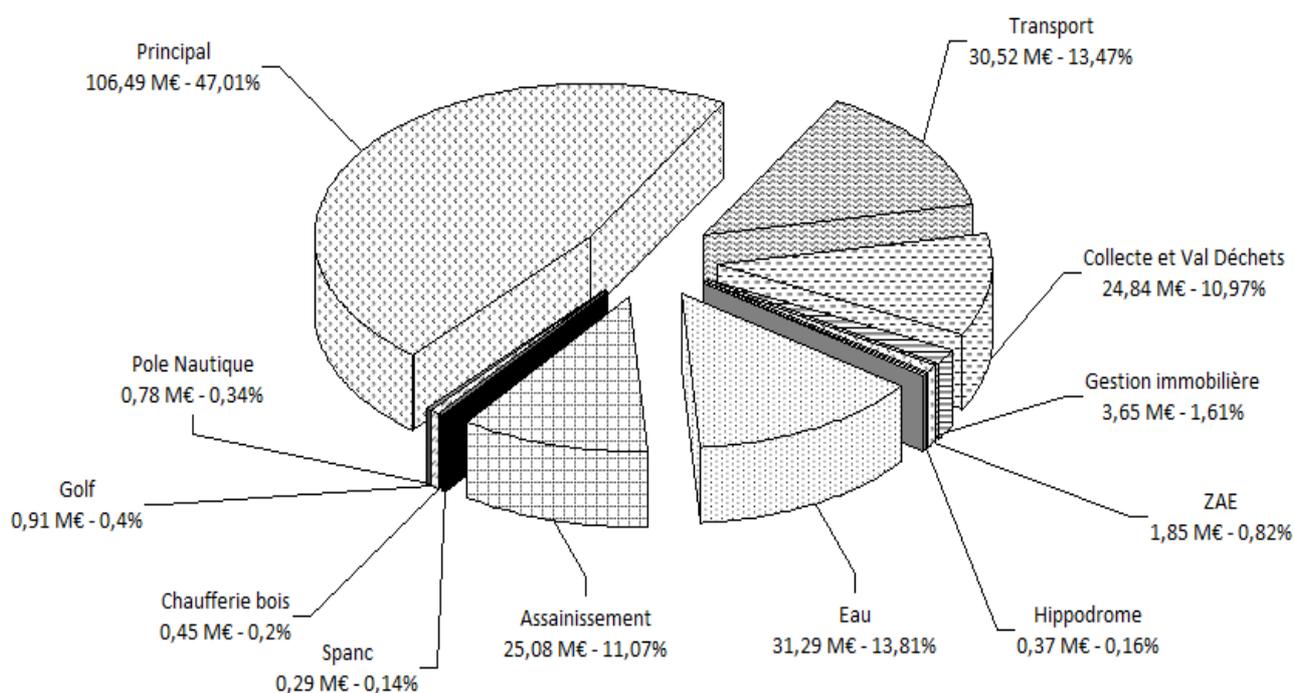
Le tableau ci-après présente la masse budgétaire consolidée du budget principal et des 11 budgets annexes relatifs aux Transports, à la Collecte et Valorisation des Déchets, à la Gestion Immobilière des entreprises, aux Zones d'Activités Economiques, à l'Hippodrome, la Chaufferie bois, ceux de l'Eau de l'Assainissement et du SPANC et enfin ceux du Golf et du Pole Nautique.

BUDGET CONSOLIDE : PRINCIPAL ET ANNEXES - Mouvements budgétaires							
En €		DEPENSES			RECETTES		
Budget	Section	REELLES	ORDRE	TOTALES	REELLES	ORDRE	TOTALES
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	F.	79 432 000	8 351 000	87 783 000	86 688 000	1 095 000	87 783 000
	I.	31 371 000	1 095 000	32 466 000	24 115 000	8 351 000	32 466 000
	<b>Total</b>	<b>110 803 000</b>	<b>9 446 000</b>	<b>120 249 000</b>	<b>110 803 000</b>	<b>9 446 000</b>	<b>120 249 000</b>
<b>BUDGETS ANNEXES</b>							
<b>TRANSPORT</b>	F.	20 387 000	3 653 000	24 040 000	21 990 000	2 050 000	24 040 000
	I.	10 128 000	2 050 000	12 178 000	8 525 000	3 653 000	12 178 000
	<b>Total</b>	<b>30 515 000</b>	<b>5 703 000</b>	<b>36 218 000</b>	<b>30 515 000</b>	<b>5 703 000</b>	<b>36 218 000</b>
<b>COLLECTE ET VAL DECHETS</b>	F.	20 800 000	1 160 000	21 960 000	21 925 500	34 500	21 960 000
	I.	4 044 500	34 500	4 079 000	2 919 000	1 160 000	4 079 000
	<b>Total</b>	<b>24 844 500</b>	<b>1 194 500</b>	<b>26 039 000</b>	<b>24 844 500</b>	<b>1 194 500</b>	<b>26 039 000</b>
<b>GESTION IMMOBILIERE</b>	F.	861 800	731 200	1 593 000	1 390 000	203 000	1 593 000
	I.	2 816 000	203 000	3 019 000	2 287 800	731 200	3 019 000
	<b>Total</b>	<b>3 677 800</b>	<b>934 200</b>	<b>4 612 000</b>	<b>3 677 800</b>	<b>934 200</b>	<b>4 612 000</b>
<b>HIPPODROME</b>	F.	216 000	234 000	450 000	365 000	85 000	450 000
	I.	149 000	85 000	234 000	0	234 000	234 000
	<b>Total</b>	<b>365 000</b>	<b>319 000</b>	<b>684 000</b>	<b>365 000</b>	<b>319 000</b>	<b>684 000</b>
<b>CHAUFFERIE BOIS</b>	F.	352 000	109 000	461 000	420 000	41 000	461 000
	I.	98 000	41 000	139 000	30 000	109 000	139 000
	<b>Total</b>	<b>450 000</b>	<b>150 000</b>	<b>600 000</b>	<b>450 000</b>	<b>150 000</b>	<b>600 000</b>
<b>ZONES D'ACTIVITES</b>	F.	1 672 000	6 590 000	8 262 000	877 000	7 385 000	8 262 000
	I.	181 000	7 385 000	7 566 000	976 000	6 590 000	7 566 000
	<b>Total</b>	<b>1 853 000</b>	<b>13 975 000</b>	<b>15 828 000</b>	<b>1 853 000</b>	<b>13 975 000</b>	<b>15 828 000</b>
<b>EAU</b>	F.	9 993 000	8 207 000	18 200 000	16 843 000	1 357 000	18 200 000
	I.	24 057 000	1 357 000	25 414 000	17 207 000	8 207 000	25 414 000
	<b>Total</b>	<b>34 050 000</b>	<b>9 564 000</b>	<b>43 614 000</b>	<b>34 050 000</b>	<b>9 564 000</b>	<b>43 614 000</b>
<b>ASSAINISSEMENT</b>	F.	7 744 000	10 128 000	17 872 000	15 744 000	2 128 000	17 872 000
	I.	18 307 000	2 128 000	20 435 000	10 307 000	10 128 000	20 435 000
	<b>Total</b>	<b>26 051 000</b>	<b>12 256 000</b>	<b>38 307 000</b>	<b>26 051 000</b>	<b>12 256 000</b>	<b>38 307 000</b>
<b>SPANC</b>	F.	274 900	9 100	284 000	284 000	0	284 000
	I.	10 800	0	10 800	1 700	9 100	10 800
	<b>Total</b>	<b>285 700</b>	<b>9 100</b>	<b>294 800</b>	<b>285 700</b>	<b>9 100</b>	<b>294 800</b>
<b>GOLF</b>	F.	620 500	99 500	720 000	705 800	14 200	720 000
	I.	294 800	14 200	309 000	209 500	99 500	309 000
	<b>Total</b>	<b>915 300</b>	<b>113 700</b>	<b>1 029 000</b>	<b>915 300</b>	<b>113 700</b>	<b>1 029 000</b>
<b>POLE NAUTIQUE</b>	F.	615 000	125 000	740 000	660 000	80 000	740 000
	I.	166 000	80 000	246 000	121 000	125 000	246 000
	<b>Total</b>	<b>781 000</b>	<b>205 000</b>	<b>986 000</b>	<b>781 000</b>	<b>205 000</b>	<b>986 000</b>
<b>BUDGET GLOBAL</b>	F.	142 968 200	39 396 800	182 365 000	167 892 300	14 472 700	182 365 000
	I.	91 623 100	14 472 700	106 095 800	66 699 000	39 396 800	106 095 800
	<b>Total</b>	<b>234 591 300</b>	<b>53 869 500</b>	<b>288 460 800</b>	<b>234 591 300</b>	<b>53 869 500</b>	<b>288 460 800</b>

Le **budget agrégé 2021** qui correspond au cumul des prévisions budgétaires du budget principal et des budgets annexes **après retraitement des flux entre budgets et des opérations d'ordre s'établit à 226 516 090 €** de dépenses réelles ou de recettes réelles (voir tableau en annexe 1).

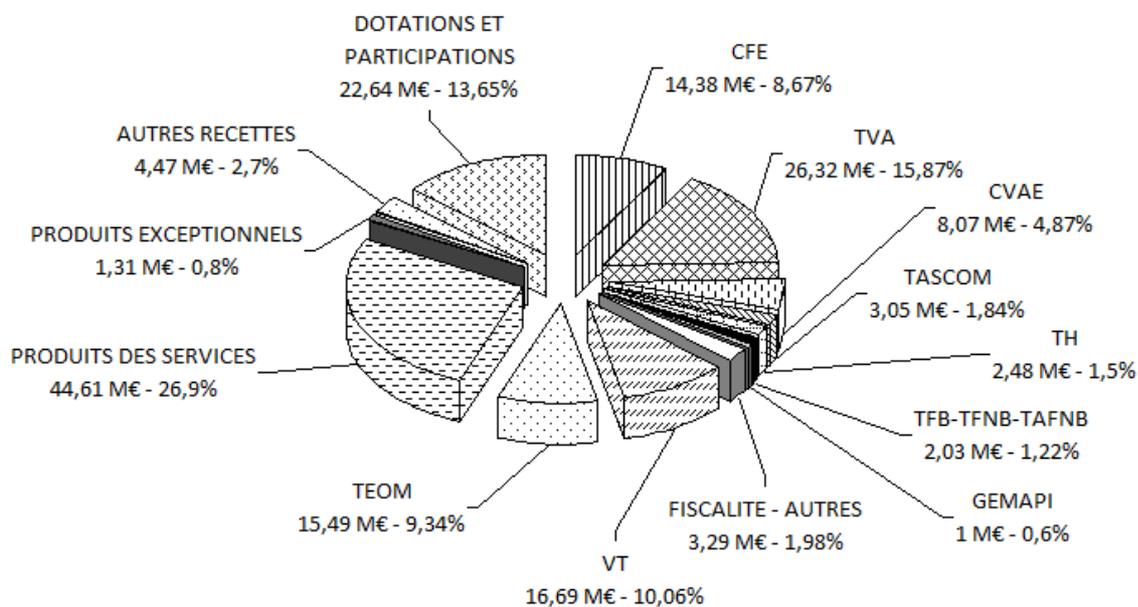
## Répartition des prévisions par budget

### Répartition par budget : 226,52 M€ (Fonctionnement et investissement) En volume (M€) et en pourcentage du budget

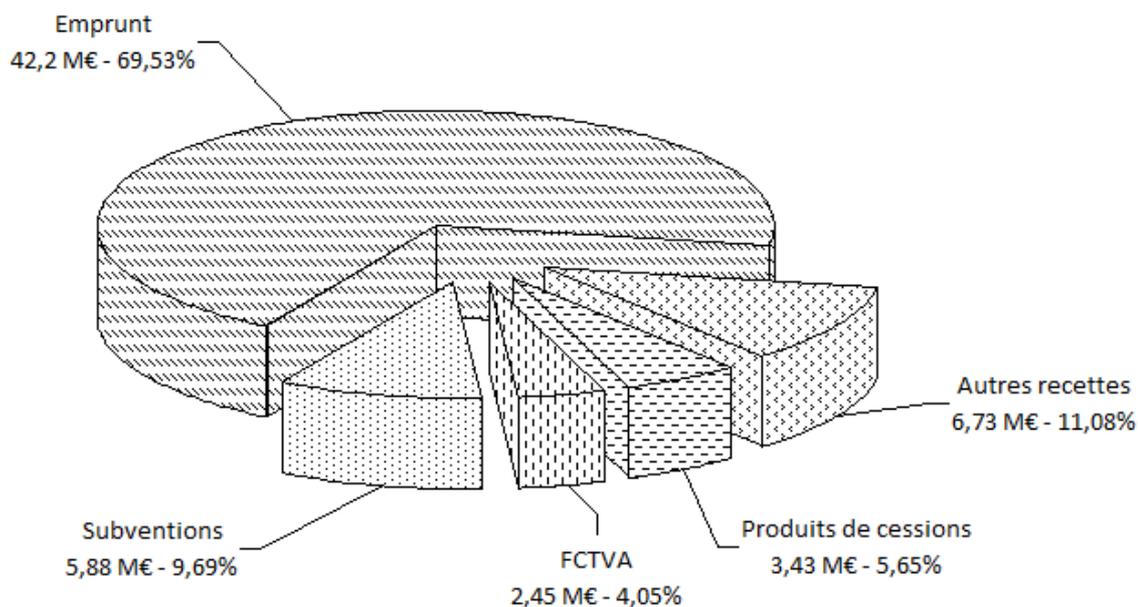


## Répartition des recettes réelles consolidées par nature 226,52 M€

### Recettes réelles de fonctionnement par nature : 165,83 M€



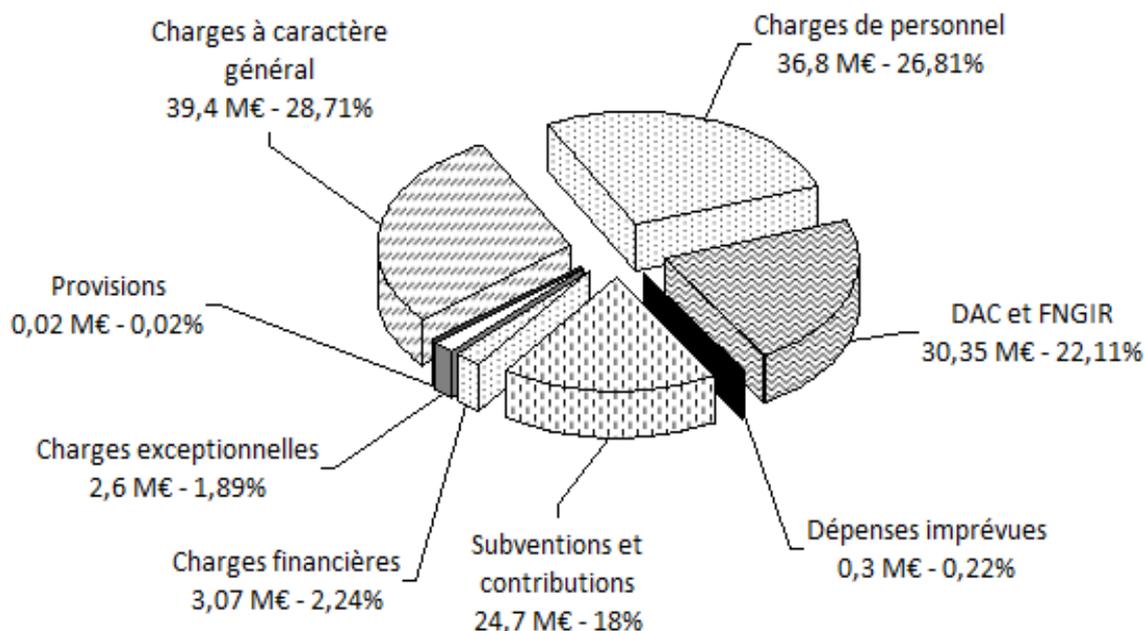
### Recettes réelles d'investissement par nature : 60,69 M€



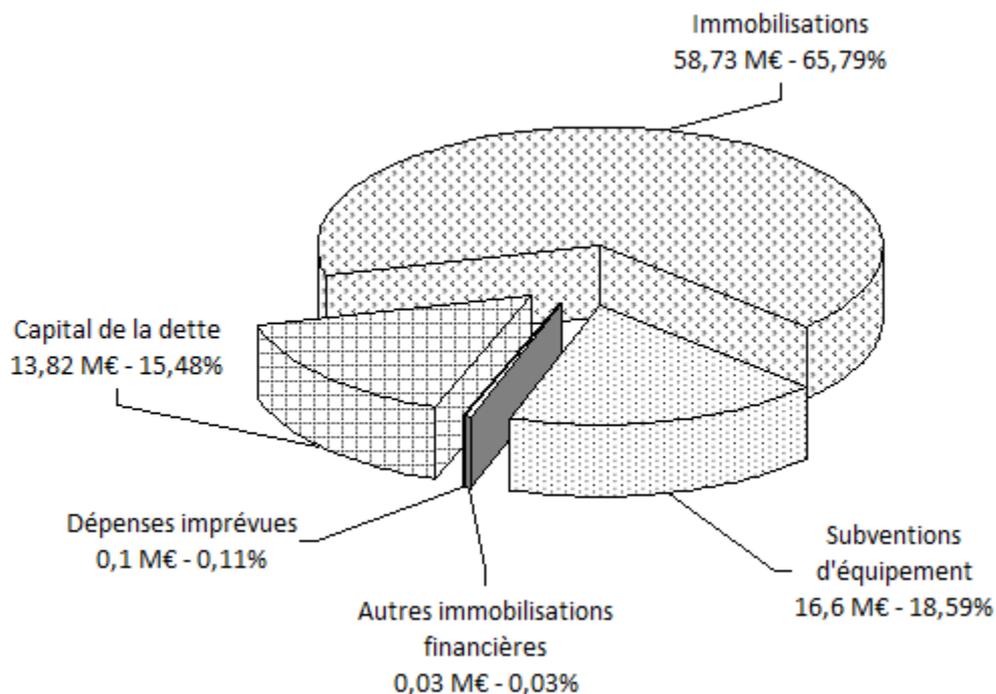
## Répartition des dépenses consolidées par nature

Sur les 226,52 M€ de dépenses réelles retraitées, 60,6% constituent des dépenses de fonctionnement et 39,4 % des dépenses d'investissement<sup>1</sup>.

### Dépenses réelles de Fonctionnement par nature : 137,24 M€



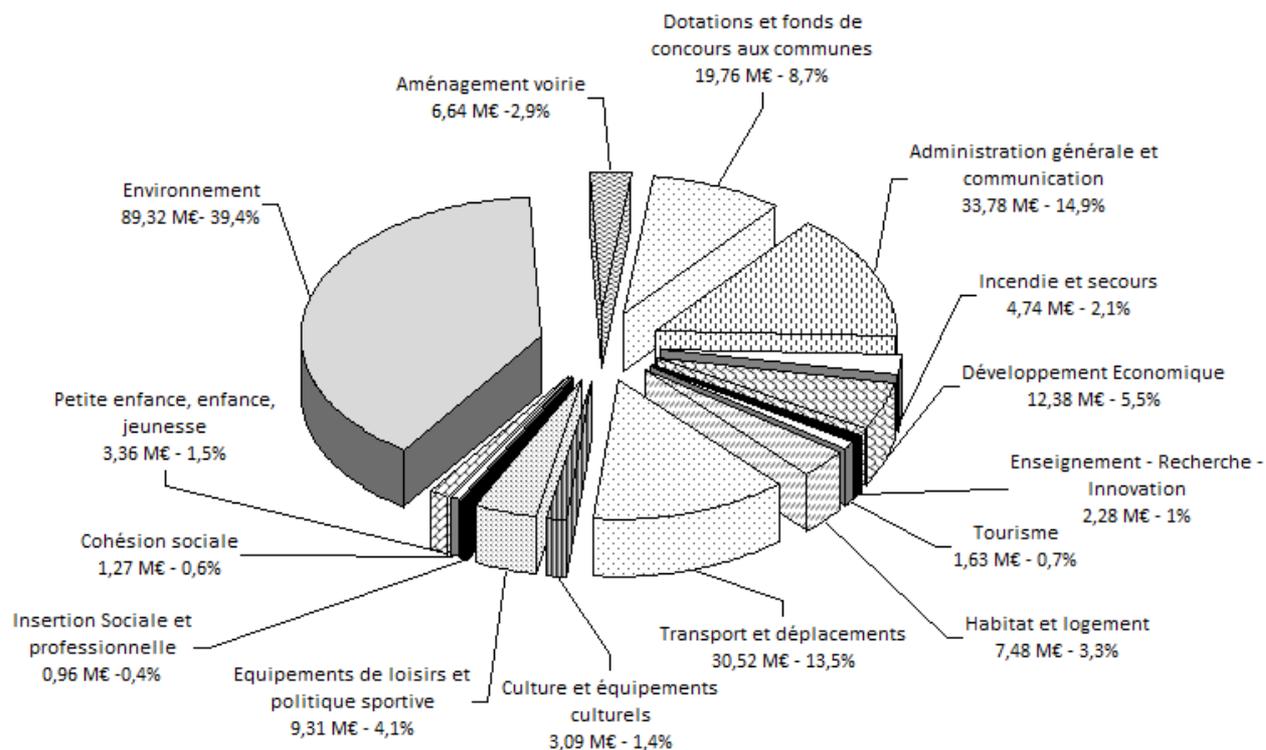
### Dépenses réelles d'investissement par nature : 89,28 M€



<sup>1</sup> y compris les travaux d'aménagement des zones imputés en fonctionnement et les subventions d'équipement du budget assainissement

## II. PRESENTATION PAR POLITIQUE DU BUDGET 2021

### Présentation consolidée de la répartition du Budget 2021 par politiques – dépenses réelles : 226,52 M€



### I. Présentation détaillée par politique du Budget 2021

Les documents budgétaires par fonction sont applicables aux communes de 10.000 habitants et plus, aux groupements intercommunaux comprenant au moins une telle commune.

Par conséquent, la première partie de ce rapport consiste en la présentation du Budget Primitif consolidé par politique tous budgets confondus.

## A. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**MONTANT DEPENSES = 12,38 M€**

**FONCTIONNEMENT = 4,11 M€**

**INVESTISSEMENT = 8,27 M€**

La loi NOTRe du 7 août 2015 a profondément bouleversé les conditions d'accompagnement des entreprises et de développement économique au niveau institutionnel. Désormais, les départements n'ont plus de compétences pour soutenir directement l'économie locale. La loi a fixé une nouvelle responsabilité en la matière au binôme Région-Intercommunalité.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté lors du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 (DB-382-2017) une convention de partenariat avec la Région Bretagne concernant les politiques de développement économique pour la période 2017-2021.

Compte tenu de ce contexte, Saint-Brieuc Armor Agglomération a également mis en place le 30 novembre 2017 (DB-381-2017), un Cadre Stratégique de Développement Economique 2018-2024 co-construit avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire. Les 5 axes du cadre stratégique sont :

- Soutenir le développement endogène avec agilité et adaptation
- Poursuivre et innover dans l'équipement économique
- Renforcer et mailler l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation
- Construire une animation économique partagée et volontaire
- Construire la stratégie de promotion et d'animation

Les **dépenses hors cadre stratégique** s'élèvent à **1,43 M€** (+1,43 M€ / BP 2020) et sont liées à l'enveloppe de 1,5M€ du dispositif d'urgence COVID TPE réservé pour la relance 2021. En effet, le 7 mai 2020, par la délibération DB-095-2020, l'agglomération a décidé en accord avec la Région de mettre en place un fond d'aides d'un montant global de 3 M€ (1,5 M€ sur 2020 et 1,5 M€ sur 2021) venant en complément des autres dispositifs. 64 K€ sont également prévus en communication.

Les **dépenses communes aux axes du cadre stratégique** s'élèvent à **518,4 K€** (-20,4 K€ / BP 2020) et concernent principalement des dépenses de personnels réajustées à hauteur de 501,9 K€ (-22,7 K€ / BP 2020) ainsi que des dépenses informatiques pour 8 K€ (+1,3 K€ / BP 2020).

### **AXE 1 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ENDOGENE AVEC AGILITE ET ADAPTATION - 1,06 M€** (157,9 K€ en fonctionnement et 905 K€ en investissement)

L'enjeu est de rendre le territoire plus résilient en accompagnant le développement des entreprises du territoire tout au long de leur vie avec pour objectif de soutenir les entreprises dès leur création et de s'assurer de leur pérennité. Les actions sont diverses : soutenir financièrement les projets d'entreprises (création, reprise, innovation), construire une stratégie de filières, co-construire une stratégie de développement commercial, accompagner les entreprises dans la transformation digitale vers une French Tech Saint-Brieuc Bay et favoriser le développement de l'économie Sociale et solidaire.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **157,9 K€** (-0,1 K€ / BP 2020) et comprennent principalement:

- **142,9 K€** (-0,1 K€ / BP 2020) de **subventions et cotisations aux structures accompagnant les entreprises** dans la création/reprise d'entreprises. Les subventions s'élèvent à 142 K€ (stable / BP 2020) et concernent Initiative Armor, l'ADIE, le BGE, Réseau entreprendre et Armor Angels. Les cotisations s'élèvent à 0,9 K€ (+0,1 K€ / BP 2020) et concernent Bretagne développement innovation, le réseau de l'ESS (RTESS) et Rich'ess - Pôle ESS du pays de Saint-Brieuc.
- Des **études** pour **10 K€** (-5 K€ / BP 2020) et concernent en 2021 la mise en place d'une étude de stratégie d'aménagement commercial.
- Des dépenses liées au dispositif « **Esprit start-up** » pour **5 K€** (non inscrit au BP 2020).

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **905 K€** (+5 K€ / BP 2020) et comprennent principalement :

- **900 K€** (stable / BP 2020) pour la **mise en œuvre du cadre stratégique de développement économique 2018-2024** coconstruit avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire et voté lors du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 (DB-381-2017). On y retrouve les dispositifs : Pass TPE Commerce & Artisanat, Aide à l'immobilier d'entreprises, Aide à l'immobilier d'entreprises en centralité, Aides à la création d'emplois et Aides à l'installation agricole.
- Des dépenses liées au dispositif « **Esprit start-up** » avec l'entreprise «Immersion Stools» pour **5 K€** (non inscrit au BP 2020).

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **60 K€** (stable / BP 2020) et sont constituées des subventions reçues de la Région liées au dispositif Pass commerce à hauteur de 60 K€.

## **AXE 2 - POURSUIVRE ET INNOVER DANS L'EQUIPEMENT ECONOMIQUE - 9,12 M€**

*(1,76 M€ en fonctionnement et 7,36 M€ en investissement)*

L'enjeu est de permettre aux entreprises de se créer et d'évoluer sur l'agglomération afin d'éviter des départs vers d'autres territoires. Les actions sont diverses : proposer une offre foncière et immobilière adaptée aux besoins des entreprises, renforcer l'innovation sur le territoire, poursuivre le développement du port du légué, densifier et optimiser le foncier des parcs d'activités économiques, aménager et anticiper les besoins fonciers de demain, reconquérir et reconverter les friches industrielles et entretenir et moderniser les Parcs d'Activités Économiques.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **1,76 M€** (+56 K€ / BP 2020) et comprennent :

- **L'entretien des Parcs d'activités Économiques communautaires** à hauteur de **296,3 K€** (-10,4 K€ / BP 2020). Les principales dépenses concernent les espaces verts et la voirie, la réparation et le dépannage des candélabres dont la compétence est transférée au Syndicat Départemental d'Électricité ainsi que l'éclairage public.
- La participation statutaire au **Syndicat Mixte de l'Aéroport** s'élève à **170 K€** (+60 K€ / BP 2020) dont la progression est liée au retrait de la CCI.
- les dépenses du **Grand Brézillet** s'élèvent à **153,7 K€** (+24,2 K€ / BP 2020) dont 128,6 K€ (+24,2 K€ / BP 2020) de charges liées à la DSP et aux bâtiments du **Palais des Congrès**. La progression des dépenses en 2021 résulte de l'acquisition du Hall Rateau en 2020. Les autres dépenses qui s'élèvent à 25,1 K€ (stable / BP 2020) sont principalement liées au centre de tri postal.
- La participation au fonctionnement du **Port du Légué** s'élève à **78,2 K€** (+2,9 K€ / BP 2020) dont 57,7 K€ (+3,8 K€ / BP 2020) de participation au Syndicat Mixte du Légué et 20 K€ (-1 K€ / BP 2020) pour la passerelle.

- les frais financiers comptabilisés sur le **budget annexe ZAE** s'élèvent à **34 K€** (- 4 K€ / BP 2020).
- Les frais de **fonctionnement de divers sites** (Handi-Chien, Blanchisserie,...) s'élèvent à **9,9 K€** (-2,5 K€ / BP 2020).
- Les frais de fonctionnement de **Saint-Brieuc Factory au port du légué** s'élèvent à **156,4 K€** (+5,4 K€ / BP 2020) dont 142,6 K€ de charges de personnel. Ce service comprend un Fablab, une salle de formation ainsi qu'une salle de réunion avec visioconférence.
- La **gestion immobilière des entreprises** regroupée au sein d'un budget annexe s'élève à **861,8 K€** (-18,6 K€ / BP 2020). Les principales dépenses comprennent :
  - la **gestion de bâtiments ou projets à vocation économique** tels que Cap Entreprises, le Quai Armez et l'entretien de divers bâtiments (relais Kertugal,...). Le budget de fonctionnement s'élève à **362 K€** (+7,9 K€ / BP 2020). Sur ce montant, on retrouve entre autre la rémunération de la SEM Baie d'Armor Entreprises pour 216,8 K€ et les taxes foncières (98,2 K€). Les autres charges correspondent à l'entretien des bâtiments et extérieurs.
  - la **gestion de la Technopole** pour **231,9 K€** (-2,4 K€ / BP 2020) et correspond principalement aux fluides et aux frais d'entretien et maintenance.
  - Les **charges de personnel** s'élèvent à **160 K€** (stable / BP 2020).
  - Le **site de Chaffoteaux et Maury** pour **13,5 K€** (-13 K€ / BP 2020) de taxes foncières.
  - Le **projet TOTEM** (réhabilitation de l'ancienne CAF) pour **60,6 K€** (+0,6 K€ / BP 2020) dont 60 K€ dans le cadre d'une convention passée avec la CCI pour la période 2019/2021 (DB-078-2019).
  - Les **intérêts d'emprunts** pour **31 K€** (-12 K€ / BP 2020).

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **1,68 M€** (+359,9 K€ / BP 2020) et comprennent :

- La **redevance versée par le délégataire Saint-Brieuc Expo Congrès** qui s'élève à **146 K€** (+104,3 K€ / BP 2020). Le montant initialement de 536 K€ pour 2021 (part fixe de 500 K€ prévu en 2021 + part fixe annuelle de 30 K€ + occupation hall Kervizic 6 K€) a été diminué à hauteur de 146 K€ et lissé sur les années suivantes en raison du contexte sanitaire et économique lié à la covid-19 (DB-239-2020).
- Les recettes de la **gestion immobilière des entreprises** regroupée en budget annexe s'élèvent à **1,39 M€** (+208 K€ / BP 2020) dont la principale concerne les loyers pour 775 K€ (+41 K€ / BP 2020) dont 325 K€ pour le site de la Technopole et 211 K€ pour Cap 1 et Cap 2. La subvention d'équilibre versée par le budget principal s'élève à 615 K€ (+167 K€ / BP 2020).
- **Diverses recettes économiques** pour **153,1 K€** (+47,6 K€ / BP 2020) dont la location de la Blanchisserie pour 40,4 K€, la location des locaux de l'association Handi-chiens pour 31,1 K€ (loyer en augmentation de +23,2 K€ en raison des travaux d'extension du site), la redevance des contrats de panneaux publicitaires avec l'entreprise « clear channel » pour 40,5 K€, les recettes de Saint-Brieuc Factory au port du légué pour 8 K€ ainsi que l'indemnité d'immobilisation sur le terrain de Plaine Haute via QUENEA pour 6 K€.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **7,36 M€** (+520,3 K€ / BP 2020) et comprennent principalement :

- les dépenses du **Grand Brézillet** qui s'élèvent à **950 K€** (-310 K€ / BP 2020) dont la réinscription de 880 K€ (+30 K€ / BP 2020) pour le désamiantage et la déconstruction du centre de tri ainsi que 70 K€ (+10 K€ / BP 2020) sur les bâtiments du **Palais des Congrès** (ventilation,...). Au BP 2020, 350 K€ concernaient l'acquisition du hall Rateau.
- Des **études** pour un montant de **80 K€** (nouveau BP 2021) dont 30 K€ d'étude sur le Schéma d'aménagement Économique du port de St Quay-Portrieux et 50 K€ d'étude sur le Schéma foncier intégrable au PLUI/ScoT.

- **L'entretien des Parcs d'activités Économiques communautaires** à hauteur de **1,05 M€** (-473,5 K€ / BP 2020) pour de la requalification et de la signalétique.
- La réinscription des **travaux d'extension du site loué à Handi-chiens** (10 box, 1 box de quarantaine, 1 aménagement de vestiaires) pour **678 K€** (+331,5 K€ / BP 2020).
- **La création de Parcs d'Activités Economiques** à hauteur de **1,82 M€** (-0,65 M€ / BP 2020). Cette action est gérée au sein d'un budget annexe et a pour objectif de proposer aux entreprises une offre foncière diversifiée et adaptée à leurs besoins. Les principales dépenses concernent des acquisitions pour 357 K€ (-43 K€ / BP 2020), des aménagements pour 1,11 M€ (-0,62 M€ / BP 2020), le remboursement du capital de la dette pour 181 K€ (+3 K€ / BP 2020) et des frais divers pour 164,3 K€ (+3 K€ / BP 2020).
- La **gestion immobilière des entreprises** regroupée en budget annexe s'élève à **2,78 M€** (+1,54 M€ / BP 2020). les principales dépenses comprennent 710 K€ pour le projet TOTEM/mini-TOTEM, 585 K€ pour l'achat de friches sur 2 sites (Guyader à Quintin et la Société Pétrolière de Distribution sur les Chatelets à Ploufragan) dans l'optique du renouvellement urbain, 150 K€ dans le cadre de l'opération le Coin des Malins, 60,2 K€ pour la Technopôle (travaux et matériel), 36 K€ pour les bâtiments CAP1-2 (chauffage, réfection de bureaux,...) et 15 K€ d'études dans le cadre du pôle économique des brasseries de Quintin. Le remboursement du capital de la dette de ce budget s'élève à 307 K€. Une enveloppe de 865 K€ équilibre la section d'investissement.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **4,1 M€** (+659 K€ / BP 2020) et comprennent principalement :

- **La création de Parcs d'Activités Economiques** du budget annexe ZAE pour **1,85 M€** (-0,65 M€ / BP 2020) dont des cessions de terrains aménagés à hauteur de 876 K€ (-911,3 K€ / BP 2020) qui concernent les parcs de La Colignère, de l'extension nord des châtelets, du Grand Plessis et de Kertugal. L'emprunt nécessaire pour financer les dépenses d'investissement s'élève à 976 K€.
- Les recettes liées à la **gestion immobilière des entreprises** du budget annexe GIE s'élèvent à **2,25 M€** (+1,3 M€ / BP 2020) et concernent principalement la vente d'un lot dans l'opération du site de Chaffoteaux et Maury pour 2,21 M€ et des subventions à hauteur de 19,7 K€ dans le cadre du pôle économique des brasseries de Quintin. En raison de la vente du lot dans l'opération du site de Chaffoteaux et Maury, l'inscription d'un emprunt n'est pas nécessaire au BP 2021 pour financer les dépenses d'investissement.

#### **AXE 4 - CONSTRUIRE UNE ANIMATION ECONOMIQUE PARTAGEE ET VOLONTAIRE - 149 K€** (149 K€ en fonctionnement et 0 € en investissement)

L'enjeu est de soutenir le développement d'une synergie entre les acteurs pour booster la dynamique économique sur le territoire et y développer l'emploi.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **149 K€** (+9 K€ / BP 2020) et comprennent :

- La participation de l'agglomération au **salon de l'agriculture « les Terralies »** pour 90 K€
- Le **salon « Forum de l'Emploi »** pour 20 K€ (+ 2K€ / BP 2020)
- Le **partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 22** afin de soutenir l'artisanat en centralité à hauteur de 25 K€ (stable / BP 2020)
- Le soutien à Zoopole développement pour l'organisation de « **grand Ouest innovation** » pour 12 K€
- Une participation à la **foire aux poulains** pour 2 K€ (stable / BP 2020)

## **AXE 5 - ORGANISER LA PROMOTION ECONOMIQUE ET DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - 93,2 K€** *(93,2 K€ en fonctionnement et 0 € en investissement)*

L'objectif est de définir et mettre en oeuvre une stratégie de communication économique et de promotion territoriale en renforçant la présence et la visibilité économique de Saint-Brieuc Armor Agglomération à l'extérieur du territoire

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **93,2 K€** (+29 K€ / BP 2020) et comprennent principalement :

- Une **étude stratégique de développement industriel** (Labellisation Territoire d'industrie) pour **54 K€** (+29 K€ / BP 2020). Cette étude est financée à 50 %.
- Une **mission de prospection** digitale et multicanal d'entreprises en croissance réalisé par Régional Partner pour **25 K€** (stable / BP 2020).
- La participation au **salon du SIMI** pour **10 K€** (+ 2K€ / BP 2020)

## B. ENSEIGNEMENT – RECHERCHE – INNOVATION

**MONTANT DEPENSES = 2,28 M€**

**FONCTIONNEMENT = 1,11 M€**

**INVESTISSEMENT = 1,17 M€**

Au vu du développement de l'Enseignement Supérieur sur le territoire, Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté au conseil d'agglomération du 2 mars 2017 (DB-097-2017) l'élaboration d'un schéma local de l'Enseignement Supérieur et de Recherche afin de définir des objectifs de développement en matière d'offres de formations, d'équipements et de conditions de vie étudiante. Celui-ci est réalisé en complémentarité du Schéma Départemental de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Depuis octobre 2019 (DB-234-2019), l'Agglomération s'est dotée d'un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI), déclinaison opérationnelle de son cadre stratégique voté en novembre 2017.

Ce schéma est la traduction de la forte dynamique de développement que connaît l'agglomération en matière d'ESR (Enseignement Supérieur et Recherche) : installation de la PACES (1<sup>ère</sup> année commune aux études de santé) et de la licence Santé à Saint-Brieuc, création d'une formation d'ingénieur Matériaux à l'IUT, projet d'école d'ingénieur AGRI AGRO sur la Technopôle, ...

Ce développement important de formations et donc du nombre d'étudiants est rendu possible par l'opportunité d'investir le collège Beaufeuillage qui a mis fin à son activité en juin 2020. Le versement d'une participation au SGPU pour les travaux d'adaptation et d'accessibilité est prévue en 2021, en section d'investissement.

De plus un contexte s'impose à la collectivité : l'élaboration du futur CPER 2021-2027 pour lequel des pré-études de faisabilité pourront être réalisées dès 2021.

### Le Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement au titre de l'**Enseignement Supérieur** s'élèvent à **726,2 K€** (+49,2 K€ / 2020). Les charges de personnel s'élèvent à 162,7 K€ (+ 44,2 K€/2020 correspondant à l'impact des recrutements fin 2020).

Les actions 2021 comprennent :

- Une contribution au **SGPU** pour **427,5 K€** (stable depuis 2019) pour financer des actions « Enseignement Supérieur » et notamment celles en faveur de la vie étudiante.
- La reconduction de la subvention de fonctionnement pour le **CNAM 35 K€**.
- Des soutiens pour **Développer une offre de formation spécialisée sur les domaines d'excellence du territoire 40 K€** (- 60 K€/2020) : les subventions au **CNAM** pour l'ingénierie de la création de l'Ecole d'ingénieurs Agri Agro Numérique et Environnement (CESI) et les formations supérieures **25 K€**, le soutien aux études de faisabilité pour l'enseignement supérieur **10 K€** et une étude pour l'ouverture d'une classe préparatoire CPGE BCPST (vétérinaire...) au lycée Rabelais **5 K€**. Au BP 2020 étaient prévues des subventions pour la licence Numérique TOTEM (-35 K€) et pour la Préfiguration Ecole CESI (-50 K€).

- Des actions pour **Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants et des jeunes diplômés 36 K€ (+ 7 K€/2020) : l'Entreprenariat étudiants**, poursuite du partenariat avec Entreprendre pour Apprendre (EPA) : 4 K€, la poursuite du partenariat avec PEPITE Bretagne 3 K€, **l'accueil du salon régional d'Entreprendre pour Apprendre (EPA) 19 K€**. Il n'y aura pas en 2021 d'étude de faisabilité d'un « bureau des stages » (- 5 K€). Par contre, 10 K€ sont prévus pour l'accueil du **Congrès National STAPS** en 2021.
- Le soutien de structures pour **Renforcer l'accompagnement vers l'enseignement supérieur 5 K€ (- 13 K€/2020)** à Saint-Brieuc Prépa (renouvellement de convention 3 K€ et promotion ouverture de la nouvelle classe préparatoire vétérinaire BCPTS 2 K€). On constate l'absence de subvention en 2021 pour le salon SUPARMOR (- 5 K€) et pour le Campus connecté (- 5 K€).
- Des actions pour **Améliorer les conditions de vie des étudiants et l'attractivité 17 K€ (+ 4 K€/2020)** : tarification culturelle et sportive étudiantes 5 K€, un guide pour l'accueil des étudiants (internes en médecine) 6 K€ et soutien aux associations étudiantes 6 K€.
- Des cotisations **1 K€** : Adhésion à l'Association des Villes Universitaires de France
- Frais liés à l'organisation de groupe de travail **2 K€** : réception groupes de travail/CLOS/Copil Grand Mazier 1 K€ ainsi que des frais de mission et déplacement 1 K€.

Des subventions sont attendues à hauteur de 11 K€ pour financer certaines de ces actions.

Au titre du **soutien à la Recherche et l'Innovation**, les dépenses dans le cadre du Fonds dédié s'élèvent à **385 K€ (- 24 K€ / BP2020)**. Celui-ci a été créé par Saint-Brieuc Agglomération en 2014 (DB-077-2014) et se décline en 5 axes dont la vocation est d'aider les entreprises à se préparer aux mutations technologiques et d'anticiper les marchés de demain :

- Renforcer l'expertise et le partage de l'innovation
- Développer le potentiel de Recherche
- Détecter et accompagner l'innovation
- Créer un effet levier qui déclenche le processus d'innovation
- Inciter le maillage des projets étudiants avec les entreprises.

Pour 2021, il est prévu :

- des aides pour travaux de recherche Post Doc (Rennes1-IETR, Anses, Chaire Agro CNAM) 120 K€ (-24 K€/2020),
- pour le Zoopole développement : la plate forme composites (ID COMPOSITE) 25 K€, la contribution annuelle pour 90 K€ l'animation Technopolitaine « FRENCH TECH » pour 25 K€,
- la Culture scientifique : le temps des sciences 45 K€, le Forum des Savoirs 27,5 K€,
- le Soutien aux projets innovants d'entreprise 40 K€,
- le Soutien aux projets étudiants innovants 10 K€,
- les ITS Bretagne 1,5 K€,
- la cotisation à Act Food 1 K€ (innovation dans la filière alimentaire).

## L'Investissement

Les dépenses réelles d'investissement au titre de **l'Enseignement Supérieur** s'élèvent à **625 K€ (- 22 K€ / 2020)** et comprennent des subventions d'équipement au SGPU concernant :

- la participation aux travaux d'adaptation et d'accessibilité du collège Beaufeuillage 400 K€
- Projet Amphi Beaufeuillage 25 K€

- Équipements divers Beaufeuillage 25 K€
- la Licence Santé 25 K€
- les Projets CPER 2015/2020 : Restaurant universitaire phase 3 pour 50 K€.
- les Projets CPER 2021/2027 : étude préfiguration Site de la Technopôle – projet Ecole Ingénieurs CNAM pour 50 K€ et SGPU : projet Bibliothèque Universitaire pour 50 K€.

Ces dépenses sont inscrites dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 (DB-155-2015 ET DB-080-2017) et dans le nouveau Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027.

Les dépenses dans le cadre du **Fonds Recherche Innovation** s'élèvent à **547 K€ (-84 K€/2020)** et comprennent :

- Les Investissements de Zoopole Développement / Plateforme IDVET 15 K€
- Le Soutien aux projets Innovants d'entreprises 75 K€
- Le Soutien aux projets Tremplin Carnot 15 K€
- Les Investissements de Rennes 1/ID composites 25 K€
- les projets de recherche dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 pour 184 K€ (reliquats Elephants, Apivale et MATECOM dont la clôture est prévue en 2021)
- les projets de recherche dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Region 2021-2027 pour 143 K€
- Les participations diverses pour créer des leviers déclencheurs de processus d'innovation (axe 4 du Fonds Recherche Innovation) : projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité, 90 K€.

## C. TOURISME

**MONTANT DEPENSES = 1,63 M€**

**FONCTIONNEMENT = 1,36 M€**

**INVESTISSEMENT = 0,27 M€**

Un budget de **1,63 M€** est consacré au développement Touristique. Les charges liées à la DSP du Palais des Congrès et à l'aménagement du Grand Brézillet sont transférées à la Politique Développement Economique, à compter de 2021, pour un montant de 1,1 M€.

Dans le cadre de l'élargissement et du transfert de la compétence tourisme aux intercommunalités :

- l'office de tourisme de l'ex Saint-Brieuc Agglomération est devenu office siège de l'agglomération intégrant l'office associatif de Quintin qui devient un bureau d'information touristique (BIT). La subvention de l'agglomération versée au fonctionnement de l'Office de Tourisme de Saint-Brieuc Armor Agglomération est consolidée pour couvrir les besoins en fonctionnement du BIT de Quintin (fonctionnement, salaires, contrats divers...).
- L'office de tourisme de Binic-Etables-sur-Mer a conservé une structure juridique distincte sous forme d'un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) administré par un Conseil d'Administration et financé par une subvention communautaire. A ce titre, l'Agglomération lui versera une subvention de fonctionnement. Elle fait l'objet d'une évaluation par la Commission Locale des Charges Transférées et d'une réfaction de DAC des communes concernées.
- La compétence tourisme reste communale sur la Commune de Saint-Quay-Portrieux suite à la décision prise par le Conseil municipal.

**Les dépenses réelles de fonctionnement du tourisme s'élèvent à 1,36 M€** (soit 1,2 M€ hors RH) dont **158,9 K€** de charges de personnel (+69,2 K€/2020 correspondant à l'impact de recrutement fin 2020). Hors charges de personnel le budget est en hausse de 81 K€.

Le budget primitif prévoit la réalisation d'**études** pour un montant de **13 K€** dont 10 K€ sur les perspectives de développement hôtelier et de la restructuration de l'existant, 3 K€ pour la promotion de la route maritime.

Par ailleurs, la participation à la mise en œuvre de la campagne d'image et d'attractivité « Tout Vivre en Côtes d'Armor » est prévue à hauteur de **5,5 K€**.

Afin de poursuivre le développement de l'activité touristique des **subventions de fonctionnement sont prévues à hauteur de 1,16 M€ (+ 64 K€/2020)** en raison notamment de l'organisation de la coupe Florio en 2021). Ces subventions sont réparties comme suit :

- A l'Office de tourisme de la Baie de Saint-Brieuc **809 K€** dont 580 K€ de subvention annuelle et 229 K€ de taxe de séjour (perçue sur le budget général et reversée),
- A l'office de tourisme Binic-Etables Sur Mer 210 K€
- Au Pays de Saint-Brieuc pour la destination Saint-Brieuc Paimpol Les Caps 104 K€ (renégociation en cours pour 2021 bureau du 19 novembre 2020 : 50 K€ destination touristique et 50 K€ pour le soutien aux professionnels du tourisme).

- Autres subventions **40 K€** dont 30 K€ pour la Coupe Florio (tous les 2 ans), 2 K€ pour la Fête maritime de Plérin et 8 K€ d'enveloppe.

La cotisation à l'organisme COESIO CNTU (destination francophone de congrès) s'élève à **2,7 K€**.

Les navettes pour les congrès sont stables à **5 K€**.

Les dépenses diverses s'élèvent à **15,5 K€** et concernent principalement la maintenance du site internet et du logiciel de taxe de séjour pour 5,5 K€, la taxe foncière de l'Office de Tourisme de la Baie pour 6 K€.

**Les recettes réelles de fonctionnement** s'établissent à **238,84 K€** dont la **taxe de séjour** prévue à hauteur de **229 K€**. Elle est perçue par Saint-Brieuc Armor Agglomération et reversée à l'Office de tourisme communautaire pour le financement des projets de développement touristique. A cela s'ajoutent 3,84 K€ de remboursement de maintenance de site internet de Binic et Saint-Quay Portrieux ainsi que 6 K€ de dégrèvement de la taxe foncière et l'Office de tourisme de la Baie de Saint-Brieuc.

**Les dépenses réelles d'investissement** s'élèvent à **265,8 K€** :

- Aménagement des aires de services pour 220 K€ (financement assuré par la Région et l'Office de Tourisme de la Baie chacun pour moitié)
- Conception du site internet pour 35,4 K€
- Renouvellement de matériel informatique à l'Office du Tourisme de la Baie pour 4,4 K€
- Acquisition de mobilier pour 6 K€

**Les recettes réelles d'investissement** s'élèvent à **220 K€** pour financer l'aménagement des aires de services : 110 K€ par la Région et 110 K€ par l'Office de Tourisme de la Baie de Saint-Brieuc,

## D. HABITAT ET LOGEMENT

**MONTANT DEPENSES = 7,48 M€**

**FONCTIONNEMENT = 1,59 M€**

**INVESTISSEMENT = 5,89 M€**

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est établi par un établissement public de Coopération intercommunale (EPCI) pour l'ensemble de ses communes membres. Il définit pour une durée au moins égale à 6 ans les objectifs, les principes visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté au conseil d'agglomération du 9 février 2018 (DB-076-2017) l'élaboration d'un PLH 2018-2023 concernant ses 32 communes (PLH 4).

Les inscriptions 2021 Habitat – Logement sont la traduction de la mise en œuvre du PLH3 de l'agglomération adopté fin 2011, du PLH à 32 adopté le 11 juillet 2019 et la prise en compte des actions menées conjointement avec les partenaires au sein de l'Espace Info Habitat inauguré en 2018.

La gouvernance du Programme Local de l'Habitat est assurée par le Comité de Suivi du PLH ainsi que deux instances thématiques : la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et le Comité Partenarial Rénovation.

Le temps phare porte sur les **Rencontres territoriales de l'habitat**, conférence avec les professionnels du logement et les institutions.

### **HABITAT ET LOGEMENT :**

**Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 917,1 K€**

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 87,7 K€ / BP 2020 et comprennent :

- **Rénovation pour 110,7 K€ (+ 3,5 K€)** qui est un dispositif initié en 2012 et qui s'appuie sur la Plateforme Locale de la Rénovation de l'Habitat de SBAA créée en 2017, elle-même intégrée à l'Espace Info Habitat depuis 2018. Rénovation regroupe les aides à l'amélioration des logements privés (amélioration thermique, adaptation au vieillissement et au handicap, lutte contre la vacance...) et le conventionnement sans travaux. Ce montant comprend le conventionnement sans travaux (**30 K€**), les frais de communication sur l'Espace Info Habitat et les actions de terrain de l'ambassadeur (**2 K€**). A cela s'ajoutent des subventions versées à : l'ALEC pour le SLIME sur l'animation (**40,5 K€**), à BATIPOLE (**15 K€**) sur la mobilisation des professionnels du bâtiment, aux Compagnons Bâtisseurs pour l'auto-réhabilitation Accompagnée (**9 K€**) et à l'ADIL pour l'accompagnement juridique parcours accédants (**8,5 K€**). Des frais divers de réception et alimentation sont prévus dans le cadre de réunions d'instance de gouvernance du PLH, de salons et ateliers divers pour (**5,7 K€**). **En recette, 180,2 K€** sont attendus dont 156,2 K€ de la Région pour la plateforme Rénovation et 24 K€ du CLER pour le SLIME pour une centaine de ménages accompagnés.

- Des **charges de personnel** à hauteur de **520 K€ soit + 58 K€/BP 2020** (impact recrutement 2020 et impact postes vacants).
- **Des cotisations et subventions** (hors dispositif Rénovation) sont prévues à hauteur de **182,3 K€** soit - 9,8 K€/2020 (SILLAGE 55 K€, FSL 82 K€, ADIL 20 K€, CREHA OUEST 8,3 K€, Club décentralisation 2 K€, Trait d'union 15 K€).
- **Des études** pour **70 K€ (+ 50 K€/2020)**. Ce montant comprend 25 K€ pour l'étude sur le **logement vacant dans le cadre du plan national de mobilisation des logements vacants**. L'agglomération a manifesté son intention de candidater à l'appel à projets correspondant. L'objectif est de remettre les logements vacants sur le marché. La première phase aura pour but de qualifier statistiquement plus finement la vacance sur les 32 communes de l'agglomération (typologies, localisation, caractéristiques...). Un accompagnement de l'Adeupa en 2021 sur ce volet est à envisager. De plus, **20 K€** portent sur la **politique d'attribution des logements** portant sur le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement (**PPGD**) et la Convention unique Intercommunale d'Attribution (**CIA**). En effet, depuis les lois ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) et LAMY (loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine), les EPCI dotés d'un PLH et de quartiers prioritaires ont été placés au cœur des questions d'attribution des logements sociaux et d'information des demandeurs. Une partie de l'étude sera réalisée par l'ADEUPA. Enfin, **25 K€** sont prévus pour déterminer une nouvelle stratégie foncière. Celle-ci permettra une évaluation du dispositif actuel, des propositions de nouveaux enjeux en cohérence avec le PLH à 32 communes (2019-2024) comme l'accentuation du renouvellement urbain et enfin des propositions d'actions.
- Renouvellement urbain des quartiers d'habitat social : il convient de prévoir des honoraires pour le suivi de la maquette financière ANRU pour **20 K€** (- 25,5 K€/2020). Le règlement général de l'ANRU a évolué et désormais, les EPCI sont chefs de file des conventions de renouvellement urbain. Ce changement de gouvernance nécessite un accompagnement pour le suivi de la convention. Le marché de suivi de la convention ANRU de Saint-Brieuc Armor Agglomération et d'ordonnancement, pilotage et coordination du projet de renouvellement urbain du quartier Balzac – Place de la Cité à Saint-Brieuc devait être notifié en novembre 2020.
- Des **locations de salle** pour **1,7 K€** (Rencontres Territoriales de l'Habitat, Salon de l'Habitat, ...).
- Des dépenses diverses **12,4 K€** (taxes foncières et d'habitation sur portage foncier, diffusions supports...)

### Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 5,48 M€

Les dépenses d'investissement sont en augmentation de 0,59 M€ / BP 2020 et comprennent :

- **les aides en faveur du parc public : 3,15 M€ :**
  - **1 M€** dans le cadre de la **délégation des aides à la pierre de l'Etat** (ANAH). Les recettes perçues par l'agglomération sont de 1 M€ car le coût est supporté par l'Etat. Ces aides sont accordées par l'agglomération dans le respect des objectifs établis avec l'Etat.

- **127 K€** au titre de la **requalification du parc public social** et du renouvellement urbain pour les SA D'HLM (36 logements répartis sur 5 opérations situées sur les communes d'Hillion, Plaine-Haute, Plédran, Ploufragan et Saint-Brieuc).
- **1,95 M€** au titre de la **construction de logements locatifs sociaux** pour les Offices Publics de l'Habitat (158 logements répartis sur 11 opérations situées sur les communes de Languieux, Plédran, Plérin, Saint-Brieuc, Trégueux et Yffiniac).
- **69,7 K€** sont prévus au titre de l'appel à projet renouvellement urbain et lutte contre la vacance 2020.

➤ **les aides en faveur du parc privé : 2,11 M€**

- **600 K€** pour l'aide à l'**accession sociale à la propriété** destinée en partie aux « ménages modestes », selon critères, à l'acquisition d'un logement ancien. Un dispositif d'aide à l'accession à la propriété a été mis en place en 2007 dans le cadre du PLH. Il a régulièrement évolué et ne concerne désormais que les acquisitions de logements existants nécessitant des travaux. Outre l'aspect social, cette action est également importante en termes de recettes fiscales (TFB, TH). L'instruction thermique et financière des projets des acquéreurs est réalisée au sein de l'Espace Info Habitat, en partenariat avec l'ALEC et l'ADIL. En 2021, l'objectif est d'accompagner l'acquisition-amélioration de 145 logements répartis sur les 32 communes. La politique Habitat de l'agglomération agit également sur l'attractivité des centres-villes en complétant son offre « accession »: subvention augmentée et public élargi aux investisseurs privés pour les ménages souhaitant acquérir un logement ancien situé en hyper-centre de Quintin ou Saint-Brieuc (secteur d'OPAH RU).
- **1,51 M€** au titre de l'**amélioration du parc privé (Rénovation)** : le dispositif Rénovation initié en 2012 s'appuie sur la Plateforme Locale de la Rénovation de l'Habitat de Saint-brieuc Armor Agglomération créée en 2017, elle-même intégrée à l'Espace Info Habitat depuis 2018. Rénovation regroupe les aides à l'amélioration des logements privés et le conventionnement sans travaux. Les crédits 2021 reprennent la programmation des années passées non soldées et les prévisions 2021 sur les aides aux travaux (**930,5 K€**) mais également les honoraires et subventions liés au suivi animation des opérations programmées en cours (PIG Précarités 239 K€, OPAH-RU 224 K€) et de la **Plateforme** de rénovation énergétique (subvention ALEC 120 K€ en augmentation de 83 K€ en raison du programme SARE : service d'accompagnement pour la rénovation énergétique).

En 2021, l'objectif sera d'accompagner 540 ménages dans un programme de travaux répartis sur les 32 communes de l'agglomération.

➤ **Portage foncier habitat: 220,7 K€**

- **220,7 K€** sont prévus pour l'acquisition de terrains programmée dans le cadre de la politique de portage foncier pour l'habitat sur les communes de Trégueux, Saint-Brieuc, La Méaugon, Pordic, et Trémuson (acquisitions de terrains nus 93,2 K€ et acquisitions de parcelles bâties 127,5 K€).

**1,62 M€ de recettes** sont inscrits au BP 2021 et portent sur les subventions de l'ANAH à hauteur de 208 K€ (148 K€ sur le PIG 2020 et 60 K€ sur l'OPAH RU), sur le FNADT 70 K€, sur la délégation des aides à la pierre 1M€, sur des provisions de remboursement de subventions d'accession à la propriété 10 K€ et sur la rétrocession de portage foncier concernant l'opération « Les Portes de l'lc » à PORDIC 329,4 K€.

## **ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : 1,08 M€**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, Saint-Brieuc Armor Agglomération a compétence pour l'accueil des gens du voyage.

La compétence gens du voyage comprend notamment la gestion de sept aires d'accueil sur le territoire (l'aire d'accueil de Plérin a fermé en 2019 pour transformation en terrain familial locatif) mais également l'accueil des grands rassemblements et l'accueil des petits groupes familiaux en saison estivale sur les terrains identifiés.

Le bilan de la gestion mise en œuvre depuis la prise de compétence fait apparaître des points positifs (règlement intérieur commun, augmentation des recettes de gestion, complémentarité avec l'accueil des groupes, mise en œuvre d'un projet social...) mais aussi de réelles difficultés, notamment du fait des tensions existantes. Aujourd'hui, plusieurs territoires ont opté pour l'accompagnement par des structures spécialisées. Par délibération Numéro DB-248-2019 du 24 octobre 2019, Saint-Brieuc Armor Agglomération a approuvé l'engagement d'une consultation pour la gestion des aires pour un montant prévisionnel de 275 K€ avec passation d'un marché à commandes avec le prestataire retenu par la commission d'appel d'offres. Depuis juin 2020, le prestataire assure les missions d'encaissement des droits de place et des fluides, de tranquillité des aires et d'entretien des sites. Cette mission porte sur les aires de Langueux, Plédran, Pordic, Trégueux et Saint-Brieuc dans un premier temps. Elle intégrera Ploufragan après les travaux de mise en conformité de l'aire. Le service de Saint-Brieuc Armor Agglomération conserve la gestion directe d'Hillion, Plérin et Ploufragan.

**Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 675 K€ (+ 143 K€ /BP 2020).**

L'Agglomération assure la gestion complète en régie des 7 aires d'accueil des gens du voyage. Les dépenses de fonctionnement augmentent de 252 K€ / 2020 du fait du nouveau marché de prestation de gestion des aires mais sont atténuées par du redéploiement de personnel et comprennent :

- Les **frais de fonctionnement** des aires pour **439,5 K€ (+ 265 K€/BP 2020)** dont le contrat de prestation avec HACIENDA pour la gestion des aires 265 K€, les prestations diverses (stationnements...) 2 K€, les fluides 124,6 K€, les frais d'entretien et de réparation 10 K€, les contrats de maintenance (électricité...) 1,2 K€, les frais d'actes et contentieux avec les constats d'huissiers 8,5 K€, les locations de matériel pour les grands passages 11 K€, le contrat d'hébergement du logiciel EELIS 6,2 K€, les fournitures 8,7 K€ ...
- Les **charges de personnel** pour **200,7 K€ (- 122 K€ suite au redéploiement du personnel depuis la passation du marché de prestation pour la gestion des aires).**
- Les remboursements de frais aux communes **7 K€.**
- Des Remboursements de redevances aux voyageurs dans le cadre du pré-paiement : régie d'avance **0,60 K€.**
- Une enveloppe de **27 K€ pour le projet social intercommunal** :
  - ✓ une subvention de **17 K€ (+2 K€)** à l'association **Itinérance** qui accompagne les familles séjournant dans l'agglomération,
  - ✓ un budget de **10 K€** à l'AFPA pour des chantiers ATE. Le chantier formation itinérant permettra d'effectuer des travaux d'amélioration des aires d'accueil (carrelage, peinture, petite menuiserie) ; il nécessite l'attribution d'un budget pour le matériel en contrepartie de la mise à disposition de main d'œuvre.

**Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 205,5 K€**

Elles sont en baisse de (-23,5 K€ /2020) et comprennent :

- les redevances versées par les gens du voyage 85 K€ .
- une subvention versée par l'Etat 120 K€ (-20 K€) en baisse en raison de la fermeture d'une aire d'accueil,
- une aide aux voyageurs par les partenaires sociaux 0,5 K€

**Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 405 K€ (+ 326 K€/BP 2020)**

Les dépenses d'investissement se composent principalement de :

- **La transformation des Aires d'accueil (schéma départemental)** : la rénovation de l'aire d'accueil de Ploufragan **300 K€** et la transformation de l'aire d'accueil de Plérin en terrain familial locatif avec construction de bâtiment **90 K€**,
- **l'Aménagement des aires d'accueil** : bureau d'accueil des voyageurs et mise en sécurité des installations électriques du système de pré-paiement pour Plédran **3 K€** et Pordic **3 K€**,
- **L'accueil de petits groupes en saison estivale** : **6 K€** pour l'installation de branchements fixes sur les terrains de grands passages
- **De remboursements de cautions** pour **3 K€**.

## E. TRANSPORT ET DEPLACEMENTS

**MONTANT DEPENSES = 30,52 M€**

**FONCTIONNEMENT = 18,59 M€**

**INVESTISSEMENT = 11,93 M€**

Dans le projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération voté le 5 juillet 2018 (DB-192-2018), l'agglomération entend « permettre la mobilité pour tous les habitants dans le territoire » (Orientation n°3). Avec l'adoption du Plan de Déplacement Urbain 2020-2030 le 19 décembre 2019, l'inauguration du nouveau dépôt des bus le 8 septembre 2019, l'inauguration commune de la phase 2 du chantier TEO et du pôle d'échange multimodal (PEM) le vendredi 20 septembre 2019 ainsi que le lancement des travaux de la phase 3 de TEO, Saint Brieuc Armor Agglomération prépare l'avenir sur un mode durable où les alternatives à la voiture ont toutes leur place.

### **Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 18,59 M€.**

Exception faite de quelques dépenses générales, les dépenses réelles d'exploitation sont réparties entre les quatre composantes du budget annexe des transports : le réseau des transports, le Plan de Déplacement Urbain, le Transport Est-Ouest et le Pôle d'Echange Multimodal.

### **Le réseau des transports : 17,26 M€ (+350,5 K€ / BP 2020)**

- Le **transport de passagers** s'élève à **16,28 M€** (+313,3 K€ / BP 2020) et concerne principalement la rémunération de l'exploitant pour 15,8 M€ (+593,1 K€ / BP 2020). Ce montant comprend une rémunération de base de 13,6 M€ et des rémunérations complémentaires (Proxitub, mobitub, gestion du mobilier urbain, Rou'libre, Domi'TUB,...). La progression de la rémunération de l'exploitant résulte principalement de l'impact en année pleine de l'avenant n°18 (Domi'TUB, nouveau dépôt des bus,...) ainsi que de l'avenant n°19 (desserte du collège d'Hillion et amélioration de la régularité de la ligne B). Les autres dépenses concernent l'application de la convention d'affrètement avec la Région Bretagne des lignes Breizgho et des frais de gestion de la ligne 7 pour un montant de 446,7 K€ (-279,8 K€ / BP 2020). Les lignes Breizgho ont fait l'objet d'une régularisation de 282,4 K€ au BP 2020 pour les années 2017-2019.
- Le **transport exclusivement scolaire** non compris dans la rémunération de BAT s'élèvent à **700 K€** (+65 K€ / BP 2020) et se composent de marchés auprès d'entreprises de transports ainsi que de contrats avec des autorités organisatrices de second rang.
- Les **autres dépenses** s'élèvent à **273,1 K€** (-27,8 K€ / BP 2020) et concernent principalement le reversement à la Région du montant de la participation familiale des recettes perçues par l'agglomération pour des abonnés scolaires empruntant les lignes Breizgho et circuits mixtes pour 126 K€ (+16 K€ / BP 2020). Les autres dépenses notables sont les frais de possession de différents locaux (taxe foncière du dépôt des bus,...) pour 40,3 K€ (-10,5 K€ / BP 2020), le partenariat avec la région pour financer le fonctionnement de l'espace KorriGo situé dans le nouvel espace voyageur de la gare SNCF pour 28,2 K€ (stable / BP 2020), des cotisations pour 19,5 K€ (stable / BP 2020), le système d'information multimodal Mobibreizh pour 8 K€ (stable / BP 2020) ainsi que le dispositif de carte relais TUB/TIBUS pour 3,5 K€ (-15,5 K€ / BP 2020).

*Retraité d'une régularisation de 282,4 K€ inscrite au BP 2020 concernant l'affrètement des lignes Breizgho pour les années 2017-2019, le transport de passagers s'élève à 16,28 M€ (+595,7 K€ / BP*

2020) et les dépenses du réseau transports s'élevèrent au BP 2021 à 17,26 M€ soit +633 K€ / BP 2020.

*Rou'Libre (DB-358-2018): l'avenant 15 au contrat d'obligation de service public confie la gestion du service à Baie d'Armor Transports du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2022. La progression des dépenses est liée au développement du service (recrutement d'un apprenti en contrat de qualification professionnelle,...). Le taux de couverture (rapport entre les dépenses et les recettes) doit être au minimum de 40% en 2019 et 2020 et 50% entre 2021 et 2022.*

### **Le Plan de Déplacement Urbain : 148,7 K€ (+83,9 K€ / BP 2020)**

- La **pérennisation de l'expérimentation de VAE en libre service** est la dépense principale pour **66 K€** (+46,7 K€ / BP 2020). Cette expérimentation actée lors du BP 2019 a finalement eu lieu sur l'exercice 2020 avec 2 stations (centre ville et port du légué). La prévision budgétaire partielle de 19,3 K€ au BP 2020 a été complétée lors du BS 2020 par une réinscription de crédits votés en 2019 pour un coût global pour l'expérimentation de 64,9 K€.
- Les **études** s'élevèrent à **34 K€** (+25,6 K€ / BP 2020) dont un appel à la manifestation d'intérêt mobilité.
- Les **autres dépenses** s'élevèrent à **48,7 K€** (+11,6 K€ / BP 2020) et comprennent principalement divers entretien (vallée du Goëlo,...) pour 21,5 K€ (+11,8 K€ / BP 2020) et des cotisations et subventions pour 24,7 K€ (stable / BP 2020) dont 20,2 K€ pour le covoiturage (stable / BP 2020).

*Covoiturage (DB-307-2018) : conformément aux objectifs du Plan de Déplacement Urbain, l'agglomération a défini sa politique covoiturage. Les dépenses comprennent une adhésion au collectif OuestGo pour 2,5 K€ ainsi qu'une contractualisation avec l'association EHOP sur la base d'une convention pluriannuelle 2019-2021 pour un montant annuel de 17,7 K€ dont l'objectif est le développement du covoiturage dans l'agglomération de Saint-Brieuc.*

*PDU (DB-308-2019): le Plan de Déplacement Urbain 2020-2030 a été adopté le 19 décembre 2019. Une enveloppe budgétaire de 21,2 M€ lui sera consacrée et se décompose en 6 thématiques et 34 actions.*

### **TEO : 125,3 K€ (-313,6 K€ / BP 2020)**

Les principales dépenses concernent l'indemnisation des professionnels riverains pour 35 K€ (-250 K€ / BP 2020), l'entretien du site propre dédié à TEO pour 28,5 K€ (+ 0,8 K€ / BP 2020), les frais relatifs à la commission d'indemnisation pour 25 K€ (-15 K€ / BP 2020), des frais de communication pour 21 K€ (-29 K€ / BP 2020) et les frais d'assistance juridique pour 5 K€ (-5K€ / BP 2020).

### **PEM : 42,6 K€ (- 28,4 K€ / BP 2020)**

Les principales dépenses concernent des frais de maintenance et de réparation des ascenseurs de la passerelle et du parking en silo pour 15,5 K€ (+10,9 K€ / BP 2020), des frais juridiques pour 15 K€ (-5 K€ / BP 2020), des taxes foncières pour 9,9 K€ (-4,4 K€ / BP 2020) et des charges de copropriété pour 2 K€ (+0,5 K€ / BP 2020). Au BP 2021, il n'y a plus de frais concernant la commission d'indemnisation (-27,5 K€ / BP 2020) et d'achat de petites fournitures (-2,8 K€ / BP 2020).

### **Les dépenses communes : 1,01 M€ (+11,3 K€ / BP 2020)**

Elles sont consacrées aux 4 composantes du budget annexe transports et comprennent principalement 618 K€ (-27 K€ / BP 2020) de frais de personnels réajustés au vu de l'exercice 2020, 282 K€ (+39 K€ / BP 2020) liés au paiement des intérêts d'emprunts, 50 K€ de dépenses imprévues et 46,3 K€ de charges à caractère général.

Un emprunt de 10 M€ a été réalisé fin 2020 pour financer les investissements et son remboursement commence en février 2021.

### **Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 21,99 M€.**

- **21,92 M€** (-0,91 M€ / BP 2020) de recettes dans le cadre du **réseau des transports** :
  - Les **recettes voyageurs** s'élèvent à **3,3 M€** (-462,1 K€ / BP 2020) et sont composées de la régie TUB (recettes commerciales TUB, Proxitub, Mobitub, Rou'Libre,...) et des « titres sociaux » (titres vendus aux communes qui accordent un tarif préférentiel sous condition de ressources). Les recettes voyageurs estimées dans la prospective du budget annexe des Transports tiennent compte du contexte sanitaire et économique lié au covid-19.
  - Le **Versement Mobilité et sa compensation** s'élève à **16,69 M€** (-388,2 K€ / BP 2020). Conformément à la délibération DB-155-2017, le taux est inchangé pour le périmètre de Saint-Brieuc Agglomération soit 1,60 % et évolue à hauteur de 1,20 % pour le reste du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération (taux unique en 2022). La compensation assurée par l'Etat est liée au manque à gagner dû au relèvement du seuil de 9 à 11 employés pour l'éligibilité au VM. Le montant estimé de la prospective du budget annexe des Transports tient compte de l'évolution du taux de 0,80 % à 1,20 % sur une partie du territoire de l'agglomération ainsi que du contexte sanitaire et économique lié au covid-19.
  - Les **dotations et participations** sont estimées à **1,88 M€** (-55,1 K€ / BP 2020) et comprennent principalement la dotation générale de décentralisation versée par la Région et l'Etat stable à hauteur de 910 K€ et la compensation de la région dans le cadre du transport scolaire pour 790 K€. Les dotations comprennent aussi entre autre une subvention du PIA jeunesse de 112 K€ (-18 K€ / BP 2020) pour financer notamment NOCTUB ainsi qu'une subvention de 10 K€ (-34 K€ / BP 2020) de la région dans le cadre de l'expérimentation DomiTUB.
  - Les **redevances abris-bus** pour **45 K€** (stable / BP 2020)
  - Les **produits exceptionnels** sont estimés à **6 K€** (-4 K€ / BP 2020) et concernent entre autres les amendes TUB. Le montant estimé dans la prospective du budget annexe des Transports tient compte du contexte sanitaire et économique lié au covid-19.
- **67 K€** (+55 K€ / BP 2020) de recettes pour le **PDU** dont une subvention dans le cadre d'une pérennisation de l'expérimentation de VAE en libre service pour 64 K€ (+52K€ / BP 2020). Les recettes des usagers des VAE en libre service s'élève à 3 K€ (nouveau BP 2021).

**Les dépenses d'investissement s'élèvent à 11,9 M€.**

- **687,5 K€** (-1 M€ / BP 2020) seront consacrés au **réseau des transports** :
  - **445 K€** (+169 K€ / BP 2020) pour le solde des travaux du **Grand dépôt**
  - **242,5 K€** (+105,5 K€ / BP 2020) pour les **autres dépenses** dont l'achat de mobilier urbain pour 75 K€ (+45 K€ / BP 2020), l'achat de VAE pour Rou'libre pour 65 K€ (+17K€ / BP 2020) et l'achat de divers matériels pour 97,5 K€ (+43,5 K€ / BP 2020) dont des valideurs et des radios.

Il n'y a pas d'acquisition et de rénovation de bus en 2021 (-1,27 M€ / BP 2020). Une étude de motorisation du parc roulant sera réalisée en vue de déterminer un programme d'investissement pour les années à venir.



*Le nouveau dépôt des bus a été inauguré le 8 septembre 2019.*

*Le parking des bus a une capacité d'extension assez importante pouvant abriter près de 120 véhicules d'ici 2030.*

- **1,35 M€** (+0,6 M€ / BP 2020) seront consacrés au **PDU** principalement pour l'aménagement d'une voie verte entre l'ancien collège de Beaufeuillage et le Campus Mazier dans le cadre des compétences mobilités et enseignement supérieur de l'agglomération pour 756 K€ (DC-165-2020), l'aménagement en parking relais et aire de covoiturage d'une parcelle située à la Croix Tual à Ploufragan pour 288,4 K€, des travaux d'accessibilité aux arrêts de bus pour 110 K€, des études pour 89 K€ (déplacement touristique communes littorales et opportunité pour un axe Nord-Sud en transports collectifs), le financement de stationnements vélos pour 40 K€ ainsi que le schéma directeur cyclable pour 30 K€.
- **4,7 M€** (+1,25 M€ / BP 2020) sont consacrés à **TEO** dont :
  - **des investissements pour compte de tiers c'est-à-dire pour la ville de Saint-Brieuc donnant lieu à terme à un remboursement intégral** par la ville de Saint-Brieuc s'élèvent à hauteur de **2,42 M€** (+1,98 M€ / BP 2020). La ville a délégué sa maîtrise d'ouvrage à l'Agglomération (convention de maîtrise d'ouvrage unique) pour la réalisation de différents projets dont un solde de 178 K€ pour TEO 2 et 2,25 M€ dans le cadre de TEO 3 (boulevard Laennec, Tour d'Auvergne,...).
  - **des investissements pour le compte de l'agglomération** à hauteur de **2,31 M€** (-0,72 M€ / BP 2020). Les investissements de l'agglomération sur des projets dont elle est maître d'ouvrage s'élèvent à 766,4 K€ (-0,84 M€ / BP 2020) dont 122,4 K€ pour la fin de l'opération TEO 2 et 644 K€ pour la 3<sup>ème</sup> tranche de TEO. Par ailleurs, l'agglomération apporte 1,54 M€ (+117,7 K€ / BP 2020) de subventions d'équipements dont 694 K€ dans le cadre de TEO 3 (carrefour de la corderie,...). Concernant TEO 2, il est prévu le report sur 2021 d'une enveloppe de 387 K€ pour des travaux d'isolation des appartements riverains de la rue du Combat des trente suite à une étude acoustique.



- **3,7 M€** (-118 K€ / BP 2020) sont consacrés au **PEM** dont :
  - **des investissements pour compte de tiers c'est-à-dire pour la ville de Saint-Brieuc donnant lieu à un remboursement intégral** par la ville de Saint-Brieuc s'élèvent à **1,5 M€** (+0,4 M€ / BP 2020). La ville a délégué sa maîtrise d'ouvrage à l'Agglomération (convention de maîtrise d'ouvrage unique) pour la réalisation de différents projets tels que la passerelle, le parking en silo, le boulevard Carnot,... **1,72 M€** (+0,18 K€ / BP 2020) sont également prévus pour reverser à la Ville de Saint-Brieuc des recettes perçues pour son compte.
  - **des investissements pour le compte de l'agglomération** à hauteur de **433,6 K€** (-0,7 K€ / BP 2020). Les investissements de l'agglomération sur des projets dont elle est maître d'ouvrage s'élèvent à 238,6 K€ (la maison du vélo, des dépenses transversales,...). Par ailleurs, l'agglomération apporte 195 K€ de subventions d'équipements sur des projets de partenaires tels que les travaux de libération d'emprise nord réalisés par la SNCF.



- **1,47 M€** (+0,3 M€ / BP 2020) seront consacrés au **remboursement du capital** de la dette. Celui-ci évolue en fonction de la réalisation des emprunts mobilisés pour financer les investissements. Un emprunt de 10 M€ a été réalisé fin 2020 pour financer les investissements et son remboursement commence en février 2021.

**Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 8,5 M€.**

- **269,3 K€** (-20,7 K€ / BP 2020) de subventions pour le **PDU** pour l'aménagement d'une voie verte entre l'ancien collège de Beaufeuillage et le Campus Mazier dans le cadre des compétences mobilités et enseignement supérieur de l'agglomération dont 96,6 K€ du DSIL (41,4 K€ perçus en 2020), 124 K€ de la ville de Saint-Brieuc et 48,7 K€ du Pays de Saint Brieuc.
- **4,15 M€** (+3,7 M€ / BP 2020) dans le cadre de **TEO** qui correspondent à :
  - **2,42 M€ (+1,98 M€ / BP 2020)** de remboursement de la ville de Saint-Brieuc dans le cadre des investissements réalisés par l'agglomération pour son compte sur la base

de la convention de maîtrise d'ouvrage unique dont un solde de 178 K€ pour TEO 2 et 2,25 M€ dans le cadre de TEO 3 (boulevard Laennec, Tour d'Auvergne,...).

- **1,73 M€ (0€ / BP 2020)** de subvention de de l'AFITF (Agence de Financement des Infrastructures de Transports de France) pour le secteur Croix mathias-Pont d'Armor.
  
- **3,6 M€ (+0,9 M€ / BP 2020)** dans le cadre du **PEM** qui correspondent à :
  - **2,07 M€** de subventions de la Région, du FEDER, de l'Etat (FSIL) et de la Région dont 1,72 M€ à reverser à la Ville de Saint-Brieuc.
  - **1,52 M€** de remboursement de la ville de Saint-Brieuc dans le cadre des investissements réalisés par l'agglomération pour son compte sur la base de la convention de maîtrise d'ouvrage unique.
  
- **500 K€ (-2,6 M€ / BP 2020)** de **recettes générales** qui correspondent à l'emprunt pour équilibrer les dépenses d'investissement.

## F. CULTURE ET EQUIPEMENTS CULTURELS

**MONTANT DEPENSES = 3,09 M€**

**FONCTIONNEMENT = 2,75 M€**

**INVESTISSEMENT = 0,34 M€**

Dans le projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération voté le 5 juillet 2018 (DB-192-2018), l'agglomération entend garantir le bien-être des habitants par un accès à la culture (Orientation n°3). Par ailleurs, la culture doit être vectrice d'un rayonnement économique et touristique de l'agglomération en attirant de nouveaux habitants et des touristes. (Orientation n°2).

Pour atteindre ces objectifs, les actions mises en place pour y parvenir sont les suivantes :

- Gérer une Maison des Cultures de Bretagne, tête de réseau pour le territoire et les initiatives de tous les acteurs en la matière.
- Elargir et coordonner l'action culturelle de l'Agglomération en mettant en réseau les acteurs, les structures et les équipements et en initiant des projets collectifs, concertés et structurants.
- Accompagner et soutenir la création et la diffusion artistique et la présence des artistes sur le territoire dans des domaines artistiques variés.
- Développer de nouveaux champs culturels (patrimoine, arts visuels, culture bretonne,...)
- Gérer le 7 Bis et Cies
- Initier des actions autour des arts visuels

**Les dépenses communes** à la politique culturelle s'élèvent à **294,1 K€** (+ 15,8 K€ / BP 2020) dont 224,7 K€ (+15,8 K€ / BP 2020) de dépenses de personnels réajustées au vu de l'exercice 2020 et majorées du recrutement d'un emploi non permanent à mi-temps (médiateur numérique). L'autre dépense significative concerne la prise en charge des frais de fonctionnement de la MJC de Quintin pour 67,7 K€. Les autres dépenses se répartissent ainsi :

### **1) Photo Festival Baie de Saint-Brieuc : 205 K€**

Les **dépenses du festival** évoluent de 100 K€ au BP 2020 à **205 K€** au BP 2021 soit + 105 K€. Sur ce montant :

- 130 K€ concernent l'édition 2021 (13 K€ ont aussi été dépensés sur l'exercice 2020 pour l'édition 2021).
- 75 K€ sont un report du BP 2020 en investissement dans le cadre de la réalisation de panneaux pour la mise en place d'expositions extérieures dès l'édition 2021.

Des **recettes pour le festival** seront sollicitées à hauteur de **61 K€** (nouveau BP 2021) dont 19,5 K€ de la DRAC, la Région et le Département et 41,5 K€ de mécénat.

### **2) Tir Ar Vro – L'OTE - Maison des cultures de Bretagne : 44,4 K€**

*Une convention d'objectifs et de moyens triennale (2019-2021) a été signée auprès de la fédération Ti Ar Vro/Telenn qui occupe le site pour contribuer au développement des cultures de Bretagne (DB-370-2018).*

*L'association TELENN occupe le site à titre gracieux (DB-281-2015). Cette mise à disposition est estimée à 11 600 €.*

Les **dépenses de fonctionnement** représentent **43,3 K€** soit +1,7 K€ / BP 2020 et concernent :

- 26,5 K€ de subventions versées à Telenn (stable / BP 2020) pour le poste de coordinateur et l'aide au projet culturel.
- 16,8 K€ de charges à caractère général (+1,7 K€ / BP 2020) dont 7,6 K€ de fluides (-0,6 K€ / BP 2020), 9,1 K€ (+2,3 K€ / BP 2020) de maintenance et entretien du site et 100 € de taxe foncière.

Les **dépenses d'investissement s'élèvent à 1,1 K€** (-2,2 K€ / BP 2020) dont 690 € de mobilier et 400 € pour un tableau d'affichage.

### **3) Ecole de musique : 509,4 K€**

Le syndicat intercommunal de l'école de musique de Centre Armor a été créé en 2007 entre les Communautés de Communes de Moncontour, Centre Armor Puissance 4 et Quintin Communauté. Suite à la recomposition territoriale, Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre et Mer se sont substituées aux 3 communautés de communes. Un syndicat ayant vocation à être dissout s'il ne reste plus que 2 membres, le syndicat intercommunal de l'école de musique de Centre Armor a été dissout au 31 juillet 2017 (DB-264-2017). Saint-Brieuc Armor Agglomération exerce depuis le 1<sup>ier</sup> août 2017 cette compétence de manière territorialisée sur les 14 communes du sud du territoire. L'intérêt communautaire a été voté au conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 (DB-312-2017).

Depuis septembre 2019, une convention de services lie Saint-Brieuc Armor Agglomération, la Ville de Saint-Brieuc et la ville de Saint-Quay Portrieux. L'objectif est d'assurer une complémentarité entre l'enseignement musical de l'Ecole de Musique communautaire, du conservatoire de Saint-Brieuc et de l'école de Saint-Quay Portrieux (DB 157-2019). Une équipe mutualisée est en charge de la coordination pédagogique et de l'administration des établissements.

Dans le cadre du schéma départemental relatif au développement de l'enseignement musical, Saint-Brieuc Armor Agglomération et le Département ont signé en 2019 une convention d'objectifs et de moyens 2019-2021 (DB-318-2019).

Les **dépenses de fonctionnement** représentent **488,6 K€** (+0,5 K€ / BP 2020) dont 457,1 K€ de charges de personnel (-0,7 K€ / BP 2020).

Les 31,5 K€ restant (+1,2 K€ / BP 2020) permettent de faire fonctionner l'école de musique dont 7,6 K€ de fluides, 6,5 K€ de dépenses d'entretien et de maintenance du site, 6,1 K€ de dépenses d'entretien et de maintenance des instruments, 3,7 K€ de charges de personnel à caractère général (frais de missions,...) et 2,6 K€ de fournitures.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à 142 K€ (-1,5 K€ / BP 2020) dont 95 K€ de droits d'inscriptions (stable / BP 2020) et 47 K€ (stable / BP 2020) de participation du Conseil Départemental.

Les **dépenses d'investissement s'élèvent à 20,8 K€** (-1 K€ / BP 2020) pour l'achat d'instruments et de matériels pédagogiques pour 8 K€ (-1 K€ / BP 2020) et l'acquisition d'un logiciel prévu initialement au BP 2020 mais non réalisé pour 12,8 K€ (stable / BP 2020).

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

### **4) Education enseignement artistique: 481,4 K€**

L'agglomération coordonne un réseau de musiciens intervenants qui contribue au développement des activités musicales en milieu et hors temps scolaire sur le territoire. Cette action se mène en partenariat avec les communes concernées qui sont associées à la réalisation des projets pédagogiques et pour certaines au financement.

Les charges de personnel des intervenants musicaux s'élèvent à 391,7 K€ (-15,4 K€ / BP 2020).

Les dépenses (hors charges de personnel) progressent de +28,5 K€ / BP 2020 pour atteindre 89,7 K€ et concernent :

- 27 K€ (-3 K€ / BP 2020) de subventions pour l'accessibilité à la musique des enfants résidant sur des communes sans école de musique.
- 29,3 K€ (+1,5 K€ / BP 2020) consacrés aux projets intercommunaux des musiciens intervenants dont 12 K€ pour la création de spectacles, 7,5 K€ pour du matériel pédagogique, et 2,5 K€ pour la réparation des instruments.
- 30 K€ (nouveau BP 2021) pour la réalisation d'un schéma intercommunal d'enseignement artistique
- 3,4 K€ d'achat de matériel ( stable / BP 2020)

En **recettes**, Saint-Brieuc Armor Agglomération percevra, en plus de la refacturation des salaires des musiciens intervenants estimée à 100 K€ (+5 K€ / BP 2020), une aide à l'emploi de la part du Conseil Départemental pour un montant de 35 K€.

## **5) Lecture Publique : 370,4 K€**

Les « médiathèques de la baie » est un réseau rassemblant les bibliothèques du territoire de Saint-Brieuc Agglomération depuis 2014. Ce réseau permet d'avoir un catalogue en ligne commun (livres, CD,...). Une seule carte et un seul abonnement permet d'avoir accès à l'ensemble des bibliothèques du réseau.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté le 28 juin 2018 (DB-183-2018) l'élargissement du réseau informatique intercommunal des bibliothèques de l'agglomération. Ainsi, au second semestre 2019, les communes concernées par les « médiathèques de la baie » sont passées de 13 à 23 et le nombre de bibliothèques de 17 à 28.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **364,4 K€** (+67 K€ / BP 2020) dont 100 K€ de charges de personnel (-0,2 K€ / BP 2020).

Les principales dépenses concernent:

- 251,4 K€ (+64,2 K€ / BP 2020) pour le fonctionnement du réseau informatique intercommunal des médiathèques de la Baie et la réalisation d'actions visant à développer des projets intercommunaux. Les abonnements en ressources numériques et Electre représentent 88,6 K€ (+ 3 K€ / BP 2020) et la maintenance 45 K€ (+ 8 K€ / BP 2020). A noter la mise en place d'un schéma de lecture publique prévu initialement au BP 2020 mais non réalisé pour 30 K€ (stable / BP 2020) ainsi que la poursuite de la mise en œuvre du Contrat de Territoire et Lecture (2019-2021) pour 50 K€. L'enveloppe des formations s'élèvent quand à elle à 23 K€ (+15 K€ / BP 2020) en raison de l'évolution du logiciel.  
*Les contrats territoire-lecture (CTL) permettent d'initier des partenariats entre les collectivités territoriales et l'État autour de projets de développement de la lecture. Le CTL de Saint-Brieuc Armor Agglomération (2019-2021) s'élève à 90 K€ et bénéficie d'un financement de 50% par la DRAC.*
- 13 K€ (+3 K€ / BP 2020) pour soutenir des manifestations intercommunales consacrées à la lecture publique.

Ces dépenses de fonctionnement prises en charge par Saint-Brieuc Armor Agglomération sont refacturées aux communes soit au travers de la mise en place d'un fonds de concours à hauteur de 50 % soit en imputant l'attribution de compensation (DAC). Le choix entre fonds de concours et refaction de DAC a été opéré courant 2019 concomitamment à la mise en place de la facturation des communes intégrant le réseau. Le budget 2021 prévoit un montant de 145 K€ de recettes dont 120 K€ (+25 K€ / BP 2020) de fonds de concours des communes membres du réseau en 2020, 15 K€

(-15 K€ / BP 2020) de la DRAC pour le Contrat Territoire Lecture et 10 K€ (nouveau BP 2021) du Département en lien avec le Contrat Territoire Lecture.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **6 K€** (-51 K€ / BP 2020) et sont réalisées dans le cadre du schéma d'accessibilité aux personnes en situation de handicap (DB-091-2018) pour l'achat de matériel.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **2,5 K€** (-42,6 K€ / BP 2020) et sont perçues du Centre National du Livre dans le cadre du schéma d'accessibilité aux personnes en situation de handicap (DB-091-2018).

## **6) Spectacles vivants et arts visuels : 449,9 K€**

Ce budget consacré aux spectacles vivants et arts intègre l'organisation d'actions culturelles telles que des expositions, des médiations jeune public et des événements intercommunaux.

Des subventions sont également prévues à destination des acteurs du spectacle vivant et des arts visuels.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **373,9 K€** (+28,2 K€ / BP 2020). Les principales dépenses sont :

- 294 K€ (stable / BP 2020) de subventions de fonctionnement pour les acteurs du spectacle vivant et des arts visuels. L'ensemble de ces interventions représente également une source de rayonnement et d'attractivité pour notre territoire en constituant un appui financier à la diffusion jeune public et à la médiation culturelle.
- 79,9 K€ (+28,2 K€ / BP 2020) de charges diverses dont 34,7 K€ (+10,7 K€ / BP 2020) pour l'organisation de manifestations dont 10 K€ dans le cadre de l'éducation à l'image (nouveau BP 2021), 25 K€ (nouveau BP 2021) pour la location d'un local de stockage suite à l'affectation de la maison de l'agglomération à l'économie (mini-totem), 13,2 K€ (-0,3 K€ / BP 2020) pour le 7Bis&Cie dont la vocation est de soutenir la création et la présence artistique sur le territoire et 7 K€ (-7,2 K€ / BP 2020) d'aides pour le festival Art-Rock 2021 (eau et assainissement).

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à 10 K€ (nouveau BP 2021) et concernent un financement du département dans le cadre du Pacte Culturel de Territoire 2019-2021 (manifestations dans le cadre de l'éducation à l'image,...).

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **76 K€** (+71 K€ / BP 2020) et concernent le bâtiment du 7Bis&Cie (67 K€ pour la réfection de la toiture et 9 K€ pour l'armoire électrique).

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

## **7) Maison de la Baie : 471,4 K€**

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **366,9 K€** (-14,4 K€ / BP 2020) dont 283,1 K€ (-11,5 K€ / BP 2020) de charges de personnel.

Concernant les 83,8 K€ (-2,9 K€ / BP 2020) permettant de faire fonctionner le site, les dépenses principales concernent la mise en œuvre de la programmation culturelle pour 21,2 K€ (stable / BP 2020), des frais de maintenance et d'entretien du site et du matériel muséographique pour 18,1 K€ (-2 K€ / BP 2020), les fluides pour 18 K€ (-1,3 K€ / BP 2020), des fournitures et de petits équipements pour 16,8 K€ (+0,1 K€ / BP 2020) et les frais de télécommunication et informatique pour 4,8 K€ (-0,5 K€ / BP 2020).

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **67,1 K€** (-28,9 K€ / BP 2020) dont principalement 41,1 K€ (-28,2 K€ / BP 2020) de billetterie, de vente de produits boutique et de location de studios mais également 26 K€ de subvention du Conseil Départemental. Les recettes estimées tiennent compte du contexte sanitaire et économique lié à la covid-19.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **104,8 K€** (-121,7 K€ / BP 2020) dont 85 K€ dans le cadre de la rénovation complète des 4 studios mis à la location (coût global de 247 K€), 15 K€ pour l'achat d'un véhicule et 4,8 K€ pour divers matériels.

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

#### **8) Musée de la Briqueterie : 266,7 K€**

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **212 K€** (-1,1 K€ / BP 2020) dont 117 K€ de charges de personnel réajustées (-4,9 K€ / BP 2020).

95 K€ (+3,8 K€ / BP 2020) de dépenses sont prévues pour le fonctionnement du site, elles concernent principalement la mise en œuvre de la programmation culturelle pour 46 K€ (stable / BP 2020) dont 7,5 K€ dans le cadre de l'éducation à l'image (nouveau BP 2021), des frais de maintenance et d'entretien pour 19,9 K€ (+2 K€ / BP 2020), les fluides pour 13,2 K€ (-0,5 K€ / BP 2020), des fournitures et petits équipements pour 9,3 K€ (+0,8 K€ / BP 2020) et les frais de télécommunication et informatique pour 3,8 K€ (+1,5 K€ / BP 2020).

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **50,5 K€** (+8,2 K€ / BP 2020) dont 43 K€ (+0,7 K€ / BP 2020) concernant la billetterie et la vente de produits. L'évolution par rapport au BP 2020 est principalement liée à un financement de 7,5 K€ du département dans le cadre du Pacte Culturel de Territoire 2019-2021 (manifestations liées à l'éducation à l'image,....).

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **54,7 K€** (+49,6 K€ / BP 2020) dont 33 K€ pour le remplacement de 2 chaudières, 20 K€ pour la réfection d'une toiture et 1,7 K€ de matériels.

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

## G. EQUIPEMENTS DE LOISIRS ET POLITIQUE SPORTIVE

<b>MONTANT DEPENSES = 9,31 M€</b>	
<b>FONCTIONNEMENT = 7,72 M€</b>	<b>INVESTISSEMENT = 1,59 M€</b>

Dans le projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération voté le 5 juillet 2018 (DB-192-2018), l'agglomération entend favoriser l'épanouissement des habitants entre autre par des équipements propices à la pratique sportive (Orientation n°3). Par ailleurs, le sport doit être vecteur d'un rayonnement économique et touristique de l'agglomération en attirant de nouveaux habitants et des touristes. (Orientation n°2).

Pour atteindre ces objectifs, les actions mises en place sont les suivantes :

- La construction de la salle couverte de Beach-volley dont le budget a été arrêté par la délibération DB-295-2018 du Conseil d'Agglomération du 18 octobre 2018.
- L'inauguration en 2019 de la Piste d'athlétisme Maryvonne Dupureur.
- L'ambition 'Station Sports-Nature' approuvée par la délibération DB-229-2018 du Conseil d'Agglomération du 5 juillet 2018 et qui concerne les politiques sportives, touristiques et environnementales de l'agglomération.

Les **dépenses communes à la politique sportive s'élèvent à 266,6 K€** (-10,6 K€ / BP 2020) dont 264,8K€ (-10,5 K€ / BP 2020) de dépenses de personnels réajustées. Les autres dépenses se répartissent ainsi :

### **1) Politique sportive d'intérêt communautaire : 301,4 K€**

Ce service, reposant sur une compétence récente est au cœur de la dynamique de développement et d'élargissement du territoire.

Il inscrit aujourd'hui son action sur deux axes prioritaires :

- le suivi des subventions pour l'événementiel sportif mais aussi pour les équipements sportifs afin de garder une logique globale. Dans cette démarche, est assuré un suivi des actions subventionnées en positionnant l'agglomération comme un partenaire opérationnel.
- Le développement des projets en lien direct avec les enjeux prioritaires du territoire, notamment les sports nature et la maritimité.

Le montant consacré à la **politique sportive d'intérêt communautaire s'établit à 301,4 K€** (-477,5 K€ / BP 2020). Cette évolution est liée aux événements nautiques et au départ de la Solitaire du Figaro en août 2020. Les actions développées en 2021 sont :

- 50 K€ (-477,5 K€ / BP 2020) pour les événements nautiques avec le Trophée des Multicoques. Il n'y a pas de financements attendus par l'agglomération pour les événements nautiques en 2021 (-208,5 K€ / BP 2020).
- 164,5 K€ (stable / BP 2020) de subventions pour des événements sportifs locaux, nationaux et internationaux, ou encore pour le sponsoring de jeunes sportifs issus des clubs du territoire inscrits sur la liste espoirs du ministère des Sports
- 70,5 K€ (+0,7 K€ / BP 2020) d'aides pour faciliter le transport des élèves vers les équipements sportifs communautaires.
- 16,4 K€ (-0,7 K€ / BP 2020) de dépenses pour l'organisation ou la participation à des événementiels sportifs autres que les événements nautiques.

## 2) Piscines : 5,61 M€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **4,89 M€** (-135,4 K€ / BP 2020). En dehors de charges de personnel évaluées à 3,07 M€ (-48,8 K€ / BP 2020), les dépenses principales concernent :

- 1,15 M€ (- 73,7 K€ / BP 2020) pour les fluides dont 257 K€ d'eau (-17,5 K€ / BP 2020) et 890 K€ pour les autres fluides (-56,2 K€ / BP 2020). Cette évolution résulte de la mise en place du Contrat de Performance Energétique 2020-2027 (DB-068-2020) dont l'objectif est de baisser en volume la consommation en fluides des piscines par une maintenance optimisée ainsi que par la réalisation d'investissements. Concernant, les piscines Aquabaie/Hélène Boucher/Aquaval, la diminution en volume de la consommation des fluides se traduit par une baisse de -96,6 K€ au BP 2021. Concernant, Ohpéa, la diminution en volume de la consommation des fluides se traduit par une hausse contenue à +1,9 K€ au BP 2021. Concernant Goëlys qui n'est pas encore rentrée dans le CPE, le montant de ses fluides progressent de +21 K€ au BP 2021.
- 52,5 K€ (+31,1 K€ / BP 2020) de frais de télécommunication et informatiques en raison de l'installation du nouveau logiciel informatique Elisath sur l'ensemble des piscines qui permettra entre autre des inscriptions et paiements en ligne et une uniformisation des sites.
- 82,8 K€ (-4,3 K€ / BP 2020) de fournitures et petits équipements dont 12,5 K€ pour Ophéa, 32 K€ pour Goëlys et 38,2 K€ pour Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher.
- 412,3 K€ d'entretien et de maintenance des sites (-15,1 K€ / BP 2020) dont 83,8 K€ pour Ophéa, 58,8 K€ pour Goëlys et 284,8 K€ pour Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher.
- 71,9 K€ de prestations et contrats (-5,1 K€ / BP 2020) dont le gardiennage/télésurveillance des sites pour 34,7 K€, les contrôles sanitaires pour 22 K€ et le nettoyage des locaux pour 10,2 K€.
- 15 K€ (-15 K€ / BP 2020) de frais juridiques (contentieux,...) dont 10 K€ pour Goëlys et 5 K€ pour Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **1,08 M€** (-0,7 M€ / BP 2020) dont 1,07 M€ de billetterie: 180 K€ pour Ophéa, 291 K€ pour Goëlys et 600 K€ pour Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher. L'estimation des recettes de fonctionnement tient compte du contexte sanitaire et économique lié à la covid-19 ainsi que la fermeture partielle d'Aquabaie en septembre 2021 (4 mois dont 1 mois de fermeture totale de l'équipement) en raison des investissements réalisés.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **712,9 K€** (-168,9 K€ / BP 2020) dont :

- **Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher** pour 437,6 K€ (-92,4K€ / BP 2020) : 132,5 K€ pour la réhabilitation du bassin sportif d'Aquabaie, 225,7 K€ dans le cadre du contrat de performance énergétique, 50 K€ pour le système de monétique et 24,9 K€ d'achat de matériels (nettoyeur haute pression, mobilier cafétaria,...)
- **Goëlys** pour 97,3 K€ (-16,4 K€ / BP 2020) dont 88 K€ d'études pour la réhabilitation/extension de la piscine et 9,3 K€ pour l'acquisition de matériels.
- **Ophéa** pour 178 K€ (-60,1 K€ / BP 2020) dont 143 K€ de travaux (81,5 K€ pour le contrat de performance énergétique, 29 K€ pour la sécurisation du toboggan,...) et 35 K€ pour le système de monétique.

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

### **3) Golf de la Baie de Saint-Brieuc : 915,3 K€**

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **620,5 K€** (+2,39%/BP 2020) dont 253 K€ de charges de générales en augmentation de (+2,97%) par rapport au BP 2020, 342 K€ de charges de personnel (+2,40 %/ 2020) , de 20 K€ de charges financières (-4,76 %/2020) et 5,5 K€ de charges de gestion courante (+3,77 %/2020).

Les charges à caractère général s'élèvent à 253 K€ en augmentation 2,3 % (+7K€) par rapport au BP 2020 et comprennent :

- des **fournitures** pour **152,5 K€** (+10 K€/BP 2020) dont les fluides (16 K€), le carburant (10,5 K€), des fournitures petits équipement et cartes golfy (56 K€) et des achats de fournitures Pro Shop mises en dépôt-vente (70 K€).  
*A noter que les achats de fournitures dans le cadre des 2 contrats de dépôt-vente Pro Shop donnent lieu à des versements de commissions.*
- des **stocks de marchandises** pour **21 K€** idem que pour 2020
- des **prestations et services** pour **65,5 K€** (-2,9 K€/BP 2020)
- les **frais de personnels** pour **342 K€** sont en évolution de 2,40 % (+8 K€) par rapport au BP 2020 et justifiés par les évolutions prévues par la convention collective de Golf.
- des **impôts et taxes** pour **14 K€** (+1,2 K€/BP 2020) intégrant la taxe foncière du club house du golf et de la CVAE.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **705,5 K€** (+2,47%/BP 2020) dont 575 K€ de prestations d'accès aux terrains et de location de voitures, 82 K€ de commissions ProShop, 20 K€ de stock marchandises, 17 K€ de location du club house et panneaux publicitaires et 10 K€ de remboursement de frais concernant les fluides du restaurant et 1,5 K€ de remboursement divers

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **294,8 K€** dont 49 K€ pour le remboursement du capital de l'emprunt et de l'avance de l'agglomération (16 K€).

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 245,8 K€ (+169 K€/BP 2020) dont :

- 180 K€ pour la rénovation du système d'arrosage du golf phase 1 et frais insertion 1 K€
- 60,6 K€ pour du matériel technique dont 30 K€ de report de 2020
- 3,4 K€ de travaux de remise à neuf des murs de deux bureaux, couloir, et local ménage suite à une fuite d'eau
- 0,8 k€ de travaux du système de chauffage /ventilation

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **209,5 K€** correspondant à l'emprunt pour le financement de ces investissements 2021.

### **4) Pole Nautique Sud Goëlo : 781 K€**

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **615 K€** et demeurent sensiblement stables par rapport au BP 2020. Les charges de personnel qui atteignent 435 K€ (+1,40 %/2020) représentent 71 % des dépenses de fonctionnement. Les charges à caractère général s'élèvent à 161 K€ (+2,61 %/BP 2020) dont les principales dépenses sont :

- 36 K€ de fournitures et petits équipements servant principalement à l'entretien de la flotte de 110 bateaux
- 18 K€ de fluides, 9 K€ de carburants
- 15 K€ de licence voiles

- 25 K€ pour l'entretien, la maintenance et la location
- 16 K€ de frais juridiques et d'assurances
- 8 K€ de taxes foncières
- 2 K€ d'honoraires et commissions
- 5 K€ de frais de communication et téléphoniques
- 8 K€ de nettoyage de locaux
- 3 K€ de cotisations
- 3 K€ catalogues et impressions
- 13 K€ diverses dépenses

Les **recettes de fonctionnement hors subvention d'équilibre** s'élèvent à **284 K€** (-3,4 %/BP 2020). Les activités de plein air sont moins touchées par la crise sanitaire mais la prudence est néanmoins de mise. Pour cette raison, une légère baisse est prévue.

Les stages, les activités et les licences proposés à tous les publics représentent 88 % des recettes hors subventions (soit : 250 K€).

La facturation des scolaires (une trentaine de classes par an) et des groupes est estimée à 27 K€ et enfin, les mises à disposition de personnel au CD de voile sont prévues pour 8 K€.

La subvention versée par le budget principal est maintenue à 370 K€. Elle est essentielle à l'équilibre de la section de Fonctionnement.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **166 K€** (+28% / BP 2020) dont 67 K€ pour le remboursement du capital de l'emprunt. Les dépenses d'équipement s'élèvent à 99 K€ (+34 K€/BP 2020) dont principalement :

- 20 K€ pour le renouvellement un véhicule (Boxer à plus 214 000 Km),
- 5,9 K€ pour l'installation d'un portail sur le site de Binic, 0,75 K€ pour la réfection de la toiture à Saint-Quay Portrieux, 15K€ pour la réfection des sous-faces et des voiles sur le bâtiment du Pôle Nautique de Binic,
- 50 K€ pour le renouvellement du parc de bateaux

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **121 K€** (+51 K€/BP 2020) et correspondent notamment à une subvention d'investissement du budget principal de Saint-Brieuc Armor Agglomération de 50 K€, ainsi qu'à un emprunt d'équilibre de la section d'investissement à hauteur de 71 K€ dans l'attente de la reprise des résultats au BS 2021.

## **5) Patinoire : 606,7 K€**

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **557,4 K€** soit +4,1 K€ / BP 2020. Sur ce montant, les dépenses de personnel représentent 385 K€ (-14,4 K€ / BP 2020). Les autres dépenses de fonctionnement progressent de +18,5 K€ pour atteindre 172,2 K€ en 2021. Les principales dépenses concernent les fluides pour 107,2 K€ (+11,9 K€ / BP 2020), des frais de maintenance et d'entretien pour 25,6 K€ (-0,8 K€ / BP 2020), des fournitures entre autres pour des animations pour 15,2 K€, des frais de gardiennage pour 7,9 K€ (+4,9 K€ / BP 2020), des redevances (SACEM,...) pour 4 K€ (-0,2 K€ / BP 2020) et des frais de télécommunication et informatique pour 3,9 K€ (+2,8 K€ / BP 2020).

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **177,5 K€** (+0,5 K€ / BP 2020) et concernent la billetterie.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **49,3 K€** (+8,4 K€ / BP 2020) dont :

- 35 K€ reconduit pour le système monétique de gestion et de contrôle
- 6,5 K€ pour la sécurisation des toitures
- 7,8 K€ d'achat de matériels dont 4,2 K€ pour un aspirateur et 3,6 K€ pour l'acquisition de patins à glace

## **6) Hippodrome : 365 K€**

Inauguré le 1<sup>er</sup> mars 2015, l'aménagement de l'hippodrome de la Baie a consisté principalement en la réalisation d'un restaurant panoramique et à l'aménagement des espaces proposés à la location pour des manifestations à caractère privé ou public.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **216 K€** (+0,7 K€ / BP 2020) et comprennent principalement 74,1 K€ de charges à caractère général (-6,6 K€ / BP 2020), 88 K€ de charges de personnel (+0,2 K€ / BP 2020), 13,3 K€ (+12,3 K€ / BP 2020) pour des dépenses imprévues, 8 K€ d'aide financière en partenariat avec le Département pour le financement d'un emploi associatif auprès de la Société des Courses (DB-283-2017) et 30 K€ (-5 K€ / BP 2020) de remboursement des intérêts de 2 emprunts.

Les **recettes de fonctionnement** sont stables à hauteur de **365 K€** dont 75 K€ de loyer de la Société des Courses, 18 K€ de prélèvement sur les paris hippiques perçu par l'agglomération, 10 K€ de redevance annuelle fixe des Traiteurs Briochins pour l'exploitation de l'espace restauration et 2 K€ de locations de salle.

La subvention d'équilibre versée par le Budget Principal s'élève à 260 K€ (stable / BP 2020). En effet, celle-ci est nécessaire car les recettes de fonctionnement doivent couvrir les dépenses de fonctionnement (amortissements,...) ainsi que les emprunts (paiement des intérêts et remboursement du capital).

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **149 K€** (-61 K€ / BP 2020) dont 13 K€ (-48 K€ / BP 2020) de dépenses d'équipement qui comprennent 8,5 K€ pour le remplacement des portes gradins et 3,5 K€ de matériels (débroussailleuse,...).

Le remboursement du capital des 2 emprunts dont principalement l'emprunt réalisé dans le cadre de la construction de l'Espace d'accueil et de restauration contracté en décembre 2014 s'élève à 136 K€ (-13 K€ / BP 2020).

Il n'y a pas de **recettes réelles d'investissement** (-60,3 K€ / BP 2020). Les dépenses d'investissement sont financées par les recettes d'ordre c'est à dire par les recettes liées aux amortissements. Le recours à l'emprunt n'est donc pas nécessaire pour assurer l'équilibre du budget.

## **7) Piste d'athlétisme Maryvonne Dupureur : 299,2 K€**



*La salle couverte d'athlétisme a été inaugurée le mercredi 12 juin 2019.*

*Le coût global de l'opération de construction du stade couvert d'athlétisme s'élève à 14,545 M€. Les recettes attendues s'élèvent à 6,4M€ (DB-243-2013 de Saint-Brieuc Agglomération).*

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **191,2 K€** (+6,4 K€ / BP 2020) dont 92,5 K€ (+6,7 K€ / BP 2020) de dépenses de personnel ajustées au vu de l'exercice 2020 et majorées d'un recrutement non permanent (quart-temps) pour assurer l'accueil du site lors de manifestations. Les autres dépenses sont relativement stables à hauteur de 116,5 K€ (-0,3 K€ / BP 2020) et comprennent principalement les fluides pour 42,2 K€, les frais de nettoyage et de gardiennage du site pour 35 K€, les frais de maintenance et réparation du site pour 27,7 K€ et des fournitures pour 10 K€.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **5 K€** (nouveau BP 2021) et concernent des locations du site.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **108 K€** (-27 K€ / BP 2020) et correspondent à la finalisation des travaux de construction et d'aménagement du stade couvert d'athlétisme.

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

#### **8) Vélodrome – Sports Nature – Piste de Roller : 43,9 K€**

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **10,9 K€** (+0,6 K€ / BP 2020) dont 7,9 K€ pour le site du Vélodrome (+2,3 K€ / BP 2020). Ce montant correspond aux charges récurrentes d'entretien, de maintenance et de fournitures. Les autres dépenses concernent principalement les sports nature (station VTT,...) pour 2,3 K€ (+0,7 K€ / BP 2020) entre autres pour l'achat d'équipements techniques et vestimentaires ainsi que la piste de roller pour 0,7 K€ (-2,4 K€ / BP 2020) qui n'a pas de débossage de la piste en 2021.

Il n'y a pas de **recettes de fonctionnement**.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **33 K€** (+28,8 K€ / BP 2020) et concernent le vélodrome pour des peintures sur la piste en enrobée pour 3 K€ ainsi que les sports nature (station VTT,...) pour 30 K€ liés au développement des sites de pratique du trail avec une solution de chronométrage permanent.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **15 K€** et concernent une subvention du Département dans le cadre du Schéma Sports Nature pour le développement des sites de pratique du trail.

#### **9) Salles de Sport Camille Claudel et La Closerie et Boulodrome La Vaillante : 36,5 K€**

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **36,5 K€** (-1,6 K€ / BP 2020) dont :

- 26,8 K€ (stable / BP 2020) pour la salle de sport de la Closerie (19,2 K€ de fluides, 4 K€ de frais de nettoyage de la salle, 2 K€ de fournitures,...)

- 9,2 K€ (-1,7 K€ / BP 2020) pour la salle de sport Camille Claudel (4,2 K€ de frais de nettoyage de la salle et 5 K€ d'indemnité d'utilisation)

- 0,5 K€ (+0,1 K€ / BP 2020) pour le boulodrome La Vaillante (fluides)

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **8 K€** et correspondent à la facturation du Lycée Hôtelier la Closerie pour l'utilisation de la salle de sport La Closerie.

Il n'y a pas de **dépenses et recettes d'investissement**.

## H. INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

<b>MONTANT DEPENSES = 0,96 M€</b>	
<b>FONCTIONNEMENT = 0,93 M€</b>	<b>INVESTISSEMENT = 0,03 M€</b>

Saint-Brieuc Armor Agglomération mène une politique spécifique pour accompagner le retour à l'emploi des publics qui en sont éloignés et développe des actions pour favoriser l'emploi par l'insertion. Dans ce cadre, elle a voté lors du conseil d'agglomération du 26 octobre 2017 la création d'une plateforme Insertion Sociale et Professionnelle élargie aux 32 communes pour la période 2018-2020 avec reconduction pour la période 2021-2023. Elle a pour objectif de donner davantage de cohérence, de lisibilité et donc d'efficacité aux interventions autour de 5 axes :

- Repérage – Accueil, information, accompagnement de premier niveau
- Lever les freins à l'emploi
- En route vers l'emploi
- Appui à la création d'activité pour les publics en insertion sociale et professionnelle
- Actions spécifique de cohésion sociale

### Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **0,93 M€**

Les charges de fonctionnement baissent de 6,9 K€ / 2020 et comprennent **412,8 K€** de charges de personnel (- 19 K€ /BP 2020 ). Hors charges de personnel les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 12,2K€.

Les principales dépenses concernent :

- **86,6 K€** (+ 6,7 K€/BP 2020) de dépenses d'**entretien et de fonctionnement de l'Espace Initiative Emploi (EIE) et des ateliers du cœur** dont 14,1 K€ de nettoyage des locaux, 16,7 K€ de maintenance et frais de télécommunications, 8,2 K€ d'entretien et réparation de bâtiments, 18,2 K€ de fluides, 5,6 K€ de taxe foncière, 4,9 K€ de fournitures diverses (alimentation,...), 9,4 K€ pour l'aménagement du Point Accueil Emploi (bois pour construction, mobilier, quincaillerie) 9,5 K€ pour des actions diverses (prestations DECLIC/Gens de rue, prestations arrachage de plantes invasives, développement d'outils numériques dans le PoAE,interventions externes animations ateliers emploi, soutien aux créations de structures, pilotage de la Clause d'Insertion Sociale, formation internet à l'EIE).
- **10 K€** (+ 4 K€) d'Aide au développement et /ou aux études de soutien à la création des structures de l'IAE (Insertion par l'activité économique); pour le chantier participatif dans le cadre du réaménagement du Point Accueil à l'EIE et pour le Projet de création d'une EBE (entreprise à but d'emploi) dans le cadre de TZCLD (Territoire zéro chômeur de longue durée).
- **257 K€** représentent le montant des **adhésions** à la Mission Locale dédiée à l'accueil des jeunes de 16 à 25 ans, au réseau SPEF (Bretagne structure pour l'emploi et la formation en Bretagne), au FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes) et à l'AVE (Alliance Ville Emploi), au TZCLD (territoire zéro chômeur de longue durée).
- **160 K€** sont destinés aux partenaires associatifs œuvrant dans le domaine de l'insertion et de l'emploi, notamment : Avant-premières, la Mission Locale, CIDF, les Nouëllles et la Cité des métiers.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **217 K€** et comprennent principalement les loyers et charges de l'Espace Initiatives Emploi et des Ateliers du Cœur pour 170 K€, les subventions FSE 2018 et 2019 pour 47 K€ (postes chargées de mission Insertion et Clause Insertion Sociale).

**Les dépenses d'investissement** s'élèvent à **34,2 K€**

Les charges d'investissement comprennent principalement :

- **14,5 K€** pour des subventions d'investissement **de croissance** (aide aux structures de l'insertion par l'activité économique, pour l'amélioration des conditions de travail dans les ateliers, chantier d'insertion)
- **17,9 K€** de travaux à **l'Espace Initiative Emploi** dont 8 K€ pour le réaménagement du Point Accueil Emploi, 1,2 K€ pour la réfection du revêtement de sol à l'étage, 7 K€ pour la réfection du revêtement de sol de 6 bureaux du rez de chaussée 1,7 K€ pour le marché 2021 du système de chauffage /ventilation.
- **1,2 K€ d'informatique** pour le changement de commutateurs, bornes Wifi
- **0,65 K€ d'acquisition de mobilier.**

## I. COHESION SOCIALE

<b>MONTANT DEPENSES = 1,27 M€</b>	
<b>FONCTIONNEMENT = 1,17 M€</b>	<b>INVESTISSEMENT = 0,10M€</b>

Saint-Brieuc Armor Agglomération est compétente pour les dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

Depuis 2007, l'Agglomération s'est dotée d'un CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) associant les acteurs de la prévention et de la sécurité.

**CISPD : 113,15 K€**

Le CISP est composé de trois collèges :

- Un collège d'élus désignés par le Président du CISP.
- Un collège des représentants de l'Etat (Préfet, Procureur, Police, Gendarmerie, Justice, Education nationale, Conseil général...).
- Un collège de socio-professionnels (associations de prévention, associations jeunesse, bailleurs sociaux, transport...), confrontés aux manifestations de la délinquance et désignés par le Président du CISP.

Les thématiques des actions menées par le CISP validées lors du comité de pilotage du 1<sup>er</sup> mars 2017 (DB-131-2017) sont :

- Le bien vivre ensemble sur l'espace public
- La prévention des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes
- La prévention à l'égard des jeunes de 18-25 ans particulièrement exposés aux risques de délinquance
- La réinsertion sociale et professionnelle des personnes placées sous main de justice
- La lutte contre la radicalisation

**113,15 K€** seront consacrés au CISP en 2021 soit +0,8 K€ / 2020 dont :

- **65 K€** en subventions pour **soutenir les associations** qui portent les actions sur ces différents sujets sur notre territoire
- **28,6 K€** de **charges de personnel**
- **19,3 K€** pour un financement partiel du poste d'**assistance sociale du commissariat** (DB-10-2018) CONSEIL AGGLO DU 15 Février 2018
- **0,2 K€** de fournitures de petit équipement

**ACTION SOCIALE : 1,07 M€**

Par délibération lors du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 (DB-397-2018), Saint-Brieuc Armor Agglomération a défini l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle Action Sociale : « les services de maintien à domicile (aide à domicile, soins à domicile, portage des repas, assistance administrative, homme toutes mains, téléalarme) pour les personnes âgées de plus de 60 ans ou les personnes en situation de handicap ou bénéficiant d'une prescription médicale, ou toute autre personne en faisant la demande, à l'ensemble du territoire de l'agglomération ». Cette compétence sur les 32 communes est confiée par l'agglomération au Centre Intercommunal d'Action Sociale au 1er janvier 2018.

**Les dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **1,05 M€** et correspondent :

- au versement d'une subvention au CIAS pour **1 M€** . Cette subvention devra couvrir le besoin de financement déjà existant et les évolutions que devra mettre en œuvre le service afin de rendre plus attractif le métier d'aide à domicile en revalorisant les salaires et répondre aux besoins croissants de la population. Ces évolutions correspondent à des obligations réglementaires (frais kilométriques) et aux actions à mettre en place pour revaloriser les métiers d'aide à la personne (revalorisation salariale).
- À la prise en charge des frais de structures du nouveau siège du CIAS pour **46,2 K€** (fluides, entretien de bâtiments, fournitures,taxes foncières...).

**Les recettes de fonctionnement** s'élèvent à **192,1 K€** et comprennent :

- le remboursement des charges locatives du bâtiment du CIAS de Trégueux, de l'antenne littorale de Binic Etables et de l'antenne Sud de Saint Brandan pour **187,1 K€**,
- le remboursement du dégrèvement de taxe foncière (6 mois) pour le Bâtiment CIAS de Trégueux pour **8 K€**.

**Les dépenses d'investissement** s'élèvent à **24 K€** et correspondent à l'Installation d'une aire de pique nique et à la pose de bornes de recharge électrique pour véhicule et vélo au CIAS de TREGUEUX.



• **Le contrat Local de Santé : 90 K€**

Par délibération du conseil d'agglomération du 26 septembre 2019 (DB-190-2019) Saint-Brieuc Armor Agglomération a décidé de s'investir et développer son engagement autour des questions de santé et d'accès aux soins en autorisant la signature du Contrat Local de Santé (CLS) et en validant le recrutement d'un chargé d'animation du CLS pour une période de 3 ans renouvelable.

Le Contrat local de santé (CLS) participe à la construction des dynamiques territoriales de santé. Il permet d'articuler les objectifs du projet porté par l'agence régionale de santé de Bretagne et les besoins repérés sur le territoire pour mettre en œuvre des actions au plus près de la population.

Par délibération du Conseil d'Agglomération du 26 septembre 2019 (DB 191-2019) Saint-Brieuc Armor Agglomération a acté la prise de la compétence facultative santé.

Cette compétence comprend :

- L'animation et la coordination du contrat local de santé
- L'ingénierie, l'accompagnement technique et la mise en œuvre de projets facilitant l'accès aux soins et l'accès aux professionnels de santé
- Le soutien financier sous forme de fonds de concours ou subvention pour favoriser l'accès aux soins

A cet effet, **10 000 €** ont été prévus au budget primitif 2021 en **section de fonctionnement** (locations, alimentaire, rémunération conférenciers...).

**Par délibération du 7 février 2019 (DB 9-2019) Saint-Brieuc Armor Agglomération a également validé un dispositif d'aide à l'installation de médecins généralistes (aide à l'acquisition ou aux travaux, aide à la première installation). 80 000 € de subventions d'équipement sont prévus en section d'investissement dont 10 K€ d'aide à la première et installation (projet en cours sur Plérin) et 70 K€ d'aide aux travaux (projets en cours sur les communes : St-Julien (10K€ car 1 médecin), Plédran (30K€), Trégueux (30K€) .**

## J. PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

**MONTANT DEPENSES = 3,36 M€**

**FONCTIONNEMENT = 3,27 M€**

**INVESTISSEMENT = 0,09M€**

La **politique petite enfance** repose en premier lieu sur la gestion du Relais Parents Assistants Maternels compétence exercée par l'ensemble des EPCI préexistants à la fusion.

La politique Petite Enfance concerne également l'accueil collectif avec la gestion par les pôles de proximité de deux équipements considérés comme « Halte Garderie » : « La Farandole » à Quintin et « Potes & Potiron » à Binic - Etables-sur-Mer.

Enfin, la **politique enfance jeunesse** se traduit également par l'accueil de loisirs sans hébergement géré par le pôle de proximité situé à Quintin.

Saint-Brieuc Armor Agglomération contribue également au financement du Syndicat de Lorge qui exerce la politique enfance jeunesse pour les communes de Le Bodéo, Plaintel, Ploelec-L'Hermitage et Saint Carreuc.

### **La Politique Petite Enfance : 6,6 K€**

La stratégie en matière d'organisation et de réponses apportées pour ce qui relève de l'accueil et de services pour la Petite Enfance a été déterminée dans le SIOPE (Schéma Intercommunal d'Orientations Petite Enfance) adopté en 2015 pour la période 2015-2020 (DB-120-2015). Il s'intègre dans le cadre du schéma territorial des services aux familles et poursuit les objectifs fixés par la CNAF et la cour des comptes. C'est un outil référence pour les organismes comme la CAF et le Conseil Départemental qui accompagne les porteurs de projets. L'année 2019 a été marquée par l'adoption d'un nouveau Schéma Intercommunal d'Orientations Petite Enfance pour la période 2020-2023.

Par ailleurs, **5,8 K€** sont prévus dans le cadre des **Rencontres Territoriales Petite Enfance 2021** pour la poursuite de conférences/ateliers.

De plus, **8 K€** de frais de réception sont prévus pour les rencontres territoriales Petite Enfance et pour deux comités de pilotage petite enfance.

### **Les relais Parents/Assistants maternels (RPAM) : 712,7 K€**

Les relais Parents Assistants Maternels sont autorisés à fonctionner dans le cadre d'un agrément délivré par le conseil d'administration de la CAF pour une durée de 4 ans. Cet agrément se matérialise par une convention entre l'Agglomération et la CAF qui permet le versement de la prestation de service. Un Contrat de Projet RPAM 2018-2021 a été adopté au conseil d'agglomération du 26 octobre 2017 (DB-362-2017). Le Contrat de Projet RPAM 2018-2021 établit un diagnostic, des objectifs, un budget et un financement de la CAF.

Les relais Parents Assistants Maternels bénéficient aussi d'un financement dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. Voté pour 2017-2020 le 30 novembre 2017 (DB-398-2017), c'est un contrat

d'objectifs et de financement passé avec la CAF pour une durée de 4 ans. Il a pour objectif de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des enfants et des jeunes (jusque 17 ans révolus) par un soutien au développement des services d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Le Relais Parents Assistants maternels (RPAM) de l'agglomération est composé de 4 secteurs et 7 antennes et couvre les 32 communes. Il se veut être un lieu d'échanges, de rencontres, d'informations et de documentations pour les parents et futurs parents, pour les assistants maternels et futurs assistants maternels. L'équipe du RPAM se compose de 9,80 ETP d'animatrices, d'une assistante et d'une coordinatrice qui encadre et coordonne l'action des agents.

Un **budget global de 712,7 K€ (+ 0,6 K€/BP 2020)** est consacré aux relais Parents Assistants Maternels dont les principales dépenses sont :

- **645,1 K€** de frais de personnel **(-14,5 K€ /BP 2020)**,
- **57,6 K€ (+ 7,7 K€ /BP 2020)** de frais de fonctionnement du relais portant sur 29 K€ de prestations pour les ateliers d'éveil (fréquentation environ 20 000 personnes/an), 5,2 K€ de fournitures de petit équipement pour l'achat et le renouvellement de petit matériel éducatif pour les 7 antennes, 1,5 K€ pour l'achat de livres et disques, 12,4 K€ de maintenance informatique et frais de télécommunications, 4,8 K€ d'impression de documents aux usagers et lettres et planning d'activité, 1,7 K€ pour des ateliers culinaires, 350 € de frais SACEM et 2,5 K€ de frais divers
- **10 K€ (+7,4 K€)** en investissement d'acquisition de véhicule

Les **recettes de fonctionnement 2021** perçues de la CAF sont estimées à **410 K€** et concernent le fonctionnement du RPAM et du Contrat Enfant Jeunesse.

**A noter qu'à partir de 2021, la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF devient le nouveau mode contractuel, en se substituant au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).**

### **Haltes-Garderies / Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : 806,9 K€**

Par délibération du 30 novembre 2017 (DB-398-2017), Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté un **Contrat Enfance Jeunesse 2017-2020**. Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs et de financement passé avec la CAF pour une durée de 4 ans. Il a pour objectif de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des enfants et des jeunes (jusque 17 ans révolus) par un soutien au développement des services d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Outre le CEJ, Les haltes-garderies et l'ALSH bénéficient dans le cadre d'une convention avec la CAF d'un financement "Prestation de Service" qui est une prise en charge tarifée d'une partie des coûts de fonctionnement des établissements. Les objectifs de ce financement de la CAF sont la mixité sociale, la réponse aux besoins des familles, le développement du multi-accueil et l'amélioration du taux d'occupation des structures d'accueil.

### **Multi accueil "La Farandole": 328,8 K€**

La Farandole, située sur la commune de Quintin, accueille les enfants de 2 mois ½ à 3 ans révolus, de façon occasionnelle, régulière ou urgente. L'équipement a une capacité d'accueil de 15 enfants et est ouvert le lundi de 13h à 18h et du mardi au vendredi de 8h à 18h. Il est animé par deux éducateurs de jeunes enfants, deux auxiliaires de puériculture et un agent petite enfance.

La Farandole fonctionne sur un mode halte garderie et remplit plusieurs missions :

- - libérer les familles pour des rendez-vous ou des démarches de retour à l'emploi,
- - rompre l'isolement des parents et des enfants gardés chez eux,
- - préparation à la scolarisation,
- - soutien à la parentalité,
- - intervenant dans le cadre d'un accompagnement social organisé par la PMI et les services sociaux du conseil départemental,
- - moyen de garde permanent pour les parents qui ont un besoin inférieur à 20h/semaine et qui ne trouvent pas de place chez les assistantes maternelles car elles veulent des plein temps.

Les **dépenses de fonctionnement** de la halte-garderie s'élèvent à **305,8 K€** (stable / BP2020 hors RH) dont 256,7 K€ de dépenses de personnel. Concernant les autres dépenses de fonctionnement, elles s'élèvent à 49 K€ (+ 0,3 K€/ BP 2020). Les plus significatives sont les fluides pour 12,3 K€, les frais de maintenance/entretien du site pour 10,7 K€, les fournitures et petits équipements pour 5 K€ et la livraison de repas qui est stable à 10 K€.

Les **recettes de fonctionnement** de la halte-garderie s'élèvent à **150 K€** dont :

- 120 K€ de la CAF et la MSA dans le cadre de la Prestation de Service et du Contrat Enfance Jeunesse
- 30 K€ de tarification des usagers

Des **investissements** sont prévus à hauteur de **23 K€** dont 4 K€ pour l'aménagement d'un cheminement doux permettant de rejoindre le pôle de proximité via l'impasse de la garenne, 1,5 K€ pour l'installation d'une cuve de récupération d'eau de pluie pour arroser le jardins des enfants, 6 K€ pour le remplacement du vitrage fixe du coin change par une porte fenêtre, 10 K€ pour le système de chauffage, 1,5 K€ renouvellement du gros matériel pédagogique ou de puériculture.

### **Halte-garderie "Potes & Potiron" : 281,5 K€**

La halte-garderie propose un accueil collectif pour les enfants de 2 mois à 4 ans qui est soit :

- un accueil occasionnel proposé aux familles qui peuvent réserver d'une semaine sur l'autre ou le jour même (imprévu, rendez-vous...)
- un accueil régulier qui implique la signature d'un contrat où les familles s'engagent sur un ou plusieurs mois

Depuis septembre 2014, la durée d'ouverture au public est de 35,5 heures avec une fermeture annuelle d'environ 4 semaines (3 semaines l'été et 1 semaine à Noël).

Les **dépenses de fonctionnement** de la halte-garderie s'élèvent à **227,2 K€** (+2 K€ / BP2020 hors RH) dont 196,6 K€ de dépenses de personnel (+9,2 K€). Concernant les autres dépenses de fonctionnement, elles s'élèvent à 30,6 K€ (stable / BP 2020). Les plus significatives sont les fluides pour 5,3 K€, les frais de maintenance/entretien du site pour 8 K€, les fournitures et petits équipements pour 5 K€ ainsi que la mise en place d'une livraison de repas pour 6 K€ et des animations pour 3,7 K€.

Les **recettes de fonctionnement** de la halte-garderie s'élèvent à **88 K€** dont :

- 18 K€ de tarification des usagers

- 50 K€ de la CAF dans le cadre de la Prestation de Service. Ce financement impose une fréquentation approchant les 70% ainsi que le respect d'un coût horaire maximal.
- 20 K€ de la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Des **investissements** sont prévus à hauteur de **54,3 K€** dont 48 K€ pour la réfection de la toiture en zinc, 2,5 K€ pour l'isolation phonique des chambres, 0,8 K€ pour la création de casiers en bois, 1,5 K€ pour la mise en conformité PMR des sanitaires et 1,5 K€ pour le renouvellement de gros matériel pédagogique ou de puériculture et l'achat d'un lave linge semi-professionnel.

### **L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) : 196,6 K€**

Saint-Brieuc Armor Agglomération a repris l'ensemble des compétences des 4 EPCI fusionnés dont les ALSH des enfants de 3 à 11 ans et les activités en faveur des adolescents jusqu'à 16 ans de Quintin Communauté. Dans le cadre de l'harmonisation des compétences au 1<sup>ier</sup> janvier 2019, la compétence ALSH a été restituée aux dix communes de l'ex Quintin Communauté. En parallèle Saint-Brieuc Armor Agglomération a créé un service commun qui a pour mission « l'organisation d'accueil de loisirs sans hébergement des enfants de 3 à 11 ans et des activités en faveur des adolescents jusqu'à 16 ans » (DB 317-2018). Dans un premier temps, cette expérimentation est limitée aux communes proches de Quintin.

L'organisation des activités est confiée à la MJC du Pays de Quintin via une convention d'objectifs de 2 ans renouvelable signée par les 11 communes membres du service commun de l'agglomération (DB-318-2018).

L'ALSH, rattaché au pôle de proximité situé à Quintin est destiné à l'accueil des jeunes de 3 à 17 ans. Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) accueillent les enfants le mercredi, les petites vacances scolaires et l'été. C'est un lieu d'activité où les enfants apprennent à vivre en collectivité. L'objectif est de permettre aux enfants de s'épanouir tout en respectant des règles de vie préétablies.

Pendant les vacances, les enfants évoluent autour d'un thème en relation avec l'actualité et les intentions pédagogiques du centre. Dans un contexte de détente, les enfants appréhendent des sujets variés et développent leur création et leur imagination. Chaque semaine est programmée une sortie pédagogique à la journée, et à chaque fin de séjour : un temps fort pour valoriser les travaux et applications des enfants.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **196,6 K€** (+5 K€ / BP 2020) dont 195 K€ de subvention de fonctionnement à la MJC du Pays de Quintin dans le cadre de convention (+ 5 K€/BP2020).

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **222 K€ (+5 K€)** dont 195 K€ de participation des communes membres du service commun de Saint-Brieuc Armor Agglomération et 27 K€ de Contrat enfance CAF et MSA partie ALSH.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est prononcée lors de la réunion du 2 mai 2019 sur l'évaluation des charges liées au service commun ALSH afin de restituer aux communes les moyens qui étaient consacrés au financement de ce service par l'Agglomération jusqu'au 31 décembre 2018 (augmentation des DAC des communes concernées).

### **4- PIA Jeunesse : 1,83 M€ (+ 1,2 M€/BP 2020)**

Dans le cadre du PIA Jeunesse, Saint-Brieuc Armor Agglomération s'est identifiée comme porteuse de projet et agit donc comme intermédiaire entre l'ANRU (opérateur national) et les maîtres d'ouvrages (partenaires locaux portant les actions). Une part de budget est donc destinée à la perception de la subvention de l'ANRU (article 7488) et à la redistribution aux maîtres d'ouvrages de la part qui leur

revient (article 7489). Le montant est calculé sur la base du prévisionnel fourni par les maîtres d'ouvrage chaque année en fonction de l'état d'avancement de leur projet.

Les recettes liées aux subventions ANRU revenant à l'agglomération directement sont prévues sur des lignes de crédit différentes. 60 K€ sont prévus en 74718 pour la part correspondant aux actions menées directement par la Direction Prospective et Stratégie Territoriale (site mobile, bourses jeunes, évaluation, coordination). Pour les actions « Noc'tub » et « Insertion des étudiants » les recettes seront respectivement engagées par le service déplacements et la DDE (Direction du Développement Economique) sans transiter par la DPST (Direction Prospective et Stratégie).

Les actions portées directement par la DPST se répartissent comme suit :

- L'évaluation du projet est régie par un marché pour la période 2018 – 2021. Les **18,2 K€** demandés correspondent au prévisionnel fourni par le prestataire pour l'année 2021. Cette action est subventionnée à 50% par l'ANRU.
- Le repositionnement du projet de l'application de site mobile jeunesse s'élève à **2 K€**.
- Les bourses jeunes (Zéphir) sont prévues à hauteur de **14 K€**. Cette action est subventionnée à 30% par la CAF et à 50% par le PIA.
- La coordination du projet est assurée par un ETP financé à 100 % par la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.
- La communication autour des différents projets jeunesse nécessitera **5 K€** en 2021 avec le développement de bourses pour soutenir les projets des jeunes et la mise en ligne d'un site mobile jeunesse en plus des besoins habituels liés à la promotion du projet et de sa gouvernance. Cette action est subventionnée à 50 % par l'ANRU.

En 2021, le PIA Jeunesse représente **1,83 K€** en **dépenses de fonctionnement** et **1,82 M€** en **recettes de fonctionnement**.

## K. ENVIRONNEMENT

<b>MONTANT DEPENSES = 89,3 M€</b>	
<b>FONCTIONNEMENT = 41,7 M€</b>	<b>INVESTISSEMENT = 47,6 M€</b>

**89,3 M€** seront consacrés à l'environnement dont plus de **56,7 M€** sur les budgets annexes eau, assainissement collectif et non collectif et **4,6 M€** pour les eaux pluviales (Budget Principal) et **24,8 M€** pour le budget annexe collecte et traitement des déchets.

### EAU, ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES

En application de l'article L5211-41-3 du CHCT et de l'article 35 de la loi Notre, les compétences Eau, Assainissement et Eaux Pluviales ont été confiées au 01 janvier 2019, pour l'intégralité de son territoire, à Saint-Brieuc Armor Agglomération. Le nombre de communes gérées par la collectivité pour ces compétences est ainsi passé de 13 à 32, avec un élargissement du territoire historique de la régie, intégrant Ploeuc-L'Hermitage et Saint-Carreuc.

Ces nouvelles délégations de service public ont débutés en 2020 sur les parties Nord (Sud Goëlo), et Sud Est. Lors du Conseil d'Agglomération du 28 novembre 2019, BAIE D'ARMOR EAUX a été retenu comme délégataire pour assurer pendant 3 ans le service public de production et de distribution d'eau potable ainsi que le service public de l'assainissement collectif pour les communes de Binic – Etables sur Mer, Lantic, Plourhan, Saint-Quay-Portieux et Tréveneuc.

La société SAUR SAS a été retenue comme délégataire pour assurer pendant 3 ans le service public de production et de distribution d'eau potable sur les communes de Le Bodéo, La Harmoye, le Vieux-Bourg et Saint-Bihy. Pour le service public de l'assainissement collectif, la SAUR a également été retenue pour les communes de La Harmoye, Lanfains, Le Foeil, Le Vieux-Bourg, Plaine-Haute, Plaintel, Quintin, Saint-Brandan et Saint-Gildas.

La politique d'harmonisation du prix de l'eau sur l'ensemble du territoire, dont le mécanisme de convergence s'achève en 2023, se poursuit sur l'exercice 2021 selon la prospective financière et tarifaire établie.

L'exercice 2021 constituera par ailleurs la troisième année d'existence du budget annexe SPANC créé le 1<sup>er</sup> janvier 2019, et dont l'activité se partage entre gestion en régie et prestation de service.

#### Eaux Pluviales

**4 M€** seront consacrés aux **eaux pluviales**

Cette enveloppe comprend 432 K€ de dépenses de fonctionnement et 3,5 M€ (+0,3 M€/BP2020) de dépenses d'investissement.

#### Budget annexe de l'Eau

**31,29 M€** (-0,64M€ / BP 2020) représentent le montant des dépenses réelles du **budget annexe de l'eau** dont 10 M€ en exploitation et 21,29 M€ en investissement

- Les **dépenses d'exploitation** sur le budget EAU s'élèvent à 10 M€ (-0,1 M€/BP 2020).  
Les dépenses d'exploitation, hors frais de personnel, connaissent une baisse de 1,9 %.  
les charges de personnels progressent de 0,82 %.  
Il est à souligner l'effort du service pour maintenir voire diminuer certaines enveloppes budgétaires.
- Les **recettes d'exploitation** s'élèvent à 17,5 M€ (-0,29 M€/BP 2020)  
Les recettes usagers suivent la prospective CALIA, avec en hypothèse une baisse des volumes.  
l'exercice 2021 permettra de caler les hypothèses de la prospective, avec le recul d'une année après consolidation des transferts de compétence.
- Les **dépenses d'investissement**  
Elles s'élèvent à 21,29 M€ (-0,53M€ /BP 2020).  
Au cours de l'exercice 2021, il est prévu 18,01 M€ en terme de travaux, soit une enveloppe quasi identique à celle inscrite en 2020.
- Les **recettes d'investissement**  
Elles s'élèvent à 13,8 M€ (-0,35 M€ /BP 2020).  
Les subventions d'investissement (91 K€) sont en diminution de -40 k€/BP 2020 . L'évaluation de ce poste de recette se veut ainsi prudente et ne se base que sur les dossiers pré-existants arrivant à échéance en 2020. Aucune avance n'y est par exemple anticipée.  
Pour financer les investissements, un emprunt prévisionnel de 13,7 M€ est inscrit.

#### **Budget annexe de l'Assainissement**

25,08 M€ (-0,43 M€/2020) représentent le montant des dépenses réelles du **budget annexe de l'Assainissement** dont 7,1 M€ en exploitation et 17,9 M€ en investissement.

- Les **dépenses d'exploitation** sur le budget ASSAINISSEMENT s'élèvent à 7,1 M€ (-0,19 M€/BP 2020).  
Les dépenses d'exploitation sont en baisse de 2,61 %, à noter que les conventions de mandat ont pris fin sur l'exercice 2020.  
Il est à souligner l'effort du service pour maintenir voire diminuer certaines enveloppes budgétaires.
- Les **recettes d'exploitation** sur le budget ASSAINISSEMENT s'élèvent à 15,6M€ (Stable/BP 2020)  
Les recettes usagers suivent la prospective CALIA, avec en hypothèse une baisse des volumes.  
l'exercice 2021 permettra de caler les hypothèses de la prospective, avec le recul d'une année après consolidation des transferts de compétence.
- Les **dépenses d'investissement**  
Elles s'élèvent à 17,9 M€ (-0,2 M€ /BP 2020).  
Les dépenses d'équipement s'établissent à 13,8 M€ (-0,3 M€/BP 2020). elles sont conformes à la prospective financière.
- Les **recettes d'investissement**  
Elles s'élèvent à 9,5 M€ (+0,4 M€ /BP 2020).  
Pour financer les investissements, le niveau d'emprunt à mobiliser s'établit à 8,3 M€.

Le SPANC (Service public d'Assainissement non Collectif) 286 K€ (-32 K€/2020) représentent le montant des dépenses réelles du **budget annexe du SPANC** dont 275 K€ en exploitation et 11 K€ en investissement.

- Les **dépenses d'exploitation** passeront du BP 2020 au BP 2021 de 307 K€ à 275 K€, soit une diminution de 10% environ.  
Cette inflexion s'explique principalement par une baisse des crédits de prestation de contrôle. Elle est liée à une modification de la répartition de ces derniers en 2020 entre régie et prestation de service, induisant une diminution du nombre de contrôles effectuées par le prestataire.  
Les autres postes de dépenses générales restent globalement stables.  
Les frais de personnels sont stables par rapport au BP 2020.
- Les **recettes d'exploitation** sont en diminution de -32 K€.  
Cette diminution est justifiée par la baisse des recettes de contrôle relative à la baisse du volume global des contrôles en 2021 .

## **ACTIONS ENVIRONNEMENTALES - AMENAGEMENT DES EAUX – RESERVE NATURELLE DE LA BAIE**

### **Actions environnementales : 309,3 K€**

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **282,6 K€** (stable / BP 2020) dont 124,7 K€ (-2,2 K€ / BP 2020) de charges de personnel. Les autres dépenses s'élèvent à 157,9 K€ (+2,2 K€ / BP 2020) et concernent principalement l'entretien des chemins de randonnées pour 140,5 K€, l'entretien de la forêt du Sud Goëlo pour 7,2 K€ et des études pour 7,2 K€ (+2,2 K€ / BP 2020) dans le cadre de Natura 2000 concernant le DOCOB (Document d'Objectifs).

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **44,1 K€** (+12 K€ / BP 2020) dont 44 K€ (+17 K€ / BP 2020) de la DREAL/DDTM dans le cadre entre autre du DOCOB (Document d'Objectifs). Il n'y a pas de vente de bois en 2021 (-5 K€ / BP 2020).

**26,7 K€** soit +1,7 K€ / 2020 seront consacrés aux **investissements** dont des travaux sur le GR34 et les circuits de randonnée.

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

### **Aménagement des eaux : 1,7 M€**

**1,48 M€** (-245,2 K€ / BP 2020) seront consacrés en **fonctionnement** à l'aménagement des eaux. Les charges de personnel s'élèvent à 365,1 K€ (-14 K€ / BP 2020). Les principales dépenses concernent :

- **417,2 K€** (-234,9 K€ / BP 2020) de dépenses dans le cadre de la compétence **GEMAPI** (hors charges de personnel estimées à 317 K€) dont 255 K€ d'entretiens de sites et 155,5 K€ d'études
- **425 K€** (stable / BP 2020) pour la **collecte et le traitement des algues vertes** (hors charges de personnel avec en contrepartie une aide financière de l'Etat).
- **25 K€** (-25 K€ / BP 2020) pour l'**expérimentation d'une technique innovante** de ramassage des algues vertes

- **145,8 K€** de **participations** (-10,2 K€ / BP 2020) dont 135 K€ au Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc (SAGE, PLAV et FEAMP) et 8K€ à Loudéac Communauté Bretagne Centre pour l'Oust et Lié.
- **65,1 K€** (stable / BP 2020) pour l'**entretien des bocages**.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **1,85 M€** (+123,2 K€ / BP 2020) et comprennent principalement :

- **1,36 M€** (-19,8 K€ / BP 2020) de recettes dans le cadre de la compétence **GEMAPI** dont 1 M€ de taxe GEMAPI et 362,7 K€ (-19,8 K€ / BP 2020) de participations (Région, Département,...). Ces recettes servent à financer les dépenses réalisées en fonctionnement et en investissement.
- **387,5 K€** (+107,5 K€ / BP 2020) dans le cadre de la **collecte et du traitement des algues vertes**
- **100,1 K€** (+35,2 K€ / BP 2020) d'**autres recettes** dont les recettes bocages pour 52 K€ ainsi que 24 K€ dans le cadre de la qualité de l'air.
- Les **dépenses d'investissements** s'élèvent à **222 K€** (+214 K€ / BP 2020) dont :
- **220 K€** (+217 K€ / BP 2020) dans le cadre de la **GEMAPI**
- **2 K€** d'achat de matériels

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

**Réserve naturelle de la baie : 135,1 K€**

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **130,8 K€** (-3,9 K€ / BP 2020) dont 123,3 K€ (-3,1 K€ / BP 2020) de charges de personnel réajustées. Les autres dépenses concernent des fournitures et des petits équipements pour 3,5 K€ ainsi que des dépenses informatiques pour 2,9 K€ (-0,8 K€ / BP 2020).

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **54 K€** (-0,8 K€ / BP 2020) et concerne une subvention de fonctionnement de la DREAL.

**4,3 K€** soit +0,7 K€ / BP 2020 seront consacrés aux **investissements** dans le cadre d'un projet de table de lecture sur Yffiniac.

### c) ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans le projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération voté le 5 juillet 2018 (DB-192-2018), l'agglomération entend devenir une référence en matière de construction durable, d'économie circulaire et de sobriété énergétique (Orientation n°2).

Ce budget comprend les actions développées au titre de l'énergie et du développement durable sur le budget principal mais également le budget annexe chaufferie bois.

Rendu obligatoire par la loi de Transition Energétique, pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) au mois de septembre 2019 (DB-188-2019).

Le diagnostic, partagé avec les partenaires et le grand public pendant la première phase de concertation a permis de faire émerger 30 enjeux prioritaires pour le territoire. A partir de ces enjeux, le comité de pilotage a défini 6 orientations pour le territoire :

- Un aménagement territorial prenant en compte la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques.
- L'efficacité énergétique et la réduction des impacts pour des activités économiques compétitives.
- Le développement des énergies renouvelables et de récupération pour la sécurité et l'attractivité du territoire.
- Un territoire stockant du carbone et s'adaptant au changement climatique
- L'exemplarité des collectivités.
- L'implication de tous pour un territoire sobre et innovant.

## I- Energie et Développement Durable : 1,29 M€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **798,3 K€** (+ 136,6 K€ / BP 2020) dont 261,5 K€ (+43,6 K€ / BP 2020) de charges de personnel ajustées au vu de l'exercice 2020 et majorées d'un recrutement non permanent pour 3 ans (transition écologique). Les principales dépenses concernent :

- **114,2 K€** (stable / BP 2020) reconduit dans le cadre de la mise en place d'un **Fonds Chaleur Territorialisé** servant à accompagner des projets répondant aux objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial en termes de production renouvelable de chaleur. SBAA prend en charge les études de faisabilité des projets et les missions de prospection et d'accompagnement sont confiées à l'ALEC.
- **65 K€** (stable / BP 2020) de **subventions** dont les principales sont 59 K€ à l'Agence Locale de l'Energie (réseaux de chaleur, Conseil en énergie aux communes,...) et 6 K€ dans le cadre de l'agenda 21.
- **49,1 K€** (+14,6 K€ / BP 2020) pour la **filière bois** dans l'objectif d'alimenter les chaudières de Goëlys, du Centre Technique de l'Eau et du nouveau dépôt des Tub.
- **34,8 K€** (stable / BP 2020) de cotisations (Agence Locale de l'Energie, Capt'Air, Air Breizh et Amorce).
- **30 K€** (+5 K€ / BP 2020) reconduits au BP 2021 dans le cadre d'une étude d'opportunité sur le **projet d'usine de déshydratation**. Ce projet contribue à l'atteinte des objectifs du plan baie 2027.
- **26,9 K€** d'**actions diverses** (+2 K€ / BP 2020) dont le défi famille à alimentation 8 K€, le groupement de commandes bio (6,3 K€), le Printemps du Développement Durable 6 K€, l'action Planète pour tous 2,3 K€,...
- **25 K€** (nouveau 2021) d'enveloppe pour le **projet territorial alimentaire** suite au diagnostic réalisé en 2020 par la Chambre d'Agriculture (travailler sur les flux alimentaires entrants/sortants pour mieux cerner les besoins de diversification de la production/transformation/distribution,...).

Concernant les appels à projets :

- **40,5 K€** (-24,5 K€ / BP 2020) dans le cadre de l'**appel à projet « planification énergétique »** pour lequel l'agglomération a été lauréat fin 2019 (2020-2021).
- **43,7 K€** (-34,7 K€ / BP 2020) reconduit pour repostuler à l'**appel à projet « adaptation aux changements climatiques »**. Celui-ci vise à « soutenir et animer les initiatives permettant d'améliorer globalement la résilience du territoire face aux impacts actuels et futurs du changement climatique, en considérant les vulnérabilités locales ».

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **240 K€** (-4,6 K€ / BP 2020) et comprennent principalement 125,5 K€ de recettes de l'ADEME dans le cadre de la mise en place d'un Fonds Chaleur Territorialisé, 73,7 K€ de l'ADEME/Région dans le cadre d'appels à projets, 17,5 K€ dans le cadre d'une étude d'opportunité sur le projet d'usine de déshydratation et 8,6 K€ de budgets annexes de l'agglomération dans le cadre de la filière bois.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **495,5 K€** (+187 K€ / BP 2020) et comprennent principalement :

- **472 K€** pour le **développement des énergies renouvelables sur le patrimoine de l'agglomération** (Gestion Technique Centralisée et installations solaires thermiques et photovoltaïques)
- **20 K€** pour la **filière bois** avec l'achat de 2 bennes

Les **recettes d'investissement** attendues dans le cadre du développement des énergies renouvelables sur le patrimoine de l'agglomération s'élèvent à 142 K€ (nouveau BP 2021).

## 2- La Chaufferie Bois : 450 K€

La chaufferie bois construite en 2014 sur le quartier de Brézillet est un projet arrêté dans le cadre de l'Agenda 21 communautaire. Elle alimente plusieurs bâtiments propriétés de Saint-Brieuc Armor Agglomération, de la Ville de Saint-Brieuc et du Conseil Départemental.

La chaufferie bois a connu des difficultés de mise en route et de réglage. Le début d'exploitation en régie a mis en évidence la technicité requise pour la gestion d'un tel équipement. Pour y remédier, Saint-Brieuc Armor Agglomération a signé un marché d'exploitation du site avec la société DALKIA (DB-217-2018). C'est un marché public d'exploitation avec gros entretien des installations et obligation de résultat qui a débuté le 24 septembre 2018.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **352 K€** (+29,9 K€ / BP 2020) et comprennent principalement :

- **268,9 K€** (+34,5 K€ / BP 2020) pour le **fonctionnement de la chaufferie bois** estimé sur un taux de couverture 78% bois/22% gaz. Ce montant se décompose en 116,9 K€ de gaz (+43,9 K€ / BP 2020) et 152 K€ de redevances à l'exploitant (-9,4 K€ / BP 2020). Le contrat d'exploitation comprend les coûts d'exploitation et l'achat de bois qui est à la charge de l'exploitant. L'évolution du gaz est liée à une sous-estimation du BP 2020 ainsi qu'à des chaudières gaz vieillissantes (surconsommation +2 %/+3%)
- **34 K€** (-1 K€ / BP 2020) de remboursement d'**intérêt de la dette** et frais de trésorerie
- **23 K€** de **fluides** (+1 K€ / BP 2020) dont 22 K€ d'électricité et 1 K€ d'eau
- **15 K€** de **provisions**
- **5,9 K€** (-4,6 K€ / BP 2020) de **frais divers** (entretien divers, taxe foncière,...)
- **5,1 K€** de **frais juridiques**

Les **recettes d'exploitation** s'élèvent à **420 K€** (+5 K€ / BP 2020) et correspondent à la vente de chaleur. Celle-ci s'effectue auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération (Aquabaie), de la mairie de Saint-Brieuc (Stéredenn), du délégataire CD 22 (Maison Départementale des Sports) ainsi que la SBEC (Parc des Congrès et des Expositions et salle Hermione).

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **98 K€** (-11 K€ / BP 2020). Les dépenses principales concernent :

- **41 K€** (-12 K€ / BP 2020) dont 30 K€ pour la **finalisation de la réalisation** de la Chaufferie Bois. Celle-ci est décalée dans le temps en raison des litiges et de l'élaboration d'un protocole d'accord par les experts pour fiabiliser et remettre à niveau l'équipement. Ce montant correspond au solde des marchés de travaux et MOE. Le reste soit 11 K€ est une **enveloppe pour des travaux de maintenance**.
- **56 K€** (+1 K€ / BP 2020) consacrés au **remboursement du capital de l'emprunt**.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **30 K€** (+13,9 K€ / BP 2020) et concernent un emprunt pour équilibrer la section d'investissement.

#### **d) COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET DECHETERIES : 24,8 M€**

La particularité de ce budget réside dans son mode de financement : une partie du service relève de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et l'autre relève de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Le service financé par la REOM, doit être équilibré par la redevance. Le service financé par la TEOM, n'est pas soumis à cette obligation d'équilibre par les usagers du service. Pour cette raison, une comptabilité analytique permettant de dissocier ces deux régimes de financement a été mise en place.

Par délibération du 7 février 2019, le Conseil d'Agglomération a décidé de retenir la REOM pour le financement des déchets à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

##### **Les services de collecte et traitement connaissent une hausse des charges notamment dues :**

- A l'évolution de dépenses d'exploitation comme
  - Les prestations de traitement des Déchets Déchèterie Spéciaux(DDS) dans les déchèteries et du traitement des déchets amiantes qui voient ses prix s'envoler,
  - Les prestations de traitement effectuées par le syndicat de Kerval sur les tonnages de déchets ménagers et de tri
  - L'évolution annuelle du prix des carburants et des frais de réparation des bennes existantes,
  - La location d'éventuels locaux dans le centre-ville de St Brieuc pour la recyclerie urbaine,
  - la Création de l'emploi de 2 ambassadeurs de tri supplémentaires,
- A l'étude pour la dotation de bacs menée dans le cadre du passage au mode de financement par la REOM et qui servira de base à la facturation future des redevables.
- A l'augmentation du coût du traitement en 2021, afin de tenir compte notamment de la mise en place par KERVAL d'un nouveau mode de financement lié à l'équilibre de la péréquation transport à la fois en dépenses et en recettes

##### **Les recettes affectées aux services subissent par ailleurs une érosion liée à :**

- L'évolution des soutiens et des cours mondiaux des matières premières en reprise, avec pour conséquence un risque de perte de recettes qu'il est toujours difficile à appréhender.  
De plus la mise en place de nouvelles consignes directement chez des collecteurs privés est de nature à rendre floue l'évolution annuelle des recettes de soutiens Citéo.



#### **1) Budget du service financé par la TEOM : 22,7 M€ soit 91,2 % du budget**

Le service financé par la TEOM correspond aux services des territoires du Sud Goëlo et de Saint-Brieuc Agglomération.

Les **dépenses de fonctionnement** du budget **TEOM** (hors dotations aux amortissements) s'élèvent à **18,8 M€** soit +0,4 M€ par rapport au BP 2020 et se décomposent comme suit :

- Le **service Collecte des déchets** pour **14,2 M€** montant identique par rapport au BP 2020
- La **gestion des déchèteries** pour **4,5 M€** soit + 0,4 M€ par rapport au BP 2020

Cette évolution provient globalement

- des **charges de personnels + 178 K€ (+2,5%)** avec notamment l'évolution du GVT, du PPCR et la création d'un poste d'assistante administrative
- des **contributions versées à KERVAL + 247 K€ (+2,71%)** pour le traitement des déchets intégrant une nouvelle modalité de facturation de l'équilibre de la péréquation transport.

Les **recettes de fonctionnement** du budget **TEOM** s'élèvent à **19,8 M€** soit +0,6 M€ par rapport au BP 2020 dont 15,49 M€ de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (+0,83 M€/2020), 1,41 M€ de redevance spéciale et recettes liées à la vente de matières (+0,26), 1,8 M€ de participation de Citéo (-200 K€/2020), 46 K€ de location du site de Lantic (+0,04 K€/2020 ) et 830 K€ de maintien de la subvention d'équilibre du budget principal par rapport au BP 2020.

*Le budget 2021 des Déchets prend en compte une augmentation des recettes TEOM de 3,5% par rapport au taux de TEOM 2020, nécessaire d'une part aux besoins supplémentaires du budget 2021 mais également à un maintien de la subvention d'équilibre de 830 K€.  
Le taux de TEOM passe par conséquent de 10,05% à **10,40%** sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération.*

Les **dépenses d'investissement** du budget **TEOM** s'élève à **3,9 M€** soit + 1,5 M€ (+62,5 %) par rapport au BP 2020 dont 500 K€ pour le remboursement du capital des emprunts :

Sur ces **3,9 M€** d'investissements, **3,55 M€** (+1,37 M€ / BP 2020) sont consacrés à la **collecte des déchets** soit 91,03 % **et 0,35 K€** (+172,2 K€) pour la **gestion des déchèteries** soit 8,97 %.

Les **dépenses d'équipements** représentent **3,4 M€** soit 87,2 % et sont en augmentation de 1,55 M€ / au BP 2020. Ces investissements concernent cette année :

- une étude pour environ **1 M€** pour la constitution du futur fichier de redevables dans le cadre de la mise en place de la REOM ainsi qu'une enveloppe de **17 K€** pour un diagnostic des bâtis existants en vue d'une étude globale du site sur son devenir
- des soutiens versés aux communes pour des conteneurs enterrés pour **42 K€**
- du matériels roulants pour **1,10 M€**
- l'acquisition de bacs de collecte et conteneurs enterrés pour **541 K€**
- l'acquisition de matériels informatiques pour **18 K€**
- l'acquisition de matériels et mobiliers pour **93,1 K€**
- des aménagements à hauteur de **281 K€** dont 98,1 K€ pour la collecte et 183 K€ pour les déchèteries
- Des travaux pour **305 K€** dont 173 K€ en collecte et 132 K€ pour la partie déchèterie

Les **recettes d'investissement** du budget **TEOM** s'élèvent à **2,87 M€** soit + 1,57 M€ (+120,8 % par rapport au BP 2020) dont un emprunt de 2,44 M€, et 383 K€ de FCTVA, 32 K€ de remboursement d'avances travaux, 4 K€ de subventions et 12 K€ de reprise de véhicules.

## **2) Budget du service financé par la REOM : 2,1 M€ soit 8,8 % du budget 2021**

Le service financé par la REOM correspond aux services des territoires de Centre Armor Puissance 4, de Quintin Communauté et de Saint-Carreuc qui constituent un nouveau service depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec des tarifs unifiés.

Ce budget doit respecter le principe de l'équilibre sans possibilité de subventionnement du budget principal contrairement au budget TEOM vu précédemment.

Les **Dépenses de fonctionnement** du budget **REOM** s'élèvent à **2,03 M€** (+ 0,07 M€/ BP 2020) soit +3,57 % et se répartissent entre le **service de collecte** pour **1,55 M€** (76,4 %) en augmentation de 3,7 % / BP 2020 **et la gestion des déchèteries** pour **0,48 M€ (23,6%)** également en augmentation à hauteur de + 4,81 % / BP 2020.

Cela s'explique globalement par :

- des **charges générales** en hausse + **22 K€** (+9,2%) concernant entre autres le traitement des Déchets de Déchèteries Spéciaux (DDS) pour 9 K€ de plus, des achats de composteurs en plus pour 9,5 K€ et un budget de télécommunication de +3,5 K€ notamment par rapport à la visio-protection et accès SDSL.
- des **contributions versées à Kerval** + **60 K€** (+5,5%) pour le traitement des déchets intégrant une nouvelle modalité de facturation de l'équilibre de la péréquation transport.

Les **Recettes de fonctionnement** du budget **REOM** s'élèvent à **2,1 M€** (+54 K€) dont 1,8 M€ de redevance d'enlèvement des ordures ménagères (+4,5%/2020), 100 K€ de reprise matière (+10 K€/2020), 8 K€ de péréquation transport versée par Kerval (-19 K€/2020) ainsi que 225 K€ de participations de Citéo (+5 K€) et soutiens Eco-organismes et divers remboursements pour (4 K€),

Les tarifs de la REOM sont réévalués de +4,5% pour 2020 afin de compenser l'évolution du coût du traitement notamment et d'assurer l'équilibre budgétaire,

Les **Dépenses d'investissement** du budget **REOM** s'élèvent à **148 K€** soit +90 K€ par rapport au BP 2020 et ne concernent que des dépenses d'équipements pour 89,9 % *pour la collecte des déchets soit 133 K€ (+100 K€ / BP 2020) et 10,1 % pour la gestion des déchèteries 0,15 K€ (-10 K€/ BP 2020)*.

Ces **investissements pour 148 K€** se déclinent ainsi :

- renouvellement de bacs et colonnes à verre et conteneurs **104 K€**
- acquisition d'un véhicule type Kangoo **21 K€**,
- matériels informatiques **3 K€**
- matériels divers **5 K€**
- travaux de mise en place de l'ADSL, de la vidéo-surveillance et autres petits travaux récurrents pour **15 K€**.

## L. AMENAGEMENT, VOIRIE, HAUT DEBIT

**MONTANT DEPENSES = 6,64 M€**

**FONCTIONNEMENT = 1,41 M€**

**INVESTISSEMENT = 5,23 M€**

Le **budget global** consacré à cette compétence est de **6,64 M€** dont 1,41 M€ en fonctionnement et 5,23 M€ en investissement.

La section de fonctionnement est principalement concernée par le Centre d'exploitation Est qui exerce diverses missions d'aménagement et de voirie et par le Service commun ADS (Application droit des Sols). En investissement sont financés l'Axe de contournement sud, la rocade urbaine et le Très Haut Débit.

### **Le Service Commun ADS et PLUI : 892 K€**

Ce service a intégré en 2018, dans ses compétences, le PLU (Plan local d'urbanisme).

Saint-Brieuc Armor Agglomération a repris à son compte le suivi des révisions de PLU communaux d'une part, et doit élaborer le nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) à horizon 2023.

Le budget de **fonctionnement** du Service Commun ADS est de **579,6 K€ (+ 81,6 K€/BP 2020)** dont 22,8 K€ (- 5 K€/BP 2020) de charges à caractère général qui comprennent principalement la cotisation au CAUE pour 15,7 K€, des locations de salles pour les réunions de concertation PLUi pour 5 K€. Les charges de personnel s'élèvent à 556,8 K€ (+ 87,8 K€/BP2020 du fait de l'impact des postes vacants et des demandes de création de poste et nouveaux besoins non permanents). Elles comprennent les agents du service ADS et les moyens affectés au projet d'élaboration du PLUi. Les dépenses liées au PLUI sont financées par une réfaction de DAC.

Le service instructeur est composé de cinq agents et d'une coordinatrice.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **362,4 K€ (+ 47,4 K€/BP 2020)**. Elles comprennent 50 K€ de dotation de l'Etat pour le financement du PLUI et 312,4 K€ (+47,4 K€/BP 2020) correspondant à la facturation du service commun ADS aux communes. Cette augmentation s'explique entre autres par le recrutement de deux renforts pour l'été 2020 afin de palier aux arrêts maladies.

**En investissement, 312 K€** sont prévus dont **100 K€** pour la mise en place du **PLUi** dans le cadre du transfert de compétence, et **200 K€** liés à la révision des **PLU**.

### **Centre d'exploitation : 1,06 M€**

En interne, le Centre d'Exploitation Est répond à une attente pour les besoins propres de l'Agglomération en matière d'entretien de voirie (balayage, fauchage, transport de matériaux, travaux de peinture routière...) et réalise également des prestations pour le compte des communes de l'Agglomération.

Le budget de **fonctionnement** (hors dotations aux amortissements) du centre d'exploitation est de **830,6 K€ (+ 55 K€)** dont 530,8 K€ de charges de personnel (+ 18 K€) et 299,8 K€ de fournitures, fluides et prestations.

**En recettes, 805 K€ (+44 K€/2020)** représentent les prestations facturées aux communes pour 800 K€ et les locations de podiums, stands, barrières et chaises pour 5 K€. Le montant des prestations non facturées s'élève à 150 K€.

**En investissement, 226,9 K€** sont prévus pour l'acquisition de matériels et véhicules. Cette somme sera principalement dédiée au remplacement d'une balayeuse (137 K€) qui occasionne d'important frais d'entretien et d'une remorque 12 tonnes (15 K€). A cela s'ajoute le Remplacement du portail principal du site par un portail sécurisé (12,5 K€), l'isolation des combles sur la partie administrative pour économies d'énergie et confort des occupants (7,8 K€) la réfection de la plateforme en enrobé

du centre technique (25 K€), l'acquisition d'un véhicule (25 K€), divers matériel (4,3 K€), du mobilier (0,3 K€).

**La Voirie** représente **3,31 M€** d'investissement qui se répartissent comme suit :

- **1,3 M€**, sont prévus en subvention d'équipement au Conseil Départemental des Côtes d'Armor, pour la participation au financement de **l'Axe de contournement sud**.
- **2,01 M€** pour les travaux de réseaux et voirie de la **Rocade urbaine** : Acquisition dans le cadre de l'aménagement d'un giratoire dans le prolongement de la rue PDC/RD 712 50 K€, participation du Syndicat Départemental d'Énergie sur les aménagements de giratoires 213 K€, remplacement ou déplacement de réseaux par la Direction Eau et Assainissement sur les giratoires Marcel Proust et échangeur Rocade Urbaine 300 K€, et travaux d'aménagement de giratoire et traversée de Binic 1,449 M€.

**Le Très Haut Débit** avec une enveloppe de **1,38 M€** poursuit son déploiement sur le territoire (Participation à la phase 1 : 612 854 €, phase 2 : 745 464 € et montée en débit Plaintel Solde : 19 152,01 € TTC).

Pour mémoire, l'Agglomération finance près de 11 M€ de travaux.

Phase 1 BTHD (2014-2020) :

Sur les communes suivantes : Le Leslay, Saint Gildas, Le Foeil, Le Bodéo, Saint Carreuc, Lantic et Tréveneuc,

Les travaux de déploiement commenceront sont en cours. Les raccordements se feront en 2021.

Phase 2 BTHD (2019-2023) :

Les communes couvertes totalement ou en partie sont : La Harmoye, Lanfains, Quintin, Plaine Haute, Plaintel, Ploeuc-L'Hermitage, Plourhan, Saint Bihy, Saint Brandan.

Les études ont commencées en 2019 et se poursuivent. Les travaux ont commencé en 2020 et se poursuivent aussi sur 2021.

Phase 3 BTHD (2024-2026) :

Communes couvertes totalement ou en partie sont : Binic Etables sur Mer, Lanfains, Le Vieux Bourg, Plaintel, Ploeuc-L'Hermitage, Saint Quay Portrieux .

## DOTATIONS ET FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES

<b>MONTANT DEPENSES = 19,76 M€</b>	
<b>FONCTIONNEMENT = 19,76 M€</b>	<b>INVESTISSEMENT = 0 M€</b>

Les deux principaux flux financiers entre l'Agglomération et les communes sont les Dotations d'Attribution de Compensation (DAC) et le Fonds Communautaire de Fonctionnement (FCF), créé par le Pacte de confiance et de gouvernance voté fin 2016 par les 4 intercommunalités préexistantes et prorogé en 2019 afin de prolonger l'application des dispositions financières de ce pacte sur les exercices comptables 2019 et 2020.

Une enveloppe de **17, 7 M€** est prévue au titre des **Dotations d'Attribution de Compensation (DAC)** positives. Les DAC négatives (recette pour SBAA) sont évaluées à 17 K€.

L'évolution des montant des DAC versées aux communes en 2021 s'explique par : le transfert de charges au titre des PLU qui varie chaque année en fonction des dépenses réalisées en n-1 et l'effet en année pleine de la création du service commun commande publique, la refacturation des services communs avec certaines communes membres (Direction Mutualisée des Ressources Humaines [DMRH] avec la ville de SAINT\_BRIEUC).

Le montant de la DAC est prévisionnel, il sera ajusté en cours d'année en fonction de l'évolution des charges transférées actées par la CLECT (Commission Locale Chargée de l'Evaluation des Charges Transférées).

Le **fonds communautaire de fonctionnement (FCF) 2 M€** était également prévu par le Pacte de confiance et de gouvernance qui a été prorogé pour deux ans (2019 et 2020). Les dispositions financières du Pacte initial se sont donc appliquées jusqu'en 2020 inclus.

Un nouveau Pacte Financier et Fiscal devra être voté durant le 1<sup>er</sup> semestre 2021 pour une mise en œuvre au cours de l'exercice comptable 2021 : celui-ci prévoira les critères et les modalités de la solidarité communautaire envers les Communes, qui peuvent prendre différentes formes (FCF, répartition dérogatoire du FPIC, modulation des DAC, ...).

Le montant versé à chaque commune résultera des dispositions financières qui seront actées dans le nouveau Pacte Financier et Fiscal (PFF) qui s'appliquera à partir de 2021.

La répartition entre les communes et les autres formes possibles de solidarité seront modifiées en conséquence dans le budget supplémentaire et/ou les décisions modificatives de l'agglomération.

Il convient de rappeler que les élus et techniciens de l'Agglomération et des 32 communes ont participé en 2019 et 2020 à une réflexion commune pour définir les principes du nouveau Pacte. L'objectif était de proposer plusieurs possibilités afin de les mettre à disposition des élus après les élections du printemps 2020.

Dans cette logique, le sujet du PFF a été présenté en conférence des Maires le jeudi 22 novembre 2020. Le sujet sera à nouveau abordé par les instances communautaires dans les premiers mois de l'exercice 2021 afin que les nouvelles dispositions financières du Pacte Financier et Fiscal puissent s'appliquer au cours de l'exercice 2021.

## ADMINISTRATION GENERALE ET COMMUNICATION

**MONTANT DEPENSES = 16,73 M€**

**FONCTIONNEMENT = 15,49 M€**

**INVESTISSEMENT = 1,24 M€**

Le **budget global** consacré à cette politique est de **16,73 M€** dont 15,49M€ en fonctionnement et 1,24 M€ en investissement.

### ADMINISTRATION GENERALE

**15,84 M€** sont consacrés aux moyens pour couvrir, outre les charges de personnel, celles relatives aux locations immobilières, les charges d'assurance, les indemnités des élus, les cotisations et subventions non affectées aux autres politiques. En investissement, sont prévus les travaux sur les pôles de proximité, les moyens informatiques, les acquisitions de matériel, mobilier et véhicules.

**Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 14,62 M€ (+0,17 M€/BP 2020)**

Les charges de fonctionnement correspondent :

- aux **concours divers** (cotisations) pour **358,7 K€** dont 200 K€ pour la cotisation à l'ADEUPA (Agence d'Urbanisme de Brest-Bretagne), 15 K€ pour l'ADAC, 6,2 K€ pour Résovilles, 106 K€ pour le CNAS et le RIA (Restaurant inter administratif), 11 K€ pour l'ARIC et 9 K€ pour l'ADCF.
- **Au SIG** pour **297,5 K€** Par Délibération N° DB 417-20 du 21 décembre 2018 un nouveau partenariat SIG de pays 2018-2020 a été approuvé. Dans ce cadre une convention a été signée pour la création d'un SIG unifié entre le PETR du Pays de Saint-Brieuc, Saint-Brieuc Armor Agglomération et la Communauté de Communes Lamballe Terre et Mer formant 72 communes. Ce transfert supprime la cotisation de Saint-Brieuc au PETR du Pays de Saint-Brieuc. Ces dépenses sont en partie compensées par **186 K€ de recettes** dont 180,5 K€ par la Communauté de Communes Lamballe Terre et Mer et 3 K€ par le PETR du Pays de Saint-Brieuc. Une nouvelle convention est en préparation pour la période 2021-2026,
- **Au Service Commun des Systèmes d'Information dépenses communes** pour **198 K€** (hors RH) dont 63 K€ de frais liés à la messagerie, 2 K€ de visioconférence Zoom, 55,4 K€ de maintenance, 45 K€ de prestations (accompagnement sécurité, assistance infrastructures et assistance logiciels), 15 K€ d'hébergement antivirus, 8,7 K€ de sauvegarde Netvault, 6K€ de solde de la PSSI (politique de sécurité des système d'information)...
- Au fonctionnement de la **direction mutualisée des systèmes d'information pour 522,1 K€ (hors RH)** dont 170 K€ de frais de télécommunications, 219,6 K€ de maintenance et hébergement de logiciels, 118,5 K€ de prestations (26,5 K€ pour le bouquet de services MEGALIS, 11,7 € pour BERGER LEVRAULT migration actes office et démat. , 7 K€ accompagnement Libre Office, 34 K€ intranet, 17,1 K€ Sedit RH et Finances) et 14 K€ de fourniture de consommables et petit équipement...
- aux **subventions, participations** et autres charges de gestions courantes : **1,29 M€** dont 1,02 M€ d'indemnités et frais des élus et collaborateurs de groupes, 235,1 K€ de participation au Pays pour le SCOT et Leader, 14,7 K€ pour la participation statutaire à MEGALIS et 26 K€ de subventions.
- à la **masse salariale** affectée à l'administration générale qui s'élève à **9,71 M€** (- 90 K€).

- aux **charges à caractère général 2,1 K€** correspondant notamment aux fluides et charges d'entretien des bâtiments, aux charges d'administration générale, aux dépenses communes en ressources humaines (formation, visites médicales, ...), aux affaires juridiques et commande publique, prestations finances, service foncier et direction de la prospective.
- à la **coopération décentralisée pour 15 K€**,
- à des **charges exceptionnelles 50 K€** correspondant à des crédits provisionnés sur la Direction des Finances pour la démolition des bureaux atelier technique de Quintin. Cette dépense est liée à une réflexion sur la couverture.
- à une étude d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la gestion du Golf pour **30 K€**,
- aux **Ressources Humaines** pour l'accompagnement des services (Direction Aménagement et Déplacement, Direction Mutualisée des Services d'Information et 4 agents de la Direction Eau et Assainissement) **45 K€**.

#### **Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1,22 M€**

- **74,5 K€** pour le service commun des systèmes d'information financés à hauteur de 31 K€ par les communes de Saint-Brieuc et Ploufragan.
- **307,7 K€** pour la direction mutualisée des systèmes d'information pour la mise à jour ou l'achat de logiciels (170,6 K€) et l'acquisition de matériel informatique (134,6 K€).
- **90 K€** pour l'acquisition de matériel de transport
- **159,8 K€** sont inscrits pour le bâtiment du Sud Goëlo loué à la Gendarmerie (travaux 155 K€ et remplacement de la double porte du local groupe électrogène et de la porte simple du local pompe 4,8 K€)
- **210 K€** vont financer le marché AMO (Assistance à Maîtrise d'ouvrage) conduite d'opérations
- **15 K€** pour la réalisation de documents d'urbanisme (solde du marché plan paysage)
- **60 K€** de travaux sont prévus pour le CIAD pour l'installation de panneaux photovoltaïques
- **13,6 K€** pour l'acquisition de matériel destiné à l'équipe d'entretien des espaces verts (tondeuses, débroussailleuse...)
- **4 K€** de rééquipement d'outillage pour l'équipe d'entretien bâtiment
- **69,7K€** de travaux d'entretien de bâtiments (CMS Quintin 11 K€, Pôle Proximité Sud Goëlo 10 K€, Proximité Proximité Ploeuc-L'hermitage 27,2 K€, Centre Technique Etables 5,5 K€, CIAD 10 K€ et local de stockage ex Bouchara 6 K€),
- **6 K€** d'aménagement de terrains pour le Pôle de Proximité de Quintin (amélioration d'accès à la cave et agrandissement du parking)
- **75,5 K€** pour le service logistique : matériel 67,5 K€ et aménagement du local de stockage de la DSCGE 10 K€
- **51 K€** de mobilier et matériel bureau informatique
- **15 K€** sur les appels à projet pour soutenir des associations d'aide à l'international
- **15 K€** de frais d'annonces marchés publics
- **50 K€** pour le rachat du fonds de commerce (restaurant du Golf).

#### **COMMUNICATION**

Le budget 2021 consacré à la communication s'élève à **948 K€** dont 895 K€ sur le budget principal et 53 K€ sur les budgets annexes.

Le nouveau site internet à vu le jour en Novembre 2020.

**Sur le budget principal : 895 K€**

- **Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 875 K€** (+ 25 K€/BP 2020) dont 381,5 K€ de charges de personnel (- 17 K€/BP 2020).
- **Les dépenses d'investissement s'élèvent à 19,4 K€** dont 13,9 K€ pour la refonte du site internet et 5,5 K€ pour la signalétique et enseigne patinoire et du matériel d'exposition.

Ce budget répond à deux objectifs :

- **Développer des outils de communication efficaces pour faciliter l'information des élus communautaires, communaux et des citoyens**
  - l'animation du réseau des communicants des communes du territoire
  - l'accompagnement des actions portées par les services de Saint Briec Armor Agglomération en adaptant les plans de communication proposés aux nouveaux usages des publics (usage de la vidéo, réseaux sociaux, modalités de concertation...)
  - la gestion de la communication interne;
- **Promouvoir le territoire et structurer son image à des fins d'attractivité économique, résidentielle et touristique**

L'attractivité de SBAA passe par le renforcement de l'image d'un territoire dynamique et innovant par :

- une promotion économique de l'action et des atouts de SBAA. L'enveloppe 2020 est maintenue en 2021,
- un dispositif de communication/soutien aux entreprises dans le cadre de la COVID 19 (64 K€)
- une approche différente avec plusieurs équipement sportifs et culturels en terme d'outils de communication mais les budgets restent équivalents,
- l'augmentation budgétaire des lignes pour le réseau des médiathèques, RPAM et l'EIE afin de répondre aux besoins nouveaux de communication de ces services,
- Une communication sur les grands projets structurants de l'agglomération en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Pour cela, la stratégie de communication de SBAA s'appuie sur la démarche de marketing territoriale engagée en 2018 et met les acteurs du territoire au cœur de son dispositif.

## OPERATIONS FINANCIERES

**MONTANT DEPENSES = 17,05 M€**

**FONCTIONNEMENT = 12,2 M€**

**INVESTISSEMENT = 4,85 M€**

**Les dépenses de fonctionnement : 12 M€**

Elles sont constituées :

- du **Fonds National de Garantie Individuel des Ressources** (FNGIR) mis en place au moment de la suppression de la TP pour un montant de 9,1 M€
- **des intérêts de la dette** du budget principal pour 0,91 M€
- des **subventions aux budgets annexes** pour 2,07 M€ :
  - Budget OM : 830 K€
  - Budget gestion immobilière des entreprises : 615 K€
  - Budget hippodrome : 260 K€
  - Budget pôle nautique : 370 K€

**Les dépenses d'investissement :4,85 M€**

Les dépenses financières d'investissement correspondent :

- Au **remboursement du capital de la dette** du budget principal pour 4,7 M€
- Aux **dépenses imprévues** pour 0,1 M€
- Et 50 K€ de subvention d'équipement au budget annexe pôle nautique

## INCENDIE ET SECOURS

<b>MONTANT DEPENSES = 4,73 M€</b>	
<b>FONCTIONNEMENT = 4,1 M€</b>	<b>INVESTISSEMENT = 0,63 M€</b>

**4,03 M€** sont consacrés au règlement de la contribution au titre du contingent incendie. Elle demeure stable par rapport à 2020.

**77,3 K€** sont inscrits en **fonctionnement pour la défense incendie** dont 70 K€ pour le fonctionnement et le contrôle des ouvrages.

**631 K€** sont inscrits en **investissement pour la Défense Incendie** (renouvellement de poteaux incendie, travaux complémentaires sur les réseaux...).

## PRESENTATION PAR BUDGET DU BUDGET 2021

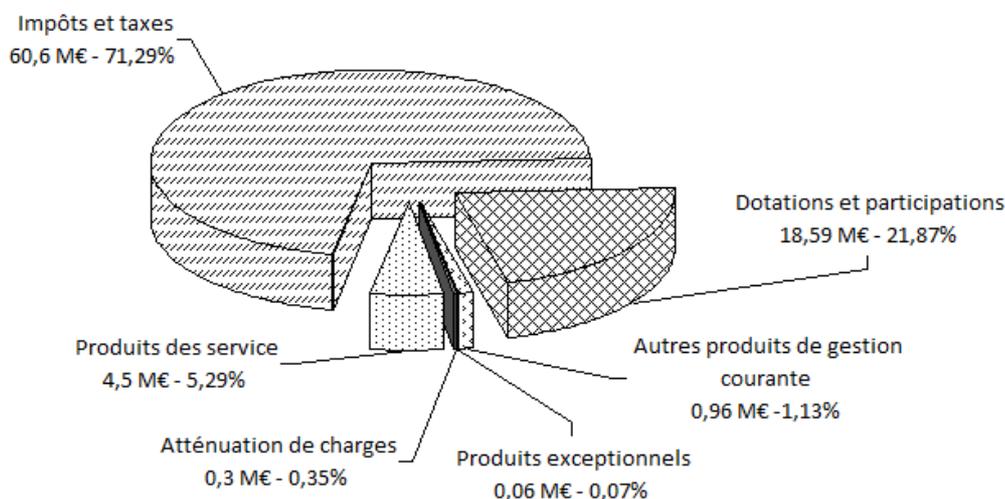
### 1. BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2021 du budget principal s'équilibre à 120 249 000 € section de fonctionnement et d'investissement cumulées. L'annexe 3 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget principal avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des flux entre budget principal et budgets annexes (charges de personnel et de siège), et des opérations concernant les contrats d'emprunt revolving, **le budget primitif s'équilibre à 106 493 790 € section de fonctionnement et d'investissement cumulées.**

#### a) BUDGET PRINCIPAL – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 85 013 790 €



Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
013 Atténuation de charges	248 000	248 000	300 000	20,97 %
70 Produits des services, du domaine	4 756 109	5 299 940	4 495 790	-15,17 %
73 Impôts et taxes	59 462 000	59 462 000	60 607 000	1,93 %
74 Dotations et participations	19 417 392	18 973 000	18 590 000	-2,02 %
75 Autres produits de gestion courante	669 338	647 000	963 000	48,84 %
77 Produits exceptionnels	65 382	41 000	58 000	41,46 %
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Fonctionnement</b>	<b>84 618 221</b>	<b>84 670 940</b>	<b>85 013 790</b>	<b>0,40 %</b>

Les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation de 0,40%.

- Les **atténuations de charges** sont estimées à 300 K€ et correspondent à des remboursements de frais de personnel par l'assurance statutaire qui sont ajustés en cours d'année au rythme des arrêts maladie.
- Les **produits des services** baissent de 15,17 % par rapport au BP 2020. Cette perte de recettes est liée à la crise sanitaire de la COVID 19 entraînant la baisse de fréquentation des équipements dont les piscines ainsi que la fermeture partielle d'Aquabaie prévue pendant 4 mois à partir de septembre 2021 (- 659 K€), la Maison de la Baie (-17,6 K€). Cependant des augmentations sont constatées au niveau du centre d'Exploitation Est (+44K€), des prestations espaces verts (+ 61 K€), de la refacturation des services communs informatique, ALSH, risques majeurs et du service ADS (+204 K€), de la facturation aux communes des prestations ADS Droit des sols (+ 47 K€).
- 
- Les **montants à percevoir sur les impôts et taxes** sont prévus en hausse de 1, 9 % par rapport au BP 2020.  
Les taux des impôts ménages ne sont pas augmentés. La Taxe d'Habitation (résidences secondaires) et les taxes foncières ne représentent plus que 4,2 M€.  
L'estimation de la fiscalité des entreprises (CFE, CVAE, IFER) s'appuie sur l'évolution des produits constatée, et de l'harmonisation en cours sur les bases minimums de CFE. Les produits impôts et taxes passent de 59, 5 M€ au BP 2020 à 60, 6 M€ au BP 2021 (+ 1, 1 M€). Suite à la création de la taxe GEMAPI en 2020, le produit attendu pour 2021 reste fixé à 1 M€. La progression des produits s'explique également par l'actualisation annuelle des bases (+ 1 % pour la TFB et + 0,5 % pour la TFNB).

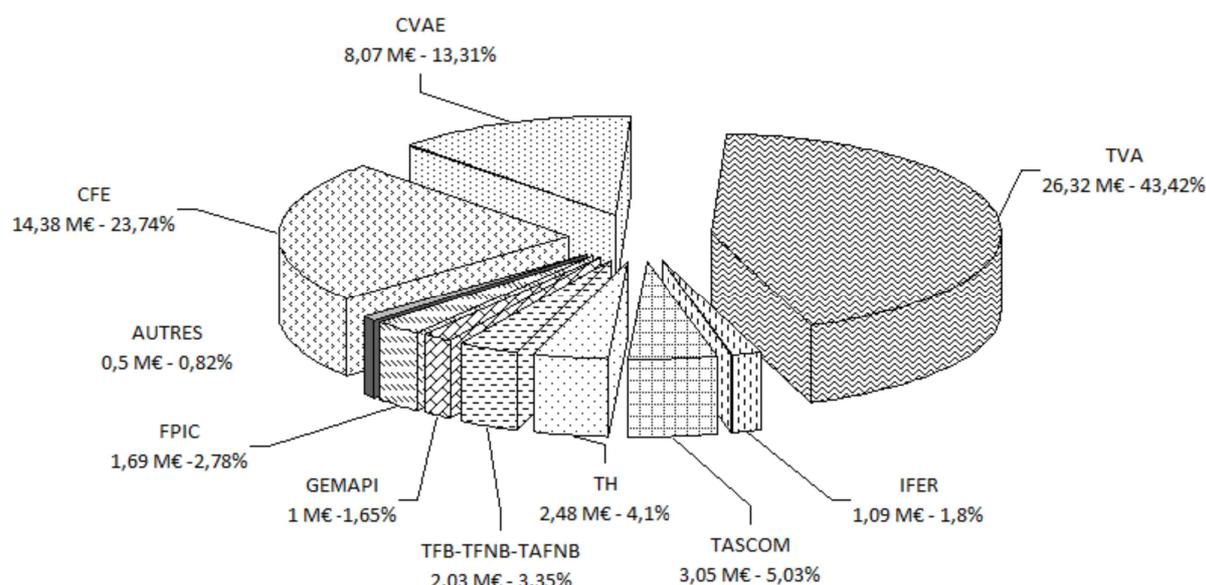
En raison de l'incidence économique de la crise sanitaire, le produit de la CVAE est intégré dans le BP 2021 à hauteur de 8 065 K€, soit une baisse de 650 K€ par rapport au BP 2020. Le produit issu de la TASCOS est relativement stable. Il est intégré dans le budget 2021 pour 3 051 K€..

La prévision budgétaire relative au FPIC s'élève à 1 687 K€. A titre comparatif, en 2020, cette part s'élevait à 1 714 K€ .

Ressources fiscales BP 2020*		Ressources fiscales BP 2021		VAR. en %
Impôts et taxes	59 462	Impôts et taxes	60 608	1,93 %
Contributions directes	57 662	Contributions directes	31 357	-45,62 %
TH	27 221	TH / FRACTION TVA	28 801	5,80 %
TFB	1 520	TFB	1 527	0,46 %
TFNB	194	TFNB	195	0,52 %
CFE	14 287	CFE	14 383	0,67 %
CVAE	8 710	CVAE	8 065	-7,41 %
IFER	1 082	IFER	1 093	1,02 %
TA FNB	307	TA FNB	309	0,65 %
TASCOM	3 091	TASCOM	3 051	-1,29 %
GEMAPI	1 000	GEMAPI	1 000	0,00 %
Rôles supplémentaires	250	Rôles supplémentaires	250	0,00 %
AC reçue	28	AC reçue	17	-39,29 %
Attribution FPIC	1 565	Attribution FPIC	1 687	7,80 %
Taxe de séjour	207	Taxe de séjour	229	10,63 %

\*le produit définitif 2020 n'est pas encore connu pour l'ensemble des impôts et taxes

L'évolution des ressources fiscales 2021 par rapport aux ressources fiscales prévues au BP 2020 est



de + 1,93 %.

Afin de conserver une certaine stabilité concernant le niveau de ressources fiscales figurant au BP 2021, le tableau ci-dessus intègre la fraction de TVA qui sera versée en compensation de l'ancien produit fiscal issu de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP). L'imputation comptable de cette fraction de TVA n'ayant à ce jour pas été définie par le législateur, celle-ci est intégrée à ce tableau sur les ressources fiscales.

La réforme fiscale portant suppression de la THRP se traduit pour SBA A dans le tableau ci-après relatif à l'évolution des bases des impôts ménages entre 2020 et 2021. Les bases relatives à la TH s'élevaient en 2020 à 204 666 K€. le niveau de ces mêmes bases tombent à 18 669 € en 2021.

## Evolution des bases des impôts ménages 2021/2020

En K €	2020	2021
	Définitives	Prévisionnelles
Coef. actualisation	1,011	1,01
TAXE D'HABITATION		
Base	204 666	18 669
Taux	13,30 %	13,30 %
Produit	27 221	2 483
variat <sup>o</sup> physique des bases	1,36 %	-90,9%
TAXE SUR LE FONCIER BATI		
Base	172 304	173 120
Taux	0,882%	0,882%
Produit	1 520	1 527
variat <sup>o</sup> physique des bases	1,25 %	0,47 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI		
Base	2 651	2 669
Taux	7,32 %	7,32 %
Produit	194	195
variat <sup>o</sup> physique des bases	-0,64 %	0,68 %
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>28 934</b>	<b>4 205</b>

Les dotations et participations (chapitre 74 du BP 2021) sont en baisse de – 4, 17 % (- 761 K€).

La DGF est en diminution de près de 150 K€, cette perte est liée à la part « dotation de compensation ». Cette fraction de la DGF est une variable d'ajustement que l'Etat vient réduire pour alimenter la croissance de la DGF (effet population, péréquation).

en K€	BP 2020	BP 2021	Var [nb]	Var [%]
DGF : dotation d'intercommunalité	4 141	4 136	-5	-0,12 %
DGF : dotation de compensation	9 834	9 672	-162	-1,65 %
<b>Total DGF</b>	<b>13 975</b>	<b>13 808</b>	<b>-167</b>	<b>-1,19 %</b>
Compensation TH	1 605	0	-1 605	-100,00 %
Compensation FB	1	1	0	0,00 %
Compensation CET	213	330	117	54,93 %
Total compensations fiscales	1 819	331	-1 488	-81,80 %
<b>Total concours financiers d'État</b>	<b>15 794</b>	<b>14 139</b>	<b>-1 655</b>	<b>-10,48 %</b>

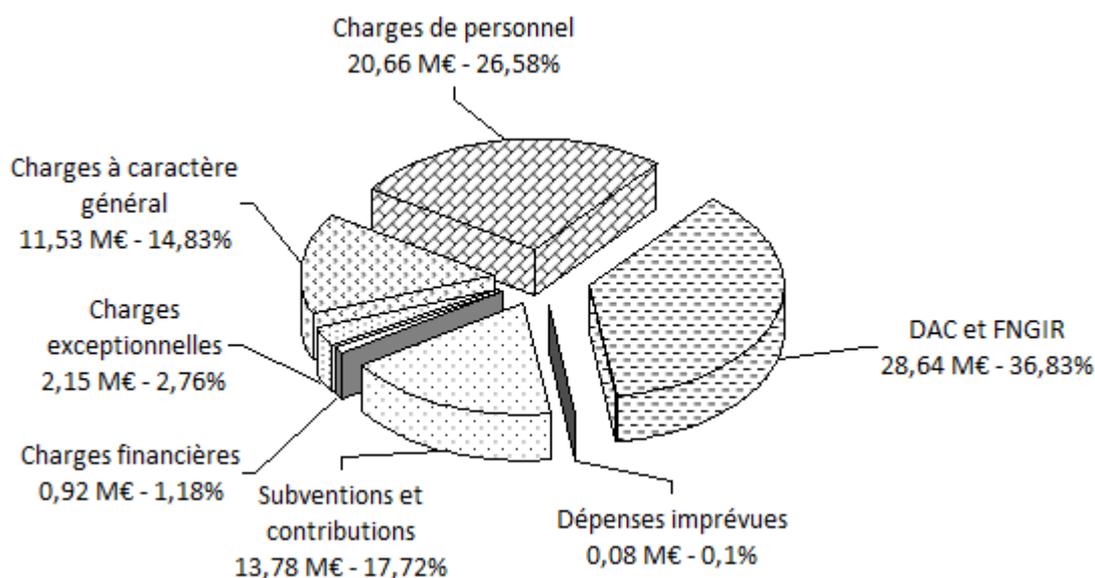
Les compensations fiscales sont en nette baisse en raison de l'absence de compensation TH (-1,49 M€).

Par conséquent, le montant total de la diminution des concours financiers de l'Etat s'élèverait à 1 655 K€.

**Les autres produits de gestion courante** passent de 647 K€ à 963 K€ en raison des locations de bureaux (+ **157 K€** dont le siège du CIAS à TREGUEUX pour 108 K€), (+ **104 K€** sur la DSP du Palais des Congrès), du portage foncier sur Pordic et Porte de l'lc (+ **26 K€**).

**Les produits exceptionnels** sont prévues à hauteur de **58,5 K€**.

**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**  
77 757 790 €



Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
011 Charges à caractère général	12 544 591	11 344 540	11 531 490	1,65 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	20 350 400	20 350 400	20 665 300	1,55 %
014 Atténuations de produits	27 350 332	27 310 000	28 643 000	4,88 %
022 Dépenses imprévues	80 000	80 000	80 000	0,00 %
65 Autres charges de gestion courante	12 911 176	12 567 000	13 661 000	8,71 %
656 Frais fonctionnement groupes élus	80 000	80 000	114 000	42,50 %
66 Charges financières	936 000	936 000	916 000	-2,14 %
67 Charges exceptionnelles	2 273 762	1 890 000	2 147 000	13,60 %
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Fonctionnement</b>	<b>76 526 261</b>	<b>74 557 940</b>	<b>77 757 790</b>	<b>4,29 %</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal sont retraitées afin de neutraliser les flux entre le budget principal et les budgets annexes (remboursement de frais de personnel, frais financiers et de frais de siège).

Après retraitement, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 77,75 M€ soit + 3,19 M€ par rapport au BP 2020.

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement du Budget Primitif qui traduit les actions prévues au Projet de Territoire, augmentent de 4,3% par rapport au BP 2020.

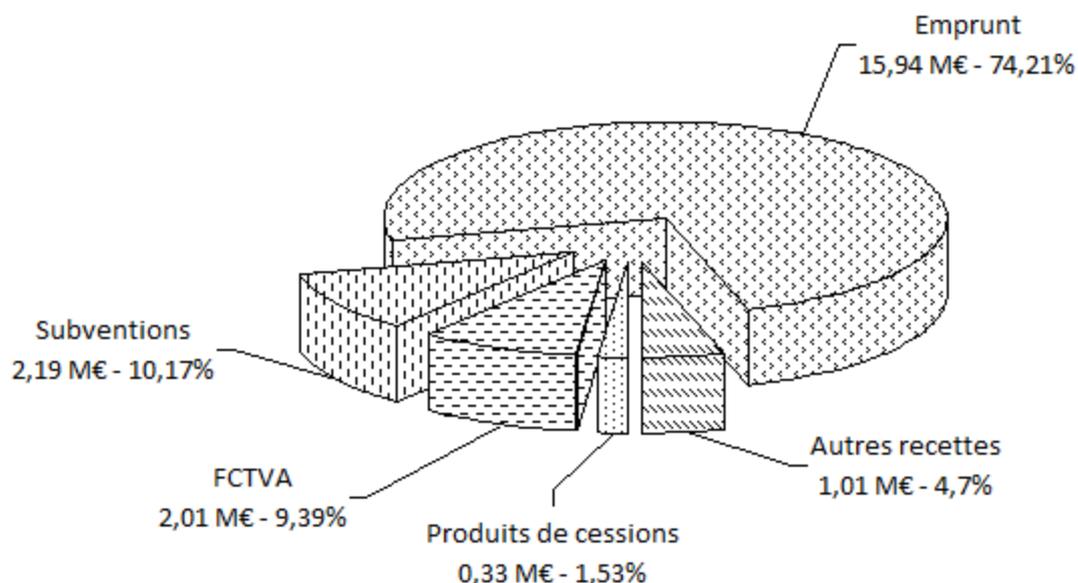
- Les **charges à caractère général** progressent de 1,65% par rapport au budget primitif 2020. Cette augmentation porte essentiellement sur les primes d'assurances (+37,9 K€), les études (+ 239 K€), la gestion des aires des Gens du Voyage (+134 K€). On constate des baisses sur l'eau, l'électricité, les carburants et combustibles (-16,9 K€), les frais d'actes et de contentieux (-28,6 K€), les honoraires (-45 K), l'informatique (-198 K€) et les prestations de ramassage des algues vertes (-25 K€).
- Les **frais de personnel** s'élèvent à 20,7 M€ . C'est donc une augmentation mesurée (+1,55 %) qui est observée par rapport au BP 2020 (+ 0,3 M€). Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel communautaire, du centre de gestion et les charges salariales (CNRACL, CNFPT, FNAL, ...). Le Compte Administratif 2020 fera état des crédits 2020 non consommés en raison de la crise sanitaire. En effet, un certain nombre de recrutements qui avaient été programmés et donc budgétés, n'ont pas pu être effectués. Ils sont donc reportés sur 2021 mais cela sans incidence budgétaire.  
L'augmentation de 0,3 M€ résulte du GVT et des créations de postes 2021.
- Les **atténuations de produits (27,3 M€)** correspondent aux dotations versées aux communes (17,7 M€), au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR : 9,1 M€) et au PIA Jeunesse (1,7 K€).
- **Les autres charges de gestion courante, représentant 13,9 M€ sont en hausse de 1,1 M€.** Cette évolution est liée en premier lieu au soutien aux entreprises pour **1,436 M€** dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID 19. La participation au Syndicat Mixte de l'Aéroport augmente également de 60 K€ du fait du retrait de la CCI. Le fonds de concours de fonctionnement versé aux communes membres conformément au pacte financier et fiscal, est reconduit pour son montant actuel de 2 M€ ainsi que le subvention au CIAS pour 1 M€. Il est à noter des baisses de subventions sur l'Enseignement Supérieur (- 55K€), le Fonds d'Innovation Recherche (-25 K€) et le Tourisme (- 60 K€).
- Les **charges financières**, sont en diminution de 20 K€.
- Enfin, les charges exceptionnelles prévues à hauteur de 2,15 M€ sont en augmentation (+ 256,7 K€). Elles comprennent la subvention au budget annexe hippodrome (260 K€), au budget annexe gestion immobilière (615 K€ soit + 197 K€/BP 2020), au budget Collecte et Valorisation des Déchets (830 K€), au pôle nautique 370 K€.

<p><b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b> <b>21 480 000 €</b></p>
---

Ce montant a fait l'objet d'un retraitement correspondant au montant des écritures liées aux contrats revolving (écritures neutres financièrement mais qui gonflent artificiellement le montant du budget).

Les **recettes d'investissement** doivent en premier lieu financer le remboursement du capital de la dette, puis les immobilisations et les subventions d'équipement.

Globalement les recettes d'investissement proviennent de ressources définitives (FCTVA, subventions, ...) et des emprunts.



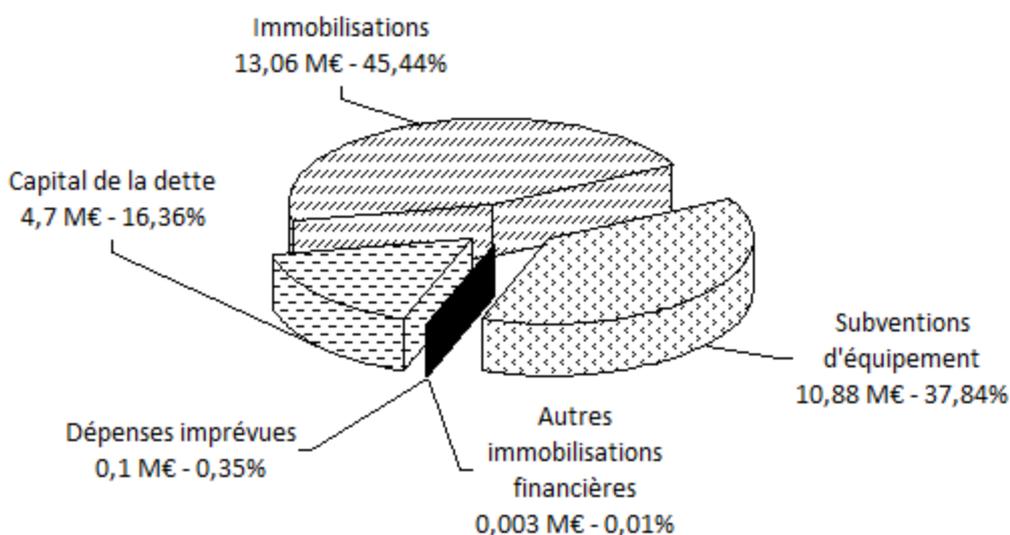
Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
024 Immobilisations affectées, concédées	757 185	0	329 000	
10 Dotations, fonds divers et réserves	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0,00 %
13 Subventions d'investissement	2 328 678	2 177 000	2 185 000	0,37 %
16 Emprunts et dettes assimilés	7 995 807	13 025 000	15 940 000	22,38 %
204 Subventions d'équipement versées	0	0	10 000	
27 Autres immobilisations financières	372 200	16 000	16 000	0,00 %
45 Comptabilité distincte rattachée	1 295 866	1 037 000	1 000 000	-3,57 %
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement</b>	<b>14 749 735</b>	<b>18 255 000</b>	<b>21 480 000</b>	<b>17,67 %</b>

- Le FCTVA est inscrit à hauteur de 2 M€.
- Des **subventions d'investissement** sont attendues à hauteur de 2,2 M€ au titre des eaux pluviales 611,8 k€, de l'habitat 278 k€, du remboursement d'équipements informatiques achetés par le service commun 31 k€, la quote-part de la Région Bretagne sur le Pass commerce TPE artisanat 60 k€. la défense incendie 118,3 k€, le Tourisme 220 k€, la voirie (368 k€) , L'Énergie et Développement durable (124,4 k€), le sport nature (15 k€) et le réseau de bibliothèques (2,5 k€).
- **L'emprunt** correspond à un financement différé qu'il conviendra de rembourser ultérieurement, donc à intégrer dans le temps. Une fois estimées les dépenses et les recettes

d'investissement de 2021, il apparaît un **besoin de financement** de l'ordre de **15,9 M€** qu'il sera proposé d'inscrire en emprunt, au titre de variable d'ajustement, en attendant la **reprise des résultats de 2020**.

- **1 M€** sont prévus en **comptabilité distincte** correspondant aux aides déléguées à la pierre.

**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**  
**28 736 000 €**



Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
020 Dépenses imprévues	100 000	100 000	100 000	0,00 %
16 Emprunts et dettes assimilés	4 297 500	4 278 000	4 704 000	9,96 %
20 Immobilisations incorporelles	1 618 876	1 313 000	1 122 000	-14,55 %
204 Subventions d'équipements versées	11 077 436	9 481 000	9 875 000	4,16 %
21 Immobilisations corporelles	7 694 660	3 506 000	3 396 000	-3,14 %
23 Immobilisations en cours	10 573 747	8 653 000	8 539 000	-1,32 %
27 Autres Immobilisations Financières	356 200	0	0	
45 Comptabilité distincte rattachée	1 038 152	1 037 000	1 000 000	-3,57 %
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement</b>	<b>36 756 570</b>	<b>28 368 000</b>	<b>28 736 000</b>	<b>1,30 %</b>

Les dépenses réelles d'investissement du budget principal sont retraitées afin de neutraliser les écritures liées aux emprunts revolving.

- Le remboursement du **capital de la dette s'établit à 4,7 M€**.

- L'exercice 2021 se traduira par l'ouverture des crédits correspondant aux **opérations inscrites au PPI, notamment** :
  - les aides de l'habitat 5,2 M€,
  - les eaux pluviales et la défense incendie 4,1 M€,
  - l'axe de contournement sud 1,3 M€,
  - l'entretien du patrimoine 2,1 M€,
  - la requalification des ZAE 1,1 M€,
  - le matériel et mobilier 1,35 M€,
  - le grand Brézillet 0,95 M€,
  - la rocade urbaine 513 K€,
  - les aides aux entreprises 900 K€,
  - la Bretagne très haut débit 1,38 M€,
  - l'enseignement supérieur 625 K€,
  - le fonds recherche innovation 547 K€,
  - le portage foncier 262 K€,
  - le PLU/PLUI 312 K€,
  - la GEMAPI 220 K€,
  - les aires d'accueil des gens du voyage 300 K€,
  - le contrat local de santé 80 K€
  - le rachat du restaurant du Golf 50 K€.

## 2. BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Le budget primitif 2021 du Budget annexe des Transports s'équilibre à 36 218 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 4 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget transports avant retraitement.

**Après retraitement des opérations d'ordre, le budget primitif du budget transports s'équilibre à 30 515 000 € section d'exploitation et d'investissement cumulées.**

<b>RECETTES REELLES D'EXPLOITATION</b>				
<b>21 990 000 €</b>				
<b>Compte Libellé</b>	<b>BUDGET2020 (BP+DM+VC)</b>	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Variation BP 2021/BP 2020</b>
013 Atténuation de charges	1 000	1 000	1 000	0,00 %
70 Produits des services, du domaine	3 425 230	3 807 230	3 348 000	-12,06 %
73 Impôts et taxes	16 950 000	16 950 000	16 689 000	-1,54 %
74 Dotations et participations	1 945 100	1 945 100	1 945 000	-0,01 %
75 Autres Produits de Gestion courante	127 670	127 670	1 000	-99,22 %
77 Produits exceptionnels	1 191 666	10 000	6 000	-40,00 %
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation</b>	<b>23 640 666</b>	<b>22 841 000</b>	<b>21 990 000</b>	<b>-3,73 %</b>

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 21,99 M€ (-0,85 M€ / BP 2020) et se composent de :

- **3,35 M€ de produits des services** (-459 K€ / BP 2020) dont 3,3 M€ (-462,2 K€ / BP 2020) correspondent aux recettes voyageurs (recettes commerciales TUB, Proxitub, Mobitub, Rou'Libre,...) et aux « titres sociaux » (titres vendus aux communes qui accordent un tarif préférentiel sous condition de ressources). Les recettes voyageurs estimées dans la prospective du budget annexe des Transports tiennent compte du contexte sanitaire et économique lié au covid-19. Les autres recettes concernent principalement les redevances abris-bus pour 45 K€ et les recettes des usagers des VAE en libre service s'élève à 3 K€ (nouveau BP 2021).
- **16,69 M€ de Versement Mobilité et sa compensation** (-388,2 K€ / BP 2020). Conformément à la délibération DB-155-2017, le taux est inchangé pour le périmètre de Saint-Brieuc Agglomération soit 1,60 % et évolue à hauteur de 1,20 % pour le reste du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération (taux unique en 2022). La compensation assurée par l'Etat est liée au manque à gagner dû au relèvement du seuil de 9 à 11 employés pour l'éligibilité au VB. Le montant estimé de la prospective du budget annexe des Transports tient compte de l'évolution du taux de 0,80 % à 1,20 % sur une partie du territoire de l'agglomération ainsi que du contexte sanitaire et économique lié au covid-19.
- **1,9 M€ de dotations et participations** (-0,1 K€ / BP 2020) dont la dotation générale de décentralisation versée par le Conseil Régional et l'Etat qui s'élève à **910 K€** ainsi que la compensation versée par la Région pour le financement du **transport scolaire** pour **790 K€**. Les autres principales dotations et participations concernent une subvention du **PIA jeunesse de 112 K€** (-18 K€ / BP 2020) pour financer notamment

NOCTUB et une subvention de l'ADEME dans le cadre d'une pérennisation de l'**expérimentation de VAE en libre service** pour **64 K€** (+52K€ / BP 2020).

- **6 K€ de produits exceptionnels** (-4 K€ / BP 2020) et concernent entre autres les amendes TUB. Le montant estimé dans la prospective du budget annexe des Transports tient compte du contexte sanitaire et économique lié à la covid-19.

<b>DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION</b>
<b>18 586 000 €</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
011 Charges à caractère général	17 850 847	16 978 555	17 305 000	1,92 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	644 900	644 900	618 000	-4,17 %
022 Dépenses imprévues	50 000	50 000	50 000	0,00 %
65 Autres charges de gestion courante	302 700	271 900	287 000	5,55 %
66 Charges financières	243 000	243 000	282 000	16,05 %
67 Charges exceptionnelles	304 300	294 000	44 000	-85,03 %
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Exploitation</b>	<b>19 395 747</b>	<b>18 482 355</b>	<b>18 586 000</b>	<b>0,56 %</b>

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à **18,59 M€** (+103,7 K€ / BP 2020) et se composent de :

- Les **charges à caractère général** s'élèvent à **17,3 M€** (+326,6 K€ / BP 2020). La dépense principale concerne le **réseau des transports** pour **16,98 M€** (+344,7 K€ / BP 2020) avec en particulier la rémunération de l'exploitant Baie d'Armor Transports pour 15,8 M€ (+593,1 K€ / BP 2019). La progression de la rémunération de l'exploitant résulte principalement de l'impact en année pleine de l'avenant n°18 (Domi'TUB, nouveau dépôt des bus,...) ainsi que de l'avenant n°19 (desserte du collège d'Hillion et amélioration de la régularité de la ligne B). Les autres dépenses concernent l'application de la convention d'affrètement avec la Région Bretagne des lignes Breizgho et des frais de gestion de la ligne 7 pour un montant de 446,7 K€ (-279,8 K€ / BP 2020). Les lignes Breizgho ont fait l'objet d'une régularisation de 282,4 K€ au BP 2020 pour les années 2017-2019. Le transport exclusivement scolaire non compris dans la rémunération de BAT s'élèvent à 620 K€ (+55 K€ / BP 2020). Le **PDU** représente **124 K€** (+75,7 K€ / BP 2020) dont la pérennisation de l'expérimentation de VAE en libre service est la dépense principale pour 66 K€ (+46,7 K€ / BP 2020) et des études pour 34 K€ (+25,6 K€ / BP 2020) dont un appel à la manifestation d'intérêt mobilité. Les dépenses de **TEO** s'élèvent à **90,3 K€** (-63,6 K€ / BP 2020) entre autre pour la commission d'indemnisation, l'entretien de TEO en site propre et de la communication. Pour le **PEM**, les dépenses s'élèvent à **42,5 K€** (-28,4 K€ / BP 2020) principalement pour des maintenances et réparations. Les **dépenses communes** à toutes ses opérations s'élèvent à **46,3 K€** (-2,2 K€ / BP 2020).

- Les **charges de personnel** s'élève à **618 K€** (-26,9 K€ / BP 2020) Ces prévisions se rapprochent du besoin réel constaté sur le budget annexe en 2020.

- Les **autres charges de gestion courante** s'élèvent à **287 K€** (+15,1 K€ / BP 2020) et comprennent principalement 126 K€ (+10 K€ / BP 2020) de reversement de recettes à la Région suite au transfert de la compétence transport scolaire, 80 K€ (+10 K€ / BP 2020) de participation pour le contrat de transport scolaire de Jean XXIII et la participation aux frais de gestion de l'espace Korigo 28,2 K€ (stable / BP 2020) situé dans le nouvel espace voyageur de la gare SNCF.

- Les **charges financières** s'élèvent à **282 K€** (+39 K€ / BP 2020) et correspondant au paiement des intérêts de la dette. Un emprunt de 10 M€ a été réalisé fin 2020 pour financer les investissements et son remboursement commence en février 2021.
- Les **charges exceptionnelles** s'élèvent à **44 K€** (-250 K€ / BP 2020) et correspondent principalement à une enveloppe pour l'indemnisation des professionnels riverains dans le cadre des travaux structurants TEO de 35 K€ (-250 K€ / BP 2020).

*Retraité d'une régularisation de 282,4 K€ inscrite au BP 2020 concernant l'affrètement des lignes Breizgho pour les années 2017-2019, les charges à caractère général s'élèvent à 17,3 M€ (+609 K€ / BP 2020) et les dépenses d'exploitation s'élèvent au BP 2021 à 18,58 M€ (+386,1 K€ / BP 2020).*

<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>
<b>8 525 000 €</b>

Compte Libellé	BUDGET 2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
13 Subventions d'investissement	333 800	333 800	2 348 000	603,42 %
16 Emprunts et dettes assimilés	17 189 730	3 097 056	503 000	-83,76 %
21 Immobilisations corporelles	47 340	300	0	-100,00 %
45 Comptabilité distincte rattachée	3 653 900	3 098 900	5 674 000	83,10 %
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement</b>	<b>22 555 770</b>	<b>6 530 056</b>	<b>8 525 000</b>	<b>30,55 %</b>

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **8,5 M€** (+2 M€ / BP 2020) et se composent de :

- **503 K€** (-2,6 M€ / BP 2020) de **recettes communes** correspondant à l'emprunt pour équilibrer les dépenses d'investissement.
- **2,35 M€** de **subventions** (+2 M€ / BP 2020) dont 1,73 M€ pour TEO, de subvention de de l'AFITF (Agence de Financement des Infrastructures de Transports de France) pour le secteur Croix mathias-Pont d'Armor, 353,7 K€ pour le PEM (+309,9 K€ / BP 2020) et 269,3 K€ pour le PDU (-20,7 K€ / BP 2020) pour l'aménagement d'une voie verte entre l'ancien collège de Beaufeuillage et le Campus Mazier dans le cadre des compétences mobilités et enseignement supérieur de l'agglomération.
- **5,67 M€** (+2,58 M€ / BP 2020) de **recettes de travaux pour compte de tiers** dont 2,42 M€ pour TEO et 1,53 M€ pour le PEM perçus de la ville de Saint-Brieuc. Il y a aussi 1,72 M€ de subventions perçus pour le compte de la ville de Saint-Brieuc et qui lui sont reversées.

**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**  
**11 929 000 €**

Compte Libellé	BUDGET 2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
16 Emprunts et dettes assimilés	1 171 000	1 171 000	1 471 000	25,62 %
20 Immobilisations incorporelles	290 302	109 000	94 000	-13,76 %
21 Immobilisations corporelles	3 081 923	1 684 200	426 000	-74,71 %
23 Immobilisations en cours	7 814 522	4 825 601	4 264 000	-11,64 %
45 Comptabilité distincte rattachée	3 653 900	3 098 900	5 674 000	83,10 %
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement</b>	<b>16 011 646</b>	<b>10 888 701</b>	<b>11 929 000</b>	<b>9,55 %</b>

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **11,9 M€ (+1,04 M€ / BP 2020)** et se composent de :

- **1,47 M€ (+0,3 M€ / BP 2020)** seront consacrés au **remboursement du capital** de la dette. Celui-ci évolue en fonction de la réalisation des emprunts mobilisés pour financer les investissements. Un emprunt de 10 M€ a été réalisé fin 2020 pour financer les investissements et son remboursement commence en février 2021.
- **687,5 K€ (-1 M€ / BP 2020)** seront consacrés au **réseau des transports** :
  - **445 K€ (+169 K€ / BP 2020)** pour le solde des travaux **du Grand dépôt**
  - **242,5 K€ (+105,5 K€ / BP 2020)** pour les **autres dépenses** dont l'achat de mobilier urbain pour 75 K€ (+45 K€ / BP 2020), l'achat de VAE pour Roulibre pour 65 K€ (+17K€ / BP 2020) et l'achat de divers matériels pour 97,5 K€ (+43,5 K€ / BP 2020) dont des valideurs et des radios.

Il n'y a pas d'acquisition et de rénovation de bus en 2021 (-1,27 M€ / BP 2020). Une étude de motorisation du parc roulant sera réalisée en vue de déterminer un programme d'investissement pour les années à venir.

- **1,35 M€ (+0,6 M€ / BP 2020)** seront consacrés au **PDU** principalement pour l'aménagement d'une voie verte entre l'ancien collège de Beaufeuillage et le Campus Mazier dans le cadre des compétences mobilités et enseignement supérieur de l'agglomération pour 756 K€ (DC-165-2020), l'aménagement en parking relais et aire de covoiturage d'une parcelle située à la Croix Tual à Ploufragan pour 288,4 K€, des travaux d'accessibilité aux arrêts de bus pour 110 K€, des études pour 89 K€ (déplacement touristique communes littorales et opportunité pour un axe Nord-Sud en transports collectifs), le financement de stationnement vélos pour 40 K€ ainsi que le schéma directeur cyclable pour 30 K€.
- **4,7 M€ (+1,25 M€ / BP 2020)** sont consacrés à **TEO** dont :
  - **des investissements pour compte de tiers c'est-à-dire pour la ville de Saint-Brieuc donnant lieu à terme à un remboursement intégral** par la ville de Saint-Brieuc s'élèvent à hauteur de **2,42 M€ (+1,98 M€ / BP 2020)**. La ville a délégué sa maîtrise d'ouvrage à l'Agglomération (convention de maîtrise d'ouvrage unique) pour la réalisation de différents projets dont un solde de 178 K€ pour TEO 2 et 2,25 M€ dans le cadre de TEO 3 (boulevard Laennec, Tour d'Auvergne,...).

- **des investissements pour le compte de l'agglomération** à hauteur de **2,31 M€** (-0,72 M€ / BP 2020). Les investissements de l'agglomération sur des projets dont elle est maître d'ouvrage s'élèvent à 766,4 K€ (-0,84 M€ / BP 2020) dont 122,4 K€ pour la fin de l'opération TEO 2 et 644 K€ pour la 3<sup>ème</sup> tranche de TEO. Par ailleurs, l'agglomération apporte 1,54 M€ (+117,7 K€ / BP 2020) de subventions d'équipements dont 694 K€ dans le cadre de TEO 3 (carrefour de la corderie,...). Concernant TEO 2, il est prévu le report sur 2021 d'une enveloppe de 387 K€ pour des travaux d'isolation des appartements riverains de la rue du Combat des trente suite à une étude acoustique.
- **3,7 M€** (-118 K€ / BP 2020) sont consacrés au **PEM** dont :
  - **des investissements pour compte de tiers c'est-à-dire pour la ville de Saint-Brieuc donnant lieu à un remboursement intégral** par la ville de Saint-Brieuc s'élèvent à **1,5 M€** (+0,4 M€ / BP 2020). La ville a délégué sa maîtrise d'ouvrage à l'Agglomération (convention de maîtrise d'ouvrage unique) pour la réalisation de différents projets tels que la passerelle, le parking en silo, le boulevard Carnot,... **1,72 M€** (+0,18 K€ / BP 2020) sont également prévus pour reverser à la Ville de Saint-Brieuc des recettes perçues pour son compte.
  - **des investissements pour le compte de l'agglomération** à hauteur de **433,6 K€** (-0,7 K€ / BP 2020). Les investissements de l'agglomération sur des projets dont elle est maître d'ouvrage s'élèvent à 238,6 K€ (la maison du vélo, des dépenses transversales,...). Par ailleurs, l'agglomération apporte 195 K€ de subventions d'équipements sur des projets de partenaires tels que les travaux de libération d'emprise nord réalisés par la SNCF.

### 3. BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le budget primitif 2021 du budget annexe de l'eau s'équilibre à 43 614 000 € de dépenses réelles et d'ordre, sections d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe N°5 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe de l'eau avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des flux entre budget principal et budgets annexes (charges de personnel et de siège), des opérations concernant les contrats d'emprunt revolving, **le Budget Primitif du budget de l'eau s'équilibre à 31 289 000 € sections d'exploitation et d'investissement cumulées.**

La politique d'harmonisation des prix sur l'ensemble du territoire, dont le mécanisme de convergence s'achève en 2023, se poursuit sur l'exercice 2021 selon la prospective financière et tarifaire établie par le Bureau d'études CALIA.

#### RECETTES REELLES D'EXPLOITATION

17 491 000 €

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
013 Atténuation de charges	80 000	80 000	30 000	-62,50 %
70 Produits des services, du domaine	16 858 000	16 858 000	16 740 000	-0,70 %
72 Travaux en régie	664 250	664 250	648 000	-2,45 %
74 Dotations et participations	195 864	87 000	19 000	-78,16 %
75 Autres produits de gestion courante	90 000	90 000	50 000	-44,44 %
77 Produits exceptionnels	0	0	4 000	
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation</b>	<b>17 888 114</b>	<b>17 779 250</b>	<b>17 491 000</b>	<b>-1,62 %</b>

**Les recettes réelles d'exploitation diminuent globalement de 1,6 % entre le BP 2020 et le BP 2021 et atteignent 17,5 M€ :**

- **16,7 M€**, soit 95,6% des recettes réelles d'exploitation constituent **les Produits des services et des ventes**.  
Ses principales composantes :
  - 9,3 M€ (-2% / BP 2020) constituent le produit de la vente d'eau perçue directement auprès des abonnés (particuliers),
  - 3,4 M€ (+10%) correspondent aux reversements des délégataires. De manière plus détaillée, les sommes perçues sur le secteur du Gouet et du Guercy représentent 570 K€, pour le secteur Nord (Sud Goëlo) 830 K€ et sur le secteur du SIVOM 2 M€,
  - 2,3 M€ (stabilité) sont prévus d'être refacturés au SDAEP dans le cadre des ventes d'eau liées à l'interconnexion,

- 1,6 M€ constituent les redevances appliquées sur les abonnements d'eau. 1,1 M€ sont prévus au titre de la Pollution domestique. Cette redevance est intégralement reversée à l'Agence de l'Eau. 0,5 M€ sont également inscrits au titre de la redevance qualité et interconnexion qui est reversée au SDAEP,
  - 100 K€ (-44 %) correspondent au produit des travaux de branchements.
- Les **atténuations de charges** estimées à **30 K€** correspondent à des remboursements de frais de personnel par l'assurance et sont ajustés en cours d'année au rythme des arrêts maladie.
  - **648 K€** constituent les recettes issues des **travaux en régie**.
  - **50 K€** correspondent aux **loyers** à percevoir. Il s'agit principalement des recettes liées aux antennes téléphoniques.
  - **19 K€** correspondent aux **dotations et participations** et seront à ajuster en fonction des plans de financement finalisés.

**DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION**  
**9 993 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
011 Charges à caractère général	4 877 553	4 765 000	4 722 000	-0,90 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 174 000	3 174 000	3 200 000	0,82 %
014 Atténuations de produits	1 390 317	1 235 000	1 110 000	-10,12 %
022 Dépenses imprévues	55 000	55 000	55 000	0,00 %
65 Autres charges de gestion courante	117 500	114 000	94 000	-17,54 %
66 Charges financières	637 000	637 000	585 000	-8,16 %
67 Charges exceptionnelles	121 000	121 000	227 000	87,60 %
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Exploitation</b>	<b>10 372 370</b>	<b>10 101 000</b>	<b>9 993 000</b>	<b>-1,07 %</b>

Les dépenses réelles d'exploitation diminuent globalement de 1 % entre le BP 2020 et le BP 2021 pour atteindre 9,99 M€ :

- **4,7 M€** correspondent aux **charges à caractère général**. Elles représentent 47% des dépenses réelles d'exploitation et comprennent les achats d'eau, les produits de traitement, des fournitures, des services extérieurs...
  - Plus précisément, ses principales composantes sont les suivantes :
- **665 K€** (stable), soit 6,6% des dépenses réelles d'exploitation sont les achats d'eau. Il s'agit des achats d'eau brute destinée à la production d'eau potable (260 K€) et des achats effectués auprès du SDAEP dans le cadre de l'interconnexion (405 K€),
- **1,6 M€** (stable), soit 16% des dépenses réelles d'exploitation composent les fournitures et produits de traitement nécessaire à la production d'eau et à l'entretien des réseaux.
- fournitures eau et énergie : 640 K€ (+3,8% / BP 2020),

- fournitures et petits équipements : 291 K€ (+3,9 % / BP 2020),
- Produits de traitement : 635 K€ soit -5,5 %. Un effort a été porté pour ajuster au plus proche des dépenses réelles à réaliser,
- Carburant : 58 K€ (-11 %).
- **1,2 M€** (-5,7 % / BP2020), soit 12% des dépenses réelles d'exploitation sont des **charges et services extérieurs** comprenant les travaux et prestations confiés aux entreprises (contrats d'entretien, location matériel, maintenance, prestations de service...), la formation du personnel, les assurances, l'affranchissement, le téléphone.

Les postes de dépenses les plus importants sont les suivants :

- Traitement boues : 72 K€ (stable),
  - Entretien et réparations des réseaux, et autres services extérieurs (nettoyage bâtiments, espaces verts, assurances...) : 800 K€,
  - Entretien du parc de véhicules : 55 K€,
  - Analyses : 145 K€ (stable),
  - Etudes (dont suivi passage DSP) : 61 K€,
  - Animations Bassins versants : 93 K€,
- **1,23 M€** pour la redevance versée à l'Agence de l'eau dans le cadre du prélèvement de la ressource en eau (412 K€) et pour la redevance qualité interconnexion versée au SDAEP (813 K€).
  - **3,2 M€**, soit 32% des dépenses réelles d'exploitation sont les **charges de personnel**. Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel, les charges salariales (CNRACL, CNFPT, FNAL,...). Ce poste de dépenses est en augmentation de 0,81 %, lié à l'évolution du PPCR et du GVT.
  - **1,1 M€**, soit 11,1% des dépenses réelles d'exploitation sont des **atténuations de produits**, et représentent le remboursement à l'AELB de la redevance pour la pollution perçue via la facturation auprès des abonnés.
  - **94 K€** au titre des **autres charges de gestion courante** soit 1% des dépenses d'exploitation concernent les admissions en non valeurs ainsi que les créances éteintes. Les « admissions en non valeurs » regroupent les créances juridiquement actives dont le recouvrement est rendu impossible par la situation financière du débiteur tandis que les « créances éteintes » concerne les créances dont l'extinction a été prononcée par le Tribunal de grande instance pour les particuliers ou par le Tribunal de commerce pour les professionnels.
  - **585 K€**, soit 5,85% des dépenses réelles d'exploitation sont les **charges financières** correspondant aux intérêts du stock de dette.
  - **227 K€** soit 2,27% des dépenses réelles d'exploitation sont les **charges exceptionnelles**. Ce sont essentiellement les annulations de titres antérieurs à 2021 et les intérêts moratoires.
  - **55 K€** sont consacrés aux **dépenses imprévues**.
  -

**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**

**13 798 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
10 Dotations, fonds divers et réserves	100 000	0	0	
13 Subventions d'investissement	307 460	131 000	91 000	-30,53 %
16 Emprunts et dettes assimilés	0	14 017 000	13 700 000	-2,26 %
45 opérations pour le compte de tiers	0	0	7 000	
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement</b>	<b>407 460</b>	<b>14 148 000</b>	<b>13 798 000</b>	<b>-2,47 %</b>

Les recettes réelles d'investissement diminuent globalement de 2,5% entre le BP 2020 et le BP 2021 pour atteindre 13,8 M€. Elles se composent de :

- **13,7 M€** correspondent à l'**emprunt prévisionnel** nécessaire pour financer les dépenses d'investissement. Le niveau d'emprunt suit l'évolution des dépenses d'investissement et sera ajusté à l'occasion du Budget Supplémentaire. Le faible niveau de subventionnement explique également le recours à l'emprunt.
- **91 K€**, soit -40 K€ par rapport au BP 2020, correspondent aux **subventions** liées à des projets d'investissement.
- **7 K€** correspondent aux **opérations pour compte de tiers** (refacturation travaux réservoirs ex syndicat du gouet à Leff Armor Communauté)

**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**

**21 296 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
10 Dotations, fonds divers et réserves	100 000	0	0	
13 Subventions d'investissement	16 210	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilés	2 249 000	2 249 000	2 207 000	-1,87 %
20 Immobilisations incorporelles	758 599	637 000	440 000	-30,93 %
21 Immobilisations corporelles	1 061 302	922 000	632 000	-31,45 %
23 Immobilisations en cours	19 482 165	18 018 250	18 010 000	-0,05 %
45 opérations pour le compte de tiers	0	0	7 000	
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement</b>	<b>23 667 276</b>	<b>21 826 250</b>	<b>21 296 000</b>	<b>-2,43 %</b>

Les dépenses réelles d'investissement du BP 2021 diminuent de 2,4% par rapport au BP 2020 pour atteindre 21,3 M€. Cette enveloppe est conforme à l'analyse prospective menée par le Bureau d'études CALIA :

- **2,2 M€** de **remboursement du capital de la dette** soit -1,87%. Ce poste de dépenses suit l'évolution du programme d'investissement des années passées.
- **19,08 M€** de **dépenses d'équipement** dont :
  - 7,1 M€ correspondent à l'enveloppe prévue pour la nouvelle Usine de production d'eau conformément à l'AP,
  - 10,3 M€ représentent les travaux relatifs aux « priorités de services », aux « projets d'aménagement » et enfin aux travaux de « voiries des communes »,
  - 440 K€ correspondent à l'enveloppe consacrée aux études et aux maîtrises d'œuvres,
  - 648 K€ correspondent aux travaux réalisés en régie,
  - 632 K€ pour l'achat de matériels : industriels (385 K€), de transports (181 K€), informatique (41 K€), etc.
- **7 K€** correspondent aux **opérations pour compte de tiers** (travaux réservoirs ex syndicat du gouet pour le compte de Leff Armor Communauté) :

Le niveau de dépenses d'investissement sur le budget annexe de l'eau demeure élevé mais s'inscrit dans le programme de renouvellement des réseaux.

## 4. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le budget primitif 2021 du budget annexe de l'assainissement s'équilibre à 38 307 000 € de dépenses réelles et d'ordre, sections d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 6 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe de l'assainissement avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des flux entre budget principal et budgets annexes (charges de personnel et de siège), des opérations concernant les contrats d'emprunt revolving, **le Budget Primitif du budget Assainissement s'équilibre à 25 076 000 €, sections d'exploitation et d'investissement cumulées.**

En guise d'introduction, il est intéressant de préciser les éléments principaux qui marquent ce budget Assainissement 2021. Les conventions de mandat établies avec les communes concernées par le transfert de compétence en 2019, pour assurer la transition entre 2019 et 2020, ont pris fin et sont remplacées par des délégations de service public. De nouvelles délégations de service public ont ainsi débuté en 2020 sur les parties Nord (Sud Goëlo) et Sud Est.

La politique d'harmonisation des prix sur l'ensemble du territoire, dont le mécanisme de convergence s'achève en 2023, se poursuit sur l'exercice 2021 selon la prospective financière et tarifaire établie par le Bureau d'études CALIA.

<b>RECETTES REELLES D'EXPLOITATION</b>
<b>15 585 000 €</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
013 Atténuation de charges	25 000	25 000	25 000	0,00 %
70 Produits des services, du domaine	14 757 000	14 757 000	15 047 000	1,97 %
72 Travaux en régie	434 000	434 000	450 000	3,69 %
74 Dotations et participations	30 000	30 000	0	-100,00 %
75 Autres produits de gestion courante	334 000	334 000	63 000	-81,14 %
77 Produits exceptionnels	500 000	2 000	0	-100,00 %
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation</b>	<b>16 080 000</b>	<b>15 582 000</b>	<b>15 585 000</b>	<b>0,02 %</b>

**Les recettes réelles d'exploitation progressent globalement de 0,02% entre le BP 2020 et le BP 2021 pour atteindre 15,6 M€ :**

- **15,05 M€,** soit 96% des recettes réelles d'exploitation constituent **les Produits des services et des ventes.**

Ses principales composantes sont les suivantes :

- 9 M€ (-4.3%) constituent le produit de la redevance assainissement perçue auprès des abonnés (particuliers et professionnels). La diminution des recettes est le résultat d'un calcul du Bureau d'étude CALIA qui prévoit notamment une diminution des consommations d'eau dans les années à venir (- 1% tous les ans)
  - 1,5 M€ (+0,44 M€) pour la Redevance DSP Nord (ex Sud Goëlo).
  - 2,65 M€ (+ 0,15 M€) pour la Redevance DSP Sud (ex SIVOM). L'augmentation résulte d'un ajustement des chiffres par rapport à 2020. Ceux-ci avaient été sous-évalués.
  - 600 K€ constituent la redevance perçue au titre de la modernisation des réseaux de collecte qui est intégralement reversée à l'Agence de l'Eau.
  - 600 K€ (stable) correspondent au produit des travaux de branchements.
  - 700 K€ pour des prestations diverses (dépotages, contrôle de branchements...).
- Au titre de l'exercice 2021, nous estimons la valeur des travaux en régie à hauteur de **450 K€**.
  - Les **atténuations de charges** estimées à **25 K€** correspondent à des remboursements de frais de personnel par l'assurance et sont ajustés en cours d'année au rythme des arrêts maladie.
  - **63 K€**, des recettes réelles d'exploitation constituent les **Produits divers de gestion courante**. Ils comprennent le remboursement des frais d'analyses et la facturation énergie du réseau de chaleur. La facturation de la vente d'eau aux industriels est désormais imputée au chapitre 70, expliquant la baisse de 275 K€ du chapitre 75 en comparaison du BP 2020.

**DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION**

**7 135 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
011 Charges à caractère général	2 781 553	2 234 000	1 997 000	-10,61 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 055 000	3 080 000	3 175 000	3,08 %
014 Atténuations de produits	682 921	580 000	600 000	3,45 %
022 Dépenses imprévues	80 000	80 000	80 000	0,00 %
65 Autres charges de gestion courante	70 000	70 000	56 000	-20,00 %
66 Charges financières	1 182 000	1 182 000	1 085 000	-8,21 %
67 Charges exceptionnelles	168 500	100 000	142 000	42,00 %
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Exploitation</b>	<b>8 019 974</b>	<b>7 326 000</b>	<b>7 135 000</b>	<b>-2,61 %</b>

**Les dépenses réelles d'exploitation diminuent globalement de 2,61% entre le BP 2020 et le BP 2021 pour atteindre 7,1 M€ :**

Les **charges à caractère général** représentent 28 % des dépenses réelles d'exploitation et comprennent des fournitures, des services extérieurs...

les charges à caractères générales diminuent de 10,61 % en comparaison au BP 2020, s'expliquant par l'arrêt des conventions de mandat avec les communes.

- **772 K€**, soit 11% des dépenses réelles d'exploitation sont des **fournitures** notamment du petit matériel et des petits équipements ainsi que du combustible, de l'eau, gaz, électricité. Les postes de dépenses les plus importants sont :
  - fournitures eau et énergie : 439 K€ (+4% / BP 2020),
  - fournitures et petits équipements : 215 K€ (+10% / BP 2020),
  - fournitures de traitement : 63 K€ soit +5,6 %,
  - carburant : 55 K€ (-5 %/BP2020),
  
- **1,21 M€**, soit 16% des dépenses réelles d'exploitation sont des **charges et services extérieurs** comprenant les travaux et prestations confiés aux entreprises (contrats d'entretien, location matériel, maintenance, prestations de service...), la formation du personnel, les assurances, l'affranchissement, le téléphone. Les postes de dépenses les plus importants sont les suivants :
  - Traitement boues Station d'épuration : 390 K€ (stable),
  - Maintenance, entretien Station d'épuration : 222 K€,
  - Entretien et réparations des réseaux : 150 K€,
  - Entretien du parc de véhicules : 80 K€,
  - Frais sur la station de Binic : 198 K€ (stable),
  - Analyses : 60 K€ (stable),
  - Etude : 110 K€.
  
- **1 K€ d'impôts et taxes**

**3,17 M€**, soit 44,5% des dépenses réelles d'exploitation sont les **charges de personnel**. Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel, les charges salariales (CNRACL, CNFPT, FNAL...). Ce poste de dépenses est en augmentation de 3,07 %. Cette évolution s'explique par l'évolution du PPCR et du GVT, ainsi que la création d'un poste supplémentaire pour remplacer un agent du SPANC en position de reclassement.

**600 K€**, soit 8,4% des dépenses réelles d'exploitation sont des **atténuations de produits**, et représentent le remboursement à l'AELB de la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte perçue via la facturation auprès des abonnés.

**56 K€** au titre des **autres charges de gestion courante** soit 0,78% des dépenses d'exploitation concernent les admissions en non valeurs ainsi que les créances éteintes. Les « admissions en non valeurs » regroupent les créances juridiquement actives dont le recouvrement est rendu impossible par la situation financière du débiteur tandis que les « créances éteintes » concernent les créances dont l'extinction a été prononcée par le Tribunal de grande instance pour les particuliers ou par le Tribunal de commerce pour les professionnels.

**1,08 M€**, soit 15,2% des dépenses réelles d'exploitation sont les **charges financières** correspondant aux intérêts du stock de dette.

**142 K€** soit 2% des dépenses réelles d'exploitation sont les **charges exceptionnelles**. Ce sont essentiellement les annulations de titres antérieurs à 2020 et les intérêts moratoires.

**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**

**9 491 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
13 Subventions d'investissement	7 019 484	449 000	1 186 000	164,14 %
16 Emprunts et dettes assimilés	4 635 632	9 473 000	8 305 000	-12,33 %
27 Autres immobilisations financières	0	0	0	
45 Comptabilité distincte rattachée	0	0	0	
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement</b>	<b>18 944 398</b>	<b>9 922 000</b>	<b>9 491 000</b>	<b>-4,34 %</b>

Les recettes réelles d'investissement diminuent globalement de 4,3 % entre le BP 2020 et le BP 2021 pour atteindre 9,5 M€. Elles se composent de :

- Le **remboursement de TVA** par les délégataires a pris fin suite à la modification des contrats de DSP. Ces derniers ne la collectent plus, l'Agglomération gère directement cette question avec les services fiscaux.
- **8,3 M€** correspondent à l'**emprunt prévisionnel** nécessaire pour financer les dépenses d'investissement.
- **1,2 M€** correspondent aux **subventions** liées à des projets d'investissement.

**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**

**17 941 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
13 Subvention d'investissement	174 827	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilés	4 076 000	4 076 000	4 140 000	1,57 %
20 Immobilisations incorporelles	675 954	610 000	504 000	-17,38 %
21 Immobilisations corporelles	794 839	626 000	589 000	-5,91 %
23 Immobilisations en cours	23 350 991	12 866 000	12 708 000	-1,23 %
45 Comptabilité distincte rattachée	0	0	0	
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement</b>	<b>29 372 610</b>	<b>18 178 000</b>	<b>17 941 000</b>	<b>-1,30 %</b>

**Les dépenses réelles d'investissement du BP 2021 diminuent de 1,30% par rapport au BP 2020 pour atteindre 17,9 M€. Cette enveloppe est conforme à l'analyse prospective menée par le Bureau d'études CALIA :**

- **4,1 M€ de remboursement du capital de la dette** soit + 1,6%. Ce poste de dépenses suit l'évolution du programme d'investissement des années passées.
  
- **13,8 M€ de dépenses d'équipement**, dont :
  - 12,3 M€ correspondent à l'enveloppe prévue au titre des « projets de services », des « priorités de services », des « projets d'aménagement » et des « voiries des communes »,
  - 504 K€ correspondent à l'enveloppe consacrée aux études et aux maîtrises d'œuvres,
  - 450 K€ correspondent aux travaux réalisés en régie,
  - 41 K€ consacrés au foncier,
  - 548 K€ pour l'achat de matériels : industriels (178 K€), de transports (249 K€), informatique (40 K€), etc.

Le niveau de dépenses d'investissement sur le budget annexe de l'assainissement demeure élevé mais s'inscrit dans le programme de renouvellement des réseaux.

## 5 - BUDGET ANNEXE SPANC

Le budget primitif 2021 du budget annexe du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) s'équilibre à 294 800 € de dépenses réelles et d'ordre, sections d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe N° 7 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe du SPANC avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des flux entre budget principal et budgets annexes (charges de personnel et de siège), des opérations concernant les contrats d'emprunt revolving, le **Budget Primitif du budget du SPANC s'équilibre à 285 700 € sections d'exploitation et d'investissement cumulées.**

<b>RECETTES REELLES D'EXPLOITATION</b>
<b>284 000 €</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
70 Produits des services, du domaine	313 000	313 000	284 000	-9,27 %
74 Dotations et participations	3 000	3 000	0	-100,00 %
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation</b>	<b>316 000</b>	<b>316 000</b>	<b>284 000</b>	<b>-10,13 %</b>

Les recettes réelles d'exploitation baissent de 10% entre le BP 2020 et le BP 2021 et atteignent 284 K€ :

- **284 K€**, soit 100% des recettes réelles d'exploitation constituent **les Produits des services et des ventes.**

Ces recettes proviennent de la facturation des contrôles dont le volume programmé sur 2021 est en baisse et qui est fonction de la capacité réelle du prestataire et de la régie.

<b>DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION</b>
<b>274 900 €</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
011 Charges à caractère général	56 629	118 700	94 700	-20,22 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	177 000	177 000	177 000	0,00 %
022 Dépenses imprévues	5 000	5 000	0	-100,00 %
65 Autres charges de gestion courante	1 200	1 200	1 200	0,00 %
67 Charges exceptionnelles	5 000	5 000	2 000	-60,00 %
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Exploitation</b>	<b>244 829</b>	<b>306 900</b>	<b>274 900</b>	<b>-10,43 %</b>

Les dépenses réelles d'exploitation diminuent globalement de 10% entre le BP 2020 et le BP 2021 pour atteindre 274 900 K€. Le service effectue plus de contrôles en régie, ce qui a pour résultat une baisse des charges.

- **95 K€** correspondent aux **charges à caractère général**. Elles représentent 34% des dépenses réelles d'exploitation et comprennent les assurances, les fournitures, les déplacements et enfin la prestation de contrôle confiée par marché à l'entreprise TPAE.  
Plus précisément, ses principales composantes sont les suivantes :
  - **67 K€**, soit 24% des dépenses réelles d'exploitation sont les prestations de contrôles réalisées par l'entreprise TPAE. Il s'agit des contrôles des dispositifs d'assainissement individuel. Elles diminuent de 22 K€ par rapport à l'an dernier.
  - **28 K€**, soit 10% des dépenses du service qui assure également des contrôles en régie.
    - Assurances et contentieux : 10 K€ (stabilité / BP 2020),
    - Carburants et entretien des véhicules : 5 K€,
    - Affranchissement : 4 K€,
    - Maintenance informatique, téléphonie : 4K€,
    - Insertion, annonces, fournitures, etc. : 5 K€.
- **177 K€**, soit 64,5% des dépenses réelles d'exploitation sont les **charges de personnel**. Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel, les charges salariales (CNRACL, CNFPT, FNAL,...).

<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>
<b>1 700 €</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 700	1 700	1 700	0,00 %
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement</b>	<b>1 700</b>	<b>1 700</b>	<b>1 700</b>	<b>0,00 %</b>

- Les recettes réelles d'investissement sont infimes et sont constituées uniquement des recettes FCTVA.

**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**  
10 800 €

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
20 Immobilisations incorporelles	0	0	0	
21 Immobilisations corporelles	13 334	10 800	10 800	0,00 %
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement</b>	<b>13 334</b>	<b>10 800</b>	<b>10 800</b>	<b>0,00 %</b>

**Les dépenses réelles d'investissement du BP 2021 sont stables.**

Il s'agit simplement d'une enveloppe permise par les écritures d'ordre en recettes d'investissement.

## 6 - BUDGET ANNEXE COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS

Le budget primitif 2021 du budget annexe déchets ménagers s'équilibre à 26 039 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées.

**Après retraitement des opérations d'ordre, le Budget Primitif du budget déchets ménagers s'équilibre à 24 844 500 € section d'exploitation et d'investissement cumulées.**

Ce budget comprend cette année l'exercice de la compétence sur l'ensemble des communes de son territoire. En effet avec la dissolution du Smitom de Launay-lantic au 31 décembre 2019, Saint Briec Armor Agglomération a repris en régie le service collecte des 5 communes du Sud Goëlo.

La particularité de ce budget réside dans son mode de financement : une partie du service relève de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et l'autre relève de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Le service financé par la REOM, doit être équilibré par la redevance. Le service financé par la TEOM, n'est pas soumis à cette obligation d'équilibre par les usagers du service. Pour cette raison, une comptabilité analytique permettant de dissocier ces deux régimes de financement a été mise en place.

Le **service financé par la TEOM** correspond aux services du territoire du Sud Goëlo et de Saint-Briec Agglomération.

Le **service financé par la REOM** correspond aux services des territoires de Centre Armor Puissance 4, de Quintin Communauté et de Saint-Carreuc qui constituent un nouveau service depuis le 1er janvier 2017 avec des tarifs unifiés.

Le financement du service à la fois par la TEOM et par la REOM est transitoire, l'Agglomération dispose d'un délai de 5 ans à compter de la fusion pour choisir le mode de financement du service de collecte et traitement des déchets qui doit être unique à terme.

Par délibération du 7 février 2019, le Conseil d'Agglomération a décidé de retenir la REOM pour le financement des déchets avec une mise en place au 1<sup>ER</sup> janvier 2022.

### RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 21 925 500 €

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	TEOM	REOM	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020	TEOM	REOM
013 Atténuation de charges	156 100	156 100	156 000	100	152 500	-2,31 %	150 000	2 500
70 Produits des services, du domaine	3 243 900	3 218 900	1 411 000	1 832 900	3 321 500	3,19 %	1 412 000	1 909 500
73 Impôts et taxes	14 660 000	14 660 000	14 660 000	0	15 490 000	5,66 %	15 490 000	0
74 Dotations et participations	2 328 600	2 320 000	2 108 600	220 000	2 085 500	-10,11 %	1 860 500	225 000
75 Autres Produits de gestion courante	1 083 500	871 500	1 083 500	0	876 000	0,52 %	876 000	0
77 Produits exceptionnels	0	0	0	0	0		0	0
78 Reprise sur amortissements et provisions	70 000	70 000	70 000	0	0	-100,00 %	0	0
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Fonctionnement</b>	<b>21 542 100</b>	<b>21 296 500</b>	<b>19 489 100</b>	<b>2 053 000</b>	<b>21 925 500</b>	<b>2,95 %</b>	<b>19 788 500</b>	<b>2 137 000</b>

Les recettes de fonctionnement progressent d'environ +2,95% entre 2020 et 2021 pour atteindre 21,9 M€ dont 2,1 M€ pour le service REOM et 19,8 M€ pour le service TEOM. Ses composantes sont :

- Les **atténuations de charges** pour **152,5 K€** soit **-2,31%** par rapport au BP 2020 qui correspondent aux remboursements sur charges de personnel sur le service TEOM et REOM.
- Les **produits des services** pour **3,3 M€** soit **+3,2%** par rapport au BP 2020 correspondent principalement à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour 1,8 M€, la revente de matériaux issus du tri sélectif et le reversement péréquation transport pour 785 K€, la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères pour 600 K€, le remboursement des prestations mécaniques et divers par Leff Armor Communauté pour 66 K€, des recettes facturation déchèterie pour 60 K€ et recettes vente composteur pour 9 K€.  
L'évolution entre le BP 2020 et le BP 2021 est principalement liée à une augmentation de la REOM.  
**Le service REOM représente 1,9 M€ (+4,2%) et le service TEOM 1,4 M€ (idem qu'en 2020).**
- Les **impôts et taxes** s'élève **15,5 M€** soit **+5,66 %** par rapport au BP 2020 et correspondent à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour le service TEOM.  
**Le budget 2021 prend en compte une augmentation de 3,5% du taux de TEOM qui passe de 10,05% à 10,40%.**
- Les **dotations et participations** s'élèvent à **2,1 M€** soit **-10,11 %** par rapport au BP 2020 et correspondent aux aides versées par Citéo et les éco organismes.  
**Le service REOM représente 225 K€ (+2,27%) et le service TEOM 1,9 M€ (-11,76%).**
- Les **autres produits de gestion courante** s'élève à **876 K€** soit **+4 K€** par rapport au BP 2020 et correspondent pour une grande partie à la subvention versée par le budget principal pour équilibrer le service TEOM du budget collecte et valorisation des déchets pour 830 K€.  
Cette année il a été décidé de maintenir la subvention au même niveau que l'année 2020 et d'avoir recours à la fiscalité pour financer le besoin supplémentaire.  
Dans ce chapitre intervient aussi la location du site de collecte de Lantic pour 2021 à hauteur de 46 K€ avec les charges.

**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**  
**20 800 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	TEOM	REOM	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020	TEOM	REOM
011 Charges à caractère général	2 398 920	2 234 000	2 158 050	240 870	2 296 000	2,78 %	2 035 000	261 000
012 Charges de personnel et frais assimilés	7 773 600	7 770 000	7 151 600	622 000	7 942 000	2,21 %	7 326 000	616 000
022 Dépenses imprévues	0	0	0	0	15 000		15 000	0
65 Autres charges de gestion courante	10 190 000	10 190 000	9 100 000	1 090 000	10 497 000	3,01 %	9 347 000	1 150 000
66 Charges financières	37 000	37 000	37 000	0	33 000	-10,81 %	33 000	0
67 Charges exceptionnelles	20 006	20 000	15 006	5 000	17 000	-15,00 %	10 000	7 000
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Fonctionnement</b>	<b>20 419 526</b>	<b>20 251 000</b>	<b>18 461 656</b>	<b>1 957 870</b>	<b>20 800 000</b>	<b>2,71 %</b>	<b>18 766 000</b>	<b>2 034 000</b>

**Les dépenses de fonctionnement progressent d'environ +2,71% entre 2020 et 2021 pour atteindre 20,8 M€ dont 2 M€ pour le service REOM et 18,8 M€ pour le service TEOM.**

**Ses composantes sont :**

- Les **charges à caractère général** représentant **2,3 M€** soit +2,78% par rapport au BP 2020. Elles comprennent :
  - des **fournitures** pour **1,1 M€** (+50 K€/BP2020) dont les fluides pour 64 K€, le carburant pour 533 K€, produits entretien pour 11 K€, du petit équipement pour 29 K€, des vêtements de travail pour 91 K€, des pièces pour l'entretien des véhicules pour 256 K€, des composteurs destinés à la vente pour 113 K€ et divers fournitures pour 3 K€.
  - des **prestations et services** pour **892 K€** (-38 K€/BP2020) dont des contrats de prestations pour 349 K€, la location pour 57,5 K€, l'entretien et la maintenance des bâtiments et des véhicules pour 412 K€, les assurances pour 45 K€ et les frais de formations pour 26 K€ et diverses prestations pour 3K€.
  - Des **services extérieurs** pour **292,5 K€** (+44 K€/2020) et qui regroupent les frais de communications et téléphoniques pour 73 K€, diverses cotisations pour 40 K€, des frais de gardiennage pour 63 K€, des frais de conditionnement carton et coach sportif pour 63 K€, des remboursement de prestations au service achat pour 25 K€, des frais de missions et déplacements pour 19 K€, des honoraires pour 6 K€ et frais de réception pour 3,5 K€
  - Des **impôts et taxes** pour **15,5 K€** (+5,5 K€/BP2020) notamment due au paiement de la taxe foncière du CTLD sur le budget déchets pour 6K€ et aux taxes à l'essieu pour 9,5 K€
  - Le service REOM représente 261 K€ (+8,36%) et le service TEOM 2,04 M€ (-5,70%).
- Les **charges de personnel** s'élèvent à **7,9 M€** soit +2,21% par rapport au BP 2020. Cette évolution est due au GVT et au PPCR ainsi qu'à du besoin en personnel non permanent et à la création

**Le service REOM représente 616 K€ (-1%) et le service TEOM 7,33 M€ (+2,44%).**

- Les **autres charges de gestion courante** s'élèvent à **10,5 M€** soit +3% par rapport au BP 2020 et correspondent principalement à la contribution **Kerval** pour le traitement des déchets de l'ensemble du territoire de l'agglomération. On constate une hausse due à une nouvelle modalité de facturation de l'équilibre de la péréquation transport. En effet plutôt que de prélever directement sur la part des recettes de reventes matières qui est reversée, il a été envisagé de verser les recettes normalement et demander un financement par appel de fonds. Cette méthode permet de mieux suivre les évolutions de recettes matières et de bien identifier en dépense les besoins supplémentaires pour l'équilibre de la péréquation transport versée par KERVAL.

**Le service REOM représente 1,15 M€ (+5,5%) et le service TEOM 9,4 M€ (+2,71%).**

- Les **charges financières** s'élèvent à **33 K€** soit -10,81% par rapport au BP 2020 et concernent le paiement des intérêts d'emprunts du service TEOM.
- Les **charges exceptionnelles** s'élèvent à 17 K€ (-15%) et correspondent à des annulations de la facturation Redevance spéciale (SBAA + Smitom) pour 10 K€ et des annulations de redevance ordures ménagères pour 7 K€.

**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**  
**2 919 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	TEOM	REOM	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020	TEOM	REOM
024 Immobilisations affectées, concédées	14 000	8 000	14 000	0	12 000	50,00 %	12 000	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	986 404	290 300	977 104	9 300	407 000	40,20 %	383 000	24 000
13 Subventions d'investissement	25 300	3 600	25 300	0	3 600	0,00 %	3 600	0
16 Emprunts et dettes assimilés	1 250 960	1 055 100	1 250 960	0	2 464 400	133,57 %	2 443 400	21 000
21 Immobilisations corporelles	33 200	0	33 200	0	0		0	0
23 Immobilisations en cours	24 600	0	24 600	0	32 000		32 000	0
45 Comptabilité distincte rattachée	302 200	0	302 200	0	0		0	0
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement</b>	<b>2 636 664</b>	<b>1 357 000</b>	<b>2 627 364</b>	<b>9 300</b>	<b>2 919 000</b>	<b>115,11 %</b>	<b>2 874 000</b>	<b>45 000</b>

**Les recettes d'investissement progressent d'environ +115 % entre 2020 et 2021 pour atteindre 2,9 M€ :**

- Les **cessions d'immobilisations** pour **12 K€** correspondent à la reprise d'une benne à ordures ménagères.
- Le **FCTVA** est estimé à **407 K€** soit (+116,70 K€ / 2020).
- Les **subventions d'investissement** s'élèvent à **3,6 K€** et correspondent à une subvention de l'ADEME pour l'achat des composteurs collectifs.
- L'**emprunt** d'équilibre nécessaire au financement des dépenses d'investissement du service TEOM s'établit à **2,44 M€** et 0,21 K€ pour le service REOM pour cette année 2021.
- Un remboursement d'avance de travaux est prévu pour 32 K€ (+7,4 K€/2020).

**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**  
**4 044 500 €**

**Les dépenses d'investissement progressent d'environ +68,35% entre 2020 et 2021 pour atteindre 4,04 M€ :**

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	TEOM	REOM	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020	TEOM	REOM
020 dépenses imprévus	0	0	0	0	0	0,00 %	0	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	22 124	0	22 124	0	0	0,00 %	0	0
16 Emprunts et dettes assimilés	500 000	500 000	500 000	0	500 000	0,00 %	500 000	0
20 Immobilisations incorporelles	35 560	5 800	34 560	1 000	1 018 000	17451,72 %	1 017 000	1 000
204 subvention d'équipement	143 140	125 400	143 140	0	42 000	-66,51 %	42 000	0
21 Immobilisations corporelles	2 260 255	1 592 200	1 994 095	266 160	2 164 000	35,91 %	2 032 500	131 500
23 Immobilisations en cours	454 521	179 100	451 421	3 100	320 500	78,95 %	305 000	15 500
45 Comptabilité distincte rattachée	302 200	0	302 200	0	0	0,00 %	0	0
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement</b>	<b>3 717 800</b>	<b>2 402 500</b>	<b>3 447 540</b>	<b>270 260</b>	<b>4 044 500</b>	<b>68,35 %</b>	<b>3 896 500</b>	<b>148 000</b>

- Le **remboursement du capital** de l'emprunt s'élèvent à **500 K€** au BP 2021 et concerne le service TEOM y compris cette année le capital des emprunts récupérés du Smitom pour la partie SBAA.
- Les **dépenses d'équipements** progressent de +86,3% entre le BP 2020 et le BP 2021 pour atteindre **3,55 M€** dont les dépenses principales sont :

- **1,02 M€** d'enveloppe concernant la **constitution du fichier de bacs** pour la mise en place de la redevance d'enlèvement d'ordures ménagères (REOM). Cet investissement , préalablement estimé à 800 K€ et réajusté par le bureau d'études, est nécessaire pour bien appréhender l'ensemble des redevables qui contribueront à la REOM. Cette enveloppe est un maximum et sera ajuster en fonction du scénario choisit.

Egalement une enveloppe de 15 K€ pour un diagnostic des bâtis existants en vue d'une étude globale du site du CTLD sur son devenir.

- **42 K€** de **subventions d'équipements** versées aux communes pour des conteneurs enterrés,

- **645 K€** pour l'acquisition de **bacs de collecte et conteneurs enterrés**,

- **1,12 M€** de **matériel roulant**, pour :

- > remplacement de 2 véhicules utilitaires type Kangoo,

- > renouvellement 2 BOM 26 t : 440 K€, 1 polybenne 330 K€, 1 microbenne 150 K€,

- 1 camion type plateau schéma collecte 70 K€, 1 camion 20 m3 hayon schéma de collecte : 70 K€.

- > un véhicule utilitaire type Kangoo au service déchèterie REOM 21 K€.

- **20 K€** de **matériel informatique** :

- > UC, portables, écrans, matériels téléphoniques, vidéo-projecteur : 12 K€

- > boîtiers de géolocalisation camions pour 8 K€.

- **98 K€** de **matériel et mobilier** :

- > acquisition de 4 bureaux et fauteuils pour ambassadeurs + renouvellement de 20 fauteuils de bureau 14 K€,

- > vestiaires pour 1 K€

- > Achat d'Algéco pour les nouveaux collègues dans l'attente des nouveaux bureaux 50 K€

- > Des séparateurs de voies, réceptacles déchets, éléments de stockage, et 4 carports pour le site d'Etables et de St Brieuc 28 k€

- > Divers petits achats déchèterie de Quintin 5 K€

- **281 K€** d'aménagements relatifs

> Au site de Lantic (91 K€) :

Construction d'un local spécifique pour le stockage des huiles sur le site du Hangar de Lantic (66 K€), l'automatisation de 5 portes manuelles (16 K€), la réfection des fonds de chéneaux sur la partie garage, la reprise étanchéité du lanterneau de désenfumage (4K€); le remplacement de la porte d'entrée vestiaires ( sécurité agents ) (5 K€).

> Au CTLD (7 K€):

Marché système de chauffage /ventilation (4K€), et remise à niveau des lignes de vie (3K€)

> Les déchetteries (183 K€) :

l'Extension plateforme végétaux sur Ploufragan pour (70 K€), aménagements divers et agencement de la déchèterie urbaine pour (55K€), et aménagement divers sur les déchèteries de Plérin (21 K€); de Ploufragan (25 K€) et St-Brieuc (12 K€)

- **320 K€ de travaux** dont

> 118 k€ pour l'agrandissement du CTLD : création de bureaux et rédynamisation de l'espace pause/détente. Opération décalée en raison de la COVID. dépenses estimé à 118 K€ sur 2021.

> 55 K€ concernant la vidéo surveillance sur le site du CTLD et de la Ville Jouha : complément au BP 2020

> 15 K€ et mise en place sur site de Lantic :

> 42 K€ pour l'installation équipement ADSL sur chaque déchèterie et des travaux divers

> 15 K€ de travaux récurrents

> 75 K€ pour convention B2A dans le cadre de la création de la déchèterie du Mitan

**Ces dépenses concernent le budget TEOM pour 3,9 M€ (96,3%) et le Budget REOM pour 150 K€ (3,7%)**

## 7. BUDGET ANNEXE GESTION IMMOBILIERE

Le budget primitif 2021 du budget annexe Gestion immobilière s'équilibre à 4 612 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 9 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget gestion immobilière avant retraitement. Ce budget est présenté en HT.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2013, la Société d'Economie Mixte dénommée « Baie d'Armor Entreprises » intervient pour le compte de Saint Brieuc Agglomération dans la gestion des biens immobiliers à destination des entreprises et accompagne les créateurs d'entreprises en pépinière d'entreprises.

**Après retraitement des opérations d'ordre, le Budget Primitif du budget Gestion Immobilière s'équilibre à 3 647 800 € section de fonctionnement et d'investissement cumulées.**

### RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

**1 390 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
75 Autres produits de gestion courante	646 000	734 000	775 000	5,59 %
77 Produits exceptionnels	499 405	448 000	615 000	37,28 %
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Fonctionnement</b>	<b>1 145 405</b>	<b>1 182 000</b>	<b>1 390 000</b>	<b>17,60 %</b>

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **1,39 M€** (+208 K€ / BP 2020) et comprennent :

- Les **produits de gestion courante** pour **775 K€** (+41 K€ / BP 2020) qui concernent les loyers dont 325 K€ pour le site de la Technopole, 211 K€ pour Cap1 et Cap 2, 145,8 K€ pour EKKO PINCEMIN, 82,6 K€ pour le site du Quai Armez,...
- Les **produits exceptionnels** pour **615 K€** (+167 K€ / BP 2020) qui correspondent en 2021 uniquement à la subvention du budget principal pour assurer l'équilibre du budget annexe Gestion Immobilière qui passe de 418 K€ à 614,5 K€ soit +197 K€.

Les recettes hors subvention d'équilibre augmentent de 11 K€.

**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**  
**861 800 €**

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+ VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
011 Charges à caractère général	687 800	675 500	663 000	-1,85 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	160 000	160 000	160 000	0,00 %
022 Dépenses imprévues	2 000	2 000	2 000	0,00 %
65 Autres charges de gestion courante	5 000	5 000	5 000	0,00 %
66 Charges d'intérêts	43 000	43 000	31 000	-27,91 %
67 Charges exceptionnelles	500	500	800	60,00 %
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Fonctionnement</b>	<b>898 300</b>	<b>886 000</b>	<b>861 800</b>	<b>-2,73 %</b>

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **861,8 K€** (-24,2 K€ / BP 2020) et comprennent principalement :

- Les **charges à caractère général** qui s'élèvent à **663 K€** (-12,5 K€ / BP 2020) et sont composées de:
  - la **gestion de bâtiments ou projets à vocation économique** tels que Cap Entreprises, le Quai Armez et l'entretien de divers bâtiments (relais Kertugal,...). Le budget de fonctionnement s'élève à **357 K€** (+2,2 K€ / BP 2020). Sur ce montant, on retrouve entre autre la rémunération de la SEM Baie d'Armor Entreprises pour 216,8 K€ et les taxes foncières (98,2 K€). Les autres charges correspondent à l'entretien des bâtiments et extérieurs.
  - la **gestion de la Technopole** pour **231,9 K€** (-2,3 K€ / BP 2020) qui correspond principalement aux fluides et aux frais d'entretien et maintenance.
  - Le **site de Chaffoteaux et Maury** pour **13,5 K€** (-13 K€ / BP 2020) de taxes foncières.
  - Le **projet TOTEM** (réhabilitation de l'ancienne CAF) pour **60,6 K€** (+0,6 K€ / BP 2020) dont 60 K€ dans le cadre d'une convention passée avec la CCI pour la période 2019/2021 (DB-078-2019).
- Les **charges de personnel** qui s'élèvent à **160 K€** (stable / BP 2020).
- Les **autres charges de gestion courante** soit **5 K€** concernent les « admissions en non valeur » (stable / BP 2020).
- Les **charges d'intérêts des emprunts** qui s'élèvent à **31 K€** (-12 K€ / BP 2020).

**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**  
2 257 800 €

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+ VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
024 Immobilisations affectées, concédées	1 510	0	2 211 000	
13 Subventions d'investissement	284 987	284 987	19 800	-93,05 %
16 Emprunts et dettes assimilés	4 776 763	662 913	27 000	-95,93 %
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement</b>	<b>5 063 260</b>	<b>947 900</b>	<b>2 257 800</b>	<b>138,19 %</b>

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **2,25 M€** (+1,3 M€ / BP 2020) et concernent principalement la vente d'un lot dans l'opération du site de Chaffoteaux et Maury pour 2,21 M€, des cautions pour 27 K€ et des subventions à hauteur de 19,7 K€ dans le cadre du pôle économique des brasseries de Quintin.

En raison de la vente d'un lot dans l'opération du site de Chaffoteaux et Maury pour 2,21 M€, l'emprunt n'est pas nécessaire lors du BP 2021 pour financer les dépenses d'investissement (-662,9 K€ / BP 2020).

**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**  
2 786 000 €

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+ VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
16 Emprunts et dettes assimilés	317 560	296 000	329 000	11,15 %
20 Immobilisations incorporelles	53 800	5 000	30 000	500,00 %
21 Immobilisations corporelles	352 937	186 500	1 547 000	729,49 %
23 Immobilisations en cours	773 540	756 400	880 000	16,34 %
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement</b>	<b>1 497 837</b>	<b>1 243 900</b>	<b>2 786 000</b>	<b>123,97 %</b>

Les dépenses **d'investissement** s'élèvent à **2,78 M€** (+1,54 M€ / BP 2020) et comprennent principalement:

Les **dépenses d'équipement** pour **1,59 M€** (+643,3 K€ / BP 2020) :

- **710 K€** (+431 K€ / BP 2020) pour le projet **TOTEM/mini-TOTEM** dont 685 K€ de travaux et 25 K€ d'indemnité de concours
- **585 K€** (nouveau BP 2021) pour l'**achat de friches** sur 2 sites dans l'optique du **renouvellement urbain**
- **150 K€** (+88 K€ / BP 2020) dans le cadre de l'opération le **Coin des Malins** entre autre pour des études de MOE et des diagnostics
- **60,2 K€** (+1,7 K€ / BP 2020) pour la **Technopôle** dont 56,5 K€ de travaux (accessibilité PMR,...) et 3,7 K€ de matériels
- **36 K€** (-80,5 K€ / BP 2200) pour les bâtiments **CAP1-2** (chauffage, réfection de bureaux,...)
- **15 K€** (-20 K€ / BP 2020) d'études dans le cadre du **pôle économique des brasseries de Quintin**

Certains investissements sont à la baisse comme le Quai Armez pour 28 K€ (-313,6 K€ / BP 2020) et le bâtiment relais de Ploec-l'Hermitage pour 2 K€ (-48 K€ / BP 2020).

Le remboursement du **capital des emprunts** s'élève à **307 K€** (+11 K€ / BP 2020).

Une **dépense d'équilibre de la section d'investissement** s'élève à **865 K€** (nouveau BP 2021) en raison de la vente d'un lot dans l'opération du site de Chaffoteaux et Maury pour 2,21 M€.

## 8. BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Le budget primitif 2021 du budget annexe des zones d'activités économiques s'équilibre à 15 828 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 10 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe des zones d'activité avant retraitement.

Le Budget annexe des zones d'activités étant un budget de stock, la section de fonctionnement est équilibrée par des écritures d'ordre qui sont inscrites en section d'investissement.

**Après retraitement des opérations d'ordre, et transfert en section d'investissement des acquisitions, travaux d'aménagement et cessions de terrains, le BP 2021 du budget ZAE s'établit à 1 853 000 €.**

### DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 34 000 €

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
66 Intérêts des emprunts	38 000	38 000	34 000	-10,53 %
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Fonctionnement</b>	<b>38 000</b>	<b>38 000</b>	<b>34 000</b>	<b>-10,53 %</b>

Les **dépenses réelles de fonctionnement** correspondent aux intérêts des emprunts soit **34 K€** en 2021 (-4 K€ / BP 2020).

### RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT 1 853 000 €

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
21 Immobilisations corporelles	1 823 504	1 788 000	877 000	-50,95 %
16 Emprunts et dettes assimilés	9 787 298	719 000	976 000	35,74 %
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement</b>	<b>11 610 802</b>	<b>2 507 000</b>	<b>1 853 000</b>	<b>-26,09 %</b>

**877 K€** (-0,91 M€ / BP 2020), concernent principalement les recettes potentielles attendues des **cessions de terrains** sur les zones suivantes :

- 413,2 K€ la Colinière TREMUSON
- 229,8 K€ Le Grand Plessis PLAINTEL
- 183,2 K€ Extension Nord des Châtelets PLOUFRAGAN
- 49,8 K€ Kertugal 2 SAINT-QUAY PORTRIEUX

Le besoin de financement devra être assuré par l'emprunt estimé à 976 K€ (+257 K€ / BP 2020).

<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>
<b>1 819 000 €</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
16 Remboursement emprunt	178 000	178 000	181 000	1,69 %
21 Immobilisations corporelles	2 326 504	2 291 000	1 638 000	-28,50 %
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement</b>	<b>2 504 504</b>	<b>2 469 000</b>	<b>1 819 000</b>	<b>-26,33 %</b>

**1,64 M€** (-0,65 M€ / BP 2020), permettent de poursuivre l'aménagement des zones par des acquisitions et des travaux. En 2021, les opérations les plus importantes concernent :

- Ext. Nord Châtelets (Trégueux/Ploufragan) pour 964,1 K€ dont 736 K€ pour des études et fouilles archéologiques ainsi que des travaux de voirie et 190 K€ pour des acquisitions de terrains
- Le Challonge Plédran pour 302,5 K€ dont 284 K€ d'aménagement d'extension sur la commune de Plédran.
- Le Perray Trégueux pour 174,3 K€ dont 61,3 K€ d'acquisition de terrains et 101 K€ d'aménagements (2ième tranche et aménagements paysagers)
- La Colignière Trémuson pour 65,9 K€ dont 55,6 K€ d'acquisition de terrains et 7,5 K€ d'aménagements
- Kéribet Pordic pour 40,1 K€ dont 30 K€ d'acquisition de terrains
- Le reste des dépenses concerne des taxes foncières, des panneaux de commercialisation et des frais de bornages répartis sur des zones ne faisant l'objet ni d'acquisition de terrain ni d'aménagements particuliers.

**181 K€** (+3 K€ / BP 2020) couvriront le remboursement du capital des emprunts.

## 9. BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE BOIS

Le budget primitif 2021 du budget annexe chaufferie bois s'équilibre à 600 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 11 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget de la chaufferie bois avant retraitement.

**Après retraitement des opérations d'ordre, le Budget Primitif du budget Annexe Chaufferie Bois s'équilibre à 450 000 € section d'exploitation et d'investissement cumulées.**

La chaufferie bois construite en 2014 sur le quartier de Brézillet est un projet arrêté dans le cadre de l'Agenda 21 communautaire. Elle alimente plusieurs bâtiments propriétés de Saint-Brieuc Armor Agglomération, de la Ville de Saint-Brieuc et du Conseil Départemental.

La chaufferie bois a connu des difficultés de mise en route et de réglage. Le début d'exploitation en régie a mis en évidence la technicité requise pour la gestion d'un tel équipement. Pour y remédier, Saint-Brieuc Armor Agglomération a signé un marché d'exploitation du site avec la société DALKIA (DB-217-2018). C'est un marché public d'exploitation avec gros entretien des installations et obligation de résultat qui a débuté le 24 septembre 2018.

Le budget intègre également la gestion du réseau de chaleur associé à la chaufferie bois.

### RECETTES REELLES D'EXPLOITATION

**420 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
70 Produits des services, du domaine	415 000	415 000	420 000	1,20 %
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation</b>	<b>415 000</b>	<b>415 000</b>	<b>420 000</b>	<b>1,20 %</b>

Les **recettes d'exploitation** s'élèvent à **420 K€** (+5 K€ / BP 2020) et correspondent à la vente de chaleur. Celle-ci s'effectue auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération (Aquabaie), de la mairie de Saint-Brieuc (Stéredenn), du délégataire CD 22 (Maison Départementale des Sports) ainsi que la SBEC (Parc des Congrès et des Expositions et salle Hermione).

### DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION

**352 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
011 Charges à caractère général	298 120	271 120	302 000	11,39 %
66 Charges financières	35 000	35 000	34 000	-2,86 %
67 Charges exceptionnelles	1 000	1 000	1 000	0,00 %
68 Dotations aux amort. et provisions	15 000	15 000	15 000	0,00 %
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Exploitation</b>	<b>349 120</b>	<b>322 120</b>	<b>352 000</b>	<b>9,28 %</b>

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **352 K€** (+29,9 K€ / BP 2020) et comprennent principalement :

- **268,9 K€** (+34,5 K€ / BP 2020) pour le **fonctionnement de la chaufferie bois** estimé sur un taux de couverture 78% bois/22% gaz. Ce montant se décompose en 116,9 K€ de gaz (+43,9 K€ / BP 2020) et 152 K€ de redevances à l'exploitant (-9,4 K€ / BP 2020). Le contrat d'exploitation comprend les coûts d'exploitation et l'achat de bois qui est à la charge de l'exploitant. L'évolution du gaz est liée à une sous-estimation du BP 2020 ainsi qu'à des chaudières gaz vieillissantes (surconsommation +2 %/+3%)
- **34 K€** (-1 K€ / BP 2020) de remboursement d'**intérêt de la dette** et frais de trésorerie
- **23 K€** de **fluides** (+1 K€ / BP 2020) dont 22 K€ d'électricité et 1 K€ d'eau
- **15 K€** de **provisions**
- **5,9 K€** (-4,6 K€ / BP 2020) de **frais divers** (entretien divers, taxe foncière,...)
- **5,1 K€** de **frais juridiques**

<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>
<b>30 000 €</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
16 Emprunts et dettes assimilés	81 997	16 120	30 000	86,10 %
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement</b>	<b>81 997</b>	<b>16 120</b>	<b>30 000</b>	<b>86,10 %</b>

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **30 K€** (+13,9 K€ / BP 2020) et concernent un emprunt pour équilibrer la section d'investissement.

<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>
<b>98 000 €</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
16 Emprunts et dettes assimilés	55 000	55 000	56 000	1,82 %
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	1 000	0,00 %
21 Immobilisations corporelles	33 266	23 000	11 000	-52,17 %
23 Immobilisations en cours	31 200	30 000	30 000	0,00 %
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement</b>	<b>120 466</b>	<b>109 000</b>	<b>98 000</b>	<b>-10,09 %</b>

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **98 K€** (-11 K€ / BP 2020). Les dépenses principales concernent :

- **41 K€** (-12 K€ / BP 2020) dont 30 K€ pour la **finalisation de la réalisation** de la Chaufferie Bois. Celle-ci est décalée dans le temps en raison des litiges et de l'élaboration d'un protocole d'accord par les experts pour fiabiliser et remettre à niveau l'équipement. Ce montant correspond au solde des marchés de travaux et MOE. Le reste soit 11 K€ est une **enveloppe pour des travaux de maintenance**.
- **56 K€** (+1 K€ / BP 2020) consacrés au **remboursement du capital de l'emprunt**.

## 10. BUDGET ANNEXE HIPPODROME

Le budget primitif 2021 du budget annexe de l'hippodrome s'équilibre à 684 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 12 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe de l'hippodrome avant retraitement.

**Après retraitement des opérations d'ordre, le Budget Primitif du budget Annexe de l'Hippodrome s'équilibre à 365 000 € section de fonctionnement et d'investissement cumulées.**

Inauguré le 1<sup>er</sup> mars 2015, l'aménagement de l'hippodrome de la Baie a consisté principalement en la réalisation d'un restaurant panoramique et à l'aménagement des espaces proposés à la location pour des manifestations à caractère privé ou public.

<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>365 000 €</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
73 Impôts et taxes	18 000	18 000	18 000	0,00 %
75 Autres produits de gestion courante	87 000	87 000	87 000	0,00 %
77 Produits exceptionnels	260 000	260 000	260 000	0,00 %
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Fonctionnement</b>	<b>365 000</b>	<b>365 000</b>	<b>365 000</b>	<b>0,00 %</b>

Les **recettes de fonctionnement** sont stables à hauteur de **365 K€** au BP 2021 et comprennent :

- Les **impôts et taxes** avec un prélèvement de **18 K€** (stable / BP 2020) sur les paris hippiques versé à l'agglomération depuis 2014 et auparavant perçu par la commune de rattachement.
- Les **autres produits de gestion courante** pour **87 K€** (stable / BP 2020). Ils comprennent le loyer de la société des courses pour 75 K€ (DB-183-2019), la redevance versée par les Traiteurs Briochins pour l'exploitation de l'espace restauration estimée à 10 K€ (redevance fixe à laquelle s'ajoutera une part variable de 3% du Chiffre d'Affaires HT) ainsi que la location de salles estimée à 2 K€.
- Les **produits exceptionnels** stables à hauteur de **260 K€** correspondent à l'abondement du budget principal pour assurer l'équilibre du budget annexe de l'hippodrome. En effet, celle-ci est nécessaire car les recettes de fonctionnement doivent couvrir les dépenses de fonctionnement (amortissements,...) ainsi que les emprunts (paiement des intérêts et remboursement du capital).

**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

**216 000 €**

<b>Compte Libellé</b>	<b>BUDGET2020 (BP+DM+ VC)</b>	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Variation BP 2021/BP 2020</b>
011 Charges à caractère général	80 715	80 715	74 140	-8,15 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	87 800	87 800	88 000	0,23 %
022 Dépenses imprévues	1 000	1 000	13 360	1236,00 %
65 Autres charges de gestion courante	9 800	9 800	9 500	-3,06 %
66 Charges financières	35 000	35 000	30 000	-14,29 %
67 Charges exceptionnelles	1 000	1 000	1 000	0,00 %
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Fonctionnement</b>	<b>215 315</b>	<b>215 315</b>	<b>216 000</b>	<b>0,32 %</b>

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **216 K€** (+0,7 K€ / BP 2020) et comprennent principalement :

- Les **charges à caractère général** pour **74,1 K€** (-6,6 K€ / BP 2020). Cette évolution est principalement liée à un ajustement des dépenses de fluides (-3 K€ / BP 2020) ainsi que des frais d'entretien et de réparation (-3,3 K€ / BP 2020).
- Les **charges de personnel** pour **88 K€** (+0,2 K€ / BP 2020).
- Les **dépenses imprévues** pour **13,3 K€** (+12,3 K€ / BP 2020).
- Les **autres charges de gestion courante** s'élèvent à **9,5 K€** (-0,3 K€ / BP 2020) et concernent principalement 8 K€ d'aide financière en partenariat avec le Département pour le financement d'un emploi associatif auprès de la Société des Courses (DB-283-2017).
- Les **charges financières** c'est-à-dire le paiement des intérêts d'emprunts suite à la réalisation de l'Espace Accueil, d'Information et de Restauration s'élève à **30 K€** (-5 K€ / BP 2020).

**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**

**0 €**

<b>Compte Libellé</b>	<b>BUDGET2020 (BP+DM+ VC)</b>	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Variation BP 2021/BP 2020</b>
16 Emprunts et dettes assimilés	321 028	60 315	0	-100,00 %
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement</b>	<b>321 028</b>	<b>60 315</b>	<b>0</b>	<b>-100,00 %</b>

Il n'y a pas de **recettes d'investissement** (-60,3 K€ / BP 2020) par la réalisation d'un emprunt. Les dépenses d'investissement sont financées par les recettes d'ordre c'est à dire par les recettes liées aux amortissements.

**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**  
**149 000 €**

<b>Compte Libellé</b>	<b>BUDGET2020 (BP+DM+VC)</b>	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Variation BP 2021/BP 2020</b>
16 Emprunts et dettes assimilés	149 000	149 000	136 000	-8,72 %
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	1 000	0,00 %
21 Immobilisations corporelles	82 487	60 000	12 000	-80,00 %
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement</b>	<b>232 487</b>	<b>210 000</b>	<b>149 000</b>	<b>-29,05 %</b>

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **149 K€** (-61 K€ / BP 2020) et comprennent :

- **136 K€** (-13 K€ / BP 2020) pour le **remboursement du capital** de l'emprunt réalisé dans le cadre des travaux consacrés à l'espace accueil, d'information et de restauration.
- **13 K€** de **dépenses d'équipement** (-48 K€ / BP 2020) dont 8,5 K€ pour le remplacement des portes gradins et 3,5 K€ de matériels (débranchailleuse,...).

## 11. BUDGET ANNEXE GOLF

Le budget primitif 2021 du budget annexe du Golf de la Baie de Saint-Brieuc s'équilibre à 1 029 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 13 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe du Golf de la Baie de Saint-Brieuc avant retraitement.

**Après retraitement des opérations d'ordre, le Budget Primitif du budget Annexe du Golf de la Baie de Saint-Brieuc s'équilibre à 915 300 € section de fonctionnement et d'investissement cumulées.**

Le budget annexe du Golf de la Baie de Saint-Brieuc est un budget qui s'équilibre par ses propres ressources, la maîtrise des charges et l'optimisation des recettes doivent permettre de pérenniser l'équilibre et de faire face à long terme aux éventuels besoins de renouvellement des équipements.

<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>705 800 €</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
013 Atténuation de charges	20 000	20 000	21 500	7,50 %
70 Produits des services, du domaine	733 399	654 800	668 800	2,14 %
75 Autres produits de gestion courante	14 000	14 000	15 000	7,14 %
77 Produits exceptionnels	0	0	500	
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation</b>	<b>767 399</b>	<b>688 800</b>	<b>705 800</b>	<b>2,47 %</b>

**Les recettes de fonctionnement évoluent de +2,47 % passant ainsi de 68,8 K€ lors du BP 2020 à 705,8 K€ au BP 2021. Elles comprennent :**

- Les **atténuations de charges** estimées à **21,5 K€** qui correspondent à des remboursements de frais de personnel par l'assurance statutaire qui sont ajustés en cours d'année au rythme des arrêts maladie pour **1,5 K€** et la prévision du stock final de marchandise de golf pour **20 K€**
- Les **produits des services** augmentent de +2,14 % pour atteindre **668,8 K€** et sont composés des prestations d'accès aux terrains et de location de voiturettes pour 575 K€ stables par rapport au BP 2020, les ventes du ProShop pour 82 K€ (vente de marchandises) ainsi que le remboursement de frais concernant les fluides du restaurant pour 11,8 K€. Les recettes Proshop sur les dépôts ventes suivent l'évolution du contrat dépôt-vente.
- Les **revenus des immeubles** correspondant à la location du club house et de panneaux publicitaires **15 K€** soit 1 K€ de plus qu'en 2020.

**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

**620 500 €**

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
011 Charges à caractère général	249 900	245 700	253 000	2,97 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	334 000	334 000	342 000	2,40 %
65 Autres charges de gestion courante	5 300	5 300	5 500	3,77 %
66 Charges financières	21 000	21 000	20 000	-4,76 %
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Exploitation</b>	<b>610 200</b>	<b>606 000</b>	<b>620 500</b>	<b>2,39 %</b>

Les dépenses de fonctionnement constituent les dépenses nécessaires à l'entretien et au fonctionnement de l'équipement. Elles augmentent de +2,39% en raison principalement des charges à caractère général (+7,3 K€) et également en raison des charges de personnel (+8 K€).

- Les **charges à caractère général** sont en augmentation de + 2,97 % pour atteindre **253 K€** en 2021. Elles comprennent :
  - des **fournitures** pour **152,5 K€** (+10K€/BP 2020) dont les fluides (16 K€), le carburant (10,5 K€), des fournitures petits équipement et cartes golfy (56 K€) et des achats de fournitures Pro Shop y compris les mises en dépôt-vente (70 K€).
  - Egalement un **stock de marchandises** pour **21 K€** idem que pour 2020
  - des **prestations et services** pour **65,5 K€** (-2,9 K€/BP 2020) dont les frais de nettoyage (17 K€), les cotisations (9 K€), les assurances (6 K€), les locations de voitures (5,6 K€) les frais de maintenance et de réparations (7 K€), des frais d'impressions et communications (7 K€), des frais de télécommunications (2,3 K€), les frais et commissions (2,4 €) et diverses petites dépenses (9,2 K€)
  - Des **impôts et taxes** pour **14 K€** (+0,7 K€/BP 2020) intégrant la taxe foncière du club house du golf.
  
- Les **charges de personnel** évoluent de + 8 K€ par rapport à 2020 pour atteindre **342 K€** pour une évolution annuelle de la convention collective du Golf (+2,4%) .
  
- Les **autres charges de gestion courante** s'élèvent à **5,5 K€** et concernent les admissions en non valeurs. Les « admissions en non valeurs » regroupent les créances juridiquement actives dont le recouvrement est rendu impossible par la situation financière du débiteur.
  
- Les **charges financières** c'est-à-dire le paiement des intérêts d'emprunts sont stables pour atteindre **20 K€** au BP 2021.

**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**  
**209 500 €**

Un **emprunt** de **209,5 K€** est prévu en 2021 pour permettre le financement des investissements et assurer l'équilibre de la section d'investissement

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
16 Emprunts et dettes assimilés	88 688	43 000	209 500	387,21 %
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement</b>	<b>88 688</b>	<b>43 000</b>	<b>209 500</b>	<b>387,21 %</b>

**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**  
**294 800 €**

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
16 Emprunts et dettes assimilés	49 000	49 000	49 000	0,00 %
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	1 000	0,00 %
21 Immobilisations corporelles	83 446	75 800	244 800	222,96 %
23 Immobilisations en cours	21 000	0	0	
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement</b>	<b>154 446</b>	<b>125 800</b>	<b>294 800</b>	<b>134,34 %</b>

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **294,8 K€** au **BP 2021** soit **+134,34%** par rapport au **BP 2020**.

Il est prévu **49 K€** en **emprunts et dettes assimilés** pour le remboursement du capital de la dette qui est stable par rapport au BP 2020.

Les **dépenses d'équipement** s'élèvent à **245,8 K€** au BP 2021 (+169 K€/BP 2020) et comprennent :

- 180 K€ pour la rénovation du système d'arrosage du golf phase 1 et frais d'insertion 1 K€
- 60,6 K€ pour du matériel technique dont 30 K€ de report de 2020
- 3,4 K€ de travaux de remise à neuf des murs de deux bureaux, couloir, et local ménage suite à une fuite d'eau
- 0,8 K€ de travaux du syst chauffage /ventilation

## 11. BUDGET ANNEXE POLE NAUTIQUE

Le budget primitif 2021 du budget annexe du Pôle Nautique s'équilibre à 986 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 14 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe du Pôle Nautique avant retraitement.

**Après retraitement des opérations d'ordre, le Budget Primitif du budget Annexe du Pôle Nautique s'équilibre à 781 000 € section de fonctionnement et d'investissement cumulées.**

<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>660 000 €</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
70 Produits des services, du domaine	246 000	294 000	284 000	-3,40 %
77 Produits exceptionnels	386 500	371 000	373 000	0,54 %
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation</b>	<b>632 500</b>	<b>665 000</b>	<b>660 000</b>	<b>-0,75 %</b>

**Les recettes de fonctionnement diminuent de 0,75% pour atteindre 660 K€ au BP 2021. Elles comprennent :**

- **Les produits des services** pour **284 K€** (-10 K€/BP 2019) dont les composantes principales sont les activités, les stages, les licences (250 K€), la facturation aux scolaires et groupes (27 K€) et les mises à disposition de personnel au CD de voile (7 K€). Les activités de plein air sont moins impactées par l'effet « COVID 19 » mais une légère baisse des recettes est prévues par prudence.
- **Les produits exceptionnels** pour **373 K€** dont 370 K€ correspondant à la subvention d'équilibre de la section fonctionnement versée par le budget principal et qui reste stable par rapport aux années précédentes. Quelques ventes, pour 3 000 €, sont également prévues dans le cadre d'un plan de renouvellement du matériel nautique.

**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**  
**615 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
011 Charges à caractère général	160 200	156 900	161 000	2,61 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	429 000	429 000	435 000	1,40 %
65 Autres charges de gestion courante	100	100	500	400,00 %
66 Charges financières	20 000	20 000	18 000	-10,00 %
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Exploitation</b>	<b>609 800</b>	<b>606 000</b>	<b>615 000</b>	<b>1,49 %</b>

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées des charges à caractère général nécessaires à l'entretien et au fonctionnement de l'équipement, ainsi que des charges de personnel. Elles sont en légère hausse par rapport au BP 2020.

- Les **charges à caractère général** progressent de +2,6% entre le BP 2020 et le BP 2021 pour atteindre **161 K€**. Les fluides (18 K€), le carburant (9 K€), le nettoyage des locaux (9K€), la maintenance (16 K€) et l'achat de fournitures pour l'entretien de la flotte (36 K€) représentent plus de 50% des dépenses.  
Le poste « assurances » représente 16 K€.  
Une enveloppe de 15 K€ est également dédiée à l'achat de Passeports Voile.
- Les **charges de personnel** augmentent de 6 K€ pour atteindre **435 K€** au BP 2021
- Les **charges financières** c'est-à-dire le paiement des intérêts d'emprunts diminuent de 10% et s'élèvent à **18 K€** au BP 2021. Cette tendance à la baisse, sauf nouvel emprunt, doit se poursuivre jusqu'en 2031, année de la dernière annuité de l'emprunt en cours

**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**  
**121 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
13 Subventions d'investissement	50 000	50 000	50 000	0,00 %
16 Emprunts et dettes assimilés	74 159	14 000	71 000	407,14 %
21 Immobilisations corporelles	0	6 000	0	-100,00 %
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement</b>	<b>179 638</b>	<b>70 000</b>	<b>121 000</b>	<b>72,86 %</b>

Les recettes d'investissement augmentent de 72,86% entre le BP 2020 et le BP 2021 et reviennent au niveau de 2019 pour atteindre 121 K€. Elles comprennent :

- Une **subvention d'investissement** du budget principal de l'agglomération de 50 K€.
- Un **emprunt** permettant l'équilibre de la section d'investissement pour 71 K€.

<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b> <b>166 000 €</b>
--

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
16 Emprunts et dettes assimilés	64 000	64 000	67 000	4,69 %
20 Immobilisations incorporelles	5 192	1 000	1 000	0,00 %
21 Immobilisations corporelles	70 047	64 000	98 000	53,13 %
23 Immobilisations en cours	44 503	0	0	
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement</b>	<b>183 741</b>	<b>129 000</b>	<b>166 000</b>	<b>28,68 %</b>

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 166 K€ au BP 2021 soit +28,68% par rapport au BP 2020.

Il est prévu 67 K€ en **emprunts et dettes assimilés** pour le remboursement du capital soit +4,92% par rapport au BP 2020.

Les **dépenses d'équipement** s'élèvent à 99 K€ soit +34 K€ par rapport au BP 2020. Les principales dépenses concernent :

- 50 K€ d'enveloppe annuelle nécessaire au renouvellement de matériels pour le parc bateaux et le matériel nautique,
- 20 K€ pour le renouvellement d'un véhicule (Boxer à plus 214 000 Km),
- 2,5 K€ pour l'achat de 3 bureaux et 2 fauteuils,
- 3,5 K€ pour une étude de charpente du pont roulant du site de Saint-Quay Portrieux pour certification. Sans cette étude, l'utilisation de celui-ci serait interdite,

- 5,9 K€ pour l'installation d'un portail sur le site de Binic, 0,75 K€ pour la réfection de la toiture à Saint-Quay Portrieux, 15 K€ pour la réfection des sous-faces et des voiles sur le bâtiment du Pôle Nautique de Binic,
- 3,8 K€ pour un système d'alarme anti-intrusion sur le site de Binic.

## Annexe 1 : Budget consolidé et retraité

### BUDGET CONSOLIDÉ : PRINCIPAL ET ANNEXES - Mouvements BP retraités

En €		DEPENSES			RECETTES		
Budget	Section	REELLES	ORDRE	TOTALES	REELLES	ORDRE	TOTALES
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	F.	77 757 790	8 351 000	86 108 790	85 013 790	1 095 000	86 108 790
	I.	28 736 000	1 095 000	29 831 000	21 480 000	8 351 000	29 831 000
	<b>Total</b>	<b>106 493 790</b>	<b>9 446 000</b>	<b>115 939 790</b>	<b>106 493 790</b>	<b>9 446 000</b>	<b>115 939 790</b>
<b>BUDGETS ANNEXES</b>							
<b>TRANSPORT</b>	F.	18 586 000	3 653 000	22 239 000	21 990 000	2 050 000	24 040 000
	I.	11 929 000	2 050 000	13 979 000	8 525 000	3 653 000	12 178 000
	<b>Total</b>	<b>30 515 000</b>	<b>5 703 000</b>	<b>36 218 000</b>	<b>30 515 000</b>	<b>5 703 000</b>	<b>36 218 000</b>
<b>COLLECTE ET VAL DECHETS</b>	F.	20 800 000	1 160 000	21 960 000	21 925 500	34 500	21 960 000
	I.	4 044 500	34 500	4 079 000	2 919 000	1 160 000	4 079 000
	<b>Total</b>	<b>24 844 500</b>	<b>1 194 500</b>	<b>26 039 000</b>	<b>24 844 500</b>	<b>1 194 500</b>	<b>26 039 000</b>
<b>GESTION IMMOBILIERE</b>	F.	861 800	731 200	1 593 000	1 390 000	203 000	1 593 000
	I.	2 786 000	203 000	2 989 000	2 257 800	731 200	2 989 000
	<b>Total</b>	<b>3 647 800</b>	<b>934 200</b>	<b>4 582 000</b>	<b>3 647 800</b>	<b>934 200</b>	<b>4 582 000</b>
<b>HIPPODROME</b>	F.	216 000	234 000	450 000	365 000	85 000	450 000
	I.	149 000	85 000	234 000	0	234 000	234 000
	<b>Total</b>	<b>365 000</b>	<b>319 000</b>	<b>684 000</b>	<b>365 000</b>	<b>319 000</b>	<b>684 000</b>
<b>CHAUFFERIE BOIS</b>	F.	352 000	109 000	461 000	420 000	41 000	461 000
	I.	98 000	41 000	139 000	30 000	109 000	139 000
	<b>Total</b>	<b>450 000</b>	<b>150 000</b>	<b>600 000</b>	<b>450 000</b>	<b>150 000</b>	<b>600 000</b>
<b>ZONES D'ACTIVITES</b>	F.	34 000	6 590 000	6 624 000	0	7 385 000	7 385 000
	I.	1 819 000	7 385 000	9 204 000	1 853 000	6 590 000	8 443 000
	<b>Total</b>	<b>1 853 000</b>	<b>13 975 000</b>	<b>15 828 000</b>	<b>1 853 000</b>	<b>13 975 000</b>	<b>15 828 000</b>
<b>EAU</b>	F.	9 993 000	8 207 000	18 200 000	17 491 000	1 357 000	18 848 000
	I.	21 296 000	1 357 000	22 653 000	13 798 000	8 207 000	22 005 000
	<b>Total</b>	<b>31 289 000</b>	<b>9 564 000</b>	<b>40 853 000</b>	<b>31 289 000</b>	<b>9 564 000</b>	<b>40 853 000</b>
<b>ASSAINISSEMENT</b>	F.	7 135 000	10 128 000	17 263 000	15 585 000	2 128 000	17 713 000
	I.	17 941 000	2 128 000	20 069 000	9 491 000	10 128 000	19 619 000
	<b>Total</b>	<b>25 076 000</b>	<b>12 256 000</b>	<b>37 332 000</b>	<b>25 076 000</b>	<b>12 256 000</b>	<b>37 332 000</b>
<b>SPANC</b>	F.	274 900	9 100	284 000	284 000	0	284 000
	I.	10 800	0	10 800	1 700	9 100	10 800
	<b>Total</b>	<b>285 700</b>	<b>9 100</b>	<b>294 800</b>	<b>285 700</b>	<b>9 100</b>	<b>294 800</b>
<b>GOLF</b>	F.	620 500	99 500	720 000	705 800	14 200	720 000
	I.	294 800	14 200	309 000	209 500	99 500	309 000
	<b>Total</b>	<b>915 300</b>	<b>113 700</b>	<b>1 029 000</b>	<b>915 300</b>	<b>113 700</b>	<b>1 029 000</b>
<b>POLE NAUTIQUE</b>	F.	615 000	125 000	740 000	657 000	80 000	737 000
	I.	166 000	80 000	246 000	124 000	125 000	249 000
	<b>Total</b>	<b>781 000</b>	<b>205 000</b>	<b>986 000</b>	<b>781 000</b>	<b>205 000</b>	<b>986 000</b>
<b>BUDGET GLOBAL</b>	F.	137 245 990	39 396 800	176 642 790	165 827 090	14 472 700	180 299 790
	I.	89 270 100	14 472 700	103 742 800	60 689 000	39 396 800	100 085 800
	<b>Total</b>	<b>226 516 090</b>	<b>53 869 500</b>	<b>280 385 590</b>	<b>226 516 090</b>	<b>53 869 500</b>	<b>280 385 590</b>

## Annexe 2 : Chaîne de l'épargne et financement de l'investissement à partir des dépenses et recettes réelles retraitées

### Chaines de l'autofinancement synthétique :

En K€	Budget principal	Transport	Eau	Assainissement collectif	SPANC	Gestion immobilière	ZRE (1)	Hippodrome	Chaufferie bois	Collecte et Valorisation des déchets	Golf	Pole Nautique	Total
Recettes réelles de fonctionnement	85 014	21 990	17 491	15 585	284	1 390	0	365	420	21 926	706	657	165 827
Dépenses réelles de fonctionnement	77 758	18 586	9 993	7 135	275	862	34	216	352	20 800	621	615	137 246
<b>Autofinancement brut</b>	<b>7 256</b>	<b>3 404</b>	<b>7 498</b>	<b>8 450</b>	<b>9</b>	<b>528</b>	<b>-34</b>	<b>149</b>	<b>68</b>	<b>1 126</b>	<b>85</b>	<b>42</b>	<b>28 581</b>
Annuité en capital	4 701	1 471	2 207	4 140	0	308	181	136	56	500	49	67	13 816
<b>Autofinancement net</b>	<b>2 555</b>	<b>1 933</b>	<b>5 291</b>	<b>4 310</b>	<b>9</b>	<b>221</b>	<b>-215</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>626</b>	<b>36</b>	<b>-25</b>	<b>14 766</b>

### Le volume d'investissement :

<b>Total investissements hors dette</b>	<b>24 035</b>	<b>10 458</b>	<b>19 089</b>	<b>13 801</b>	<b>11</b>	<b>2 479</b>	<b>1 638</b>	<b>13</b>	<b>42</b>	<b>3 545</b>	<b>246</b>	<b>99</b>	<b>75 455</b>
---	---------------	---------------	---------------	---------------	-----------	--------------	--------------	-----------	-----------	--------------	------------	-----------	---------------

### Le financement de l'investissement

Recettes propres et diverses	5 540	8 022	98	1 186	2	2 258	877	0	0	455	0	53	18 490
Autofinancement net	2 555	1 933	5 291	4 310	9	221	-215	13	12	626	36	-25	14 766
Emprunt (2)	15 940	503	13 700	8 305	0	0	976	0	30	2 464	210	71	42 199
<b>Total financement de l'investissement</b>	<b>24 035</b>	<b>10 458</b>	<b>19 089</b>	<b>13 801</b>	<b>11</b>	<b>2 479</b>	<b>1 638</b>	<b>13</b>	<b>42</b>	<b>3 545</b>	<b>246</b>	<b>99</b>	<b>75 455</b>

(1) comptabilité de stock, retraitement des dépenses de fonctionnement en investissement

(2) en attente de la reprise des résultats après l'adoption du compte administratif

### Annexe 3 : Budget primitif 2021 budget principal (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	969 300	915 000	1 095 000	19,67 %
<b>Sous total opération d'ordre</b>	<b>969 300</b>	<b>915 000</b>	<b>1 095 000</b>	<b>19,67 %</b>
013 Atténuation de charges	248 000	248 000	300 000	20,97 %
70 Produits des services, du domaine	6 487 200	7 048 000	6 170 000	-12,46 %
73 Impôts et taxes	59 462 000	59 462 000	60 607 000	1,93 %
74 Dotations et participations	19 417 392	18 973 000	18 590 000	-2,02 %
75 Autres produits de gestion courante	669 338	647 000	963 000	48,84 %
77 Produits exceptionnels	65 382	41 000	58 000	41,46 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>86 349 312</b>	<b>86 419 000</b>	<b>86 688 000</b>	<b>0,31 %</b>
<b>TOTAL Recettes Fonctionnement</b>	<b>87 318 612</b>	<b>87 334 000</b>	<b>87 783 000</b>	<b>0,51 %</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
023 Virement à la section d'investissement	1 324 710	3 651 000	809 000	-77,84 %
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	7 736 550	7 377 000	7 542 000	2,24 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>9 061 260</b>	<b>11 028 000</b>	<b>8 351 000</b>	<b>-24,27 %</b>
011 Charges à caractère général	12 680 082	11 497 000	11 610 000	0,98 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	21 946 000	21 946 000	22 261 000	1,44 %
014 Atténuations de produits	27 350 332	27 310 000	28 643 000	4,88 %
022 Dépenses imprévues	80 000	80 000	80 000	0,00 %
65 Autres charges de gestion courante	12 911 176	12 567 000	13 661 000	8,71 %
656 Frais fonctionnement groupes élus	80 000	80 000	114 000	42,50 %
66 Charges financières	936 000	936 000	916 000	-2,14 %
67 Charges exceptionnelles	2 273 762	1 890 000	2 147 000	13,60 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>78 257 352</b>	<b>76 306 000</b>	<b>79 432 000</b>	<b>4,10 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Fonctionnement</b>	<b>87 318 612</b>	<b>87 334 000</b>	<b>87 783 000</b>	<b>0,51 %</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
001 Résultat d'investissement reporté	6 339 628	0	0	
021 Virement de la section de fonctionnement	1 324 710	3 651 000	809 000	-77,84 %
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	7 736 550	7 377 000	7 542 000	2,24 %
041 Opérations patrimoniales	0	0	0	
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>15 400 888</b>	<b>11 028 000</b>	<b>8 351 000</b>	<b>-24,27 %</b>
024 Immobilisations affectées, concédées	757 185	0	329 000	
10 Dotations, fonds divers et réserves	9 575 248	2 000 000	2 000 000	0,00 %
13 Subventions d'investissement	2 328 678	2 177 000	2 185 000	0,37 %
16 Emprunts et dettes assimilés	11 095 807	16 125 000	18 575 000	15,19 %
204 Subventions d'équipement versées	0	0	10 000	
21 Immobilisations corporelles	0	0	0	
27 Autres immobilisations financières	372 200	16 000	16 000	0,00 %
45 Comptabilité distincte rattachée	1 295 866	1 037 000	1 000 000	-3,57 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>25 424 983</b>	<b>21 355 000</b>	<b>24 115 000</b>	<b>12,92 %</b>
<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>40 825 870</b>	<b>32 383 000</b>	<b>32 466 000</b>	<b>0,26 %</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	969 300	915 000	1 095 000	19,67 %
041 Opérations patrimoniales	0	0	0	
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>969 300</b>	<b>915 000</b>	<b>1 095 000</b>	<b>19,67 %</b>
020 Dépenses imprévues	100 000	100 000	100 000	0,00 %
16 Emprunts et dettes assimilés	7 397 500	7 378 000	7 339 000	-0,53 %
20 Immobilisations incorporelles	1 618 876	1 313 000	1 122 000	-14,55 %
204 Subventions d'équipements versées	11 077 436	9 481 000	9 875 000	4,16 %
21 Immobilisations corporelles	7 694 660	3 506 000	3 396 000	-3,14 %
23 Immobilisations en cours	10 573 747	8 653 000	8 539 000	-1,32 %
27 Autres Immobilisations Financières	356 200	0	0	
45 Comptabilité distincte rattachée	1 038 152	1 037 000	1 000 000	-3,57 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>39 856 570</b>	<b>31 468 000</b>	<b>31 371 000</b>	<b>-0,31 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	<b>40 825 870</b>	<b>32 383 000</b>	<b>32 466 000</b>	<b>0,26 %</b>

Annexe 4 : Budget primitif 2021 budget Transports (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 474 400	1 860 000	2 050 000	10,22 %
<b>Sous total opération d'ordre</b>	<b>2 474 400</b>	<b>1 860 000</b>	<b>2 050 000</b>	<b>10,22 %</b>
013 Atténuations de charges	1 000	1 000	1 000	0,00 %
70 Produits des services, du domaine	3 425 230	3 807 230	3 348 000	-12,06 %
73 Versement transport	16 950 000	16 950 000	16 689 000	-1,54 %
74 Dotations et participations	1 945 100	1 945 100	1 945 000	-0,01 %
75 Autres produits de gestion courante	127 670	127 670	1 000	-99,22 %
77 Produits exceptionnels	1 191 666	10 000	6 000	-40,00 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>23 640 666</b>	<b>22 841 000</b>	<b>21 990 000</b>	<b>-3,73 %</b>
<b>TOTAL Recettes Exploitation</b>	<b>26 115 066</b>	<b>24 701 000</b>	<b>24 040 000</b>	<b>-2,68 %</b>

Ann

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
023 Virement à la section d'investissement	1 909 458	1 732 944	1 028 000	-40,68 %
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 584 160	2 428 000	2 625 000	8,11 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>4 493 618</b>	<b>4 160 944</b>	<b>3 653 000</b>	<b>-12,21 %</b>
011 Charges à caractère général	17 850 847	16 978 555	17 305 000	1,92 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	644 900	644 900	618 000	-4,17 %
022 Dépenses imprévues	50 000	50 000	50 000	0,00 %
65 Autres charges de gestion courante	2 528 401	1 899 601	2 088 000	9,92 %
66 Charges financières	243 000	243 000	282 000	16,05 %
67 Charges exceptionnelles	304 300	724 000	44 000	-93,92 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>21 621 448</b>	<b>20 540 056</b>	<b>20 387 000</b>	<b>-0,75 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Exploitation</b>	<b>26 115 066</b>	<b>24 701 000</b>	<b>24 040 000</b>	<b>-2,68 %</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
001 Résultat d'investissement reporté	0	0	0	
021 Virement de la section de fonctionnement	1 909 458	1 732 944	1 028 000	-40,68 %
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 584 160	2 428 000	2 625 000	8,11 %
041 Opérations patrimoniales	0	0	0	
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>4 493 618</b>	<b>4 160 944</b>	<b>3 653 000</b>	<b>-12,21 %</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	4 712 204	0	0	
13 Subventions d'investissement	333 800	333 800	2 348 000	603,42 %
16 Emprunts et dettes assimilés	17 189 730	3 097 056	503 000	-83,76 %
21 Immobilisations corporelles	47 340	300	0	-100,00 %
23 Immobilisations en cours	1 331 000	0	0	
45 Comptabilité distincte rattachée	3 653 900	3 098 900	5 674 000	83,10 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>27 267 974</b>	<b>6 530 056</b>	<b>8 525 000</b>	<b>30,55 %</b>
<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>31 761 592</b>	<b>10 691 000</b>	<b>12 178 000</b>	<b>13,91 %</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
001 Résultat d'investissement reporté	15 501 247	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 474 400	1 860 000	2 050 000	10,22 %
041 Opérations patrimoniales	0	0	0	
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>17 975 647</b>	<b>1 860 000</b>	<b>2 050 000</b>	<b>10,22 %</b>
16 Emprunts et dettes assimilés	1 171 000	1 171 000	1 471 000	25,62 %
20 Immobilisations incorporelles	290 302	109 000	94 000	-13,76 %
21 Immobilisations corporelles	3 081 923	1 684 200	426 000	-74,71 %
23 Immobilisations en cours	5 588 821	2 767 900	2 463 000	-11,02 %
45 Comptabilité distincte rattachée	3 653 900	3 098 900	5 674 000	83,10 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>13 785 945</b>	<b>8 831 000</b>	<b>10 128 000</b>	<b>14,69 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	<b>31 761 592</b>	<b>10 691 000</b>	<b>12 178 000</b>	<b>13,91 %</b>

## Annexe 5 : Budget primitif 2021 budget eau (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 474 500	1 315 000	1 357 000	3,19 %
<b>Sous total opération d'ordre</b>	<b>1 474 500</b>	<b>1 315 000</b>	<b>1 357 000</b>	<b>3,19 %</b>
013 Atténuation de charges	80 000	80 000	30 000	-62,50 %
70 Produits des services, du domaine	16 858 000	16 858 000	16 740 000	-0,70 %
74 Dotations et participations	195 864	87 000	19 000	-78,16 %
75 Autres produits de gestion courante	90 000	90 000	50 000	-44,44 %
77 Produits exceptionnels	0	0	4 000	
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>17 223 864</b>	<b>17 115 000</b>	<b>16 843 000</b>	<b>-1,59 %</b>
<b>TOTAL Recettes Exploitation</b>	<b>18 698 364</b>	<b>18 430 000</b>	<b>18 200 000</b>	<b>-1,25 %</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
023 Virement à la section d'investissement	5 808 694	5 981 000	5 212 000	-12,86 %
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 417 300	2 248 000	2 995 000	33,23 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>8 225 994</b>	<b>8 229 000</b>	<b>8 207 000</b>	<b>-0,27 %</b>
011 Charges à caractère général	4 877 553	4 765 000	4 722 000	-0,90 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 174 000	3 174 000	3 200 000	0,82 %
014 Atténuations de produits	1 390 317	1 235 000	1 110 000	-10,12 %
022 Dépenses imprévues	55 000	55 000	55 000	0,00 %
65 Autres charges de gestion courante	117 500	114 000	94 000	-17,54 %
66 Charges financières	637 000	637 000	585 000	-8,16 %
67 Charges exceptionnelles	221 000	221 000	227 000	2,71 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>10 472 370</b>	<b>10 201 000</b>	<b>9 993 000</b>	<b>-2,04 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Exploitation</b>	<b>18 698 364</b>	<b>18 430 000</b>	<b>18 200 000</b>	<b>-1,25 %</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
001 Résultat d'investissement reporté	8 319 444	0	0	
021 Virement de la section de fonctionnement	5 808 694	5 981 000	5 212 000	-12,86 %
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 417 300	2 248 000	2 995 000	33,23 %
041 Opérations patrimoniales	0	0	0	
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>16 545 438</b>	<b>8 229 000</b>	<b>8 207 000</b>	<b>-0,27 %</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	7 524 628	0	0	
13 Subventions d'investissement	307 460	131 000	91 000	-30,53 %
16 Emprunts et dettes assimilés	3 650 000	17 667 000	17 109 000	-3,16 %
45 opérations pour le compte de tiers	0	0	7 000	
27 Autres immobilisations financières	0	0	0	
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>11 482 088</b>	<b>17 798 000</b>	<b>17 207 000</b>	<b>-3,32 %</b>
<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>28 027 526</b>	<b>26 027 000</b>	<b>25 414 000</b>	<b>-2,36 %</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 474 500	1 315 000	1 357 000	3,19 %
041 Opérations patrimoniales	0	0	0	
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>1 474 500</b>	<b>1 315 000</b>	<b>1 357 000</b>	<b>3,19 %</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	100 000	0	0	
13 Subventions d'investissement	16 210	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilés	5 899 000	5 899 000	5 616 000	-4,80 %
20 Immobilisations incorporelles	758 599	637 000	440 000	-30,93 %
21 Immobilisations corporelles	961 302	822 000	632 000	-23,11 %
23 Immobilisations en cours	18 817 915	17 354 000	17 362 000	0,05 %
45 opérations pour comptes de tiers	0	0	7 000	
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>26 553 026</b>	<b>24 712 000</b>	<b>24 057 000</b>	<b>-2,65 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	<b>28 027 526</b>	<b>26 027 000</b>	<b>25 414 000</b>	<b>-2,36 %</b>

## Annexe 6 : Budget primitif 2021 budget assainissement collectif (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 078 600	1 588 000	2 128 000	34,01 %
<b>Sous total opération d'ordre</b>	<b>2 078 600</b>	<b>1 588 000</b>	<b>2 128 000</b>	<b>34,01 %</b>
013 Atténuation de charges	25 000	25 000	25 000	0,00 %
70 Produits des services, du domaine	15 366 000	15 366 000	15 656 000	1,89 %
74 Dotations et participations	30 000	30 000	0	-100,00 %
75 Autres produits de gestion courante	334 000	334 000	63 000	-81,14 %
77 Produits exceptionnels	500 000	2 000	0	
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>16 255 000</b>	<b>15 757 000</b>	<b>15 744 000</b>	<b>-0,08 %</b>
<b>TOTAL Recettes Exploitation</b>	<b>18 333 600</b>	<b>17 345 000</b>	<b>17 872 000</b>	<b>3,04 %</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
023 Virement à la section d'investissement	5 366 186	5 115 000	5 230 000	2,25 %
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 338 440	4 295 000	4 898 000	14,04 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>9 704 626</b>	<b>9 410 000</b>	<b>10 128 000</b>	<b>7,63 %</b>
011 Charges à caractère général	3 213 553	2 666 000	2 429 000	-8,89 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 232 000	3 257 000	3 352 000	2,92 %
014 Atténuations de produits	682 921	580 000	600 000	3,45 %
022 Dépenses imprévues	80 000	80 000	80 000	0,00 %
65 Autres charges de gestion courante	70 000	70 000	56 000	-20,00 %
66 Charges financières	1 182 000	1 182 000	1 085 000	-8,21 %
67 Charges exceptionnelles	168 500	100 000	142 000	42,00 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>8 628 974</b>	<b>7 935 000</b>	<b>7 744 000</b>	<b>-2,41 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Exploitation</b>	<b>18 333 600</b>	<b>17 345 000</b>	<b>17 872 000</b>	<b>3,04 %</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
021 Virement de la section de fonctionnement	5 366 186	5 115 000	5 230 000	2,25 %
001 Résultat d'investissement reporté	2 368 186	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 338 440	4 295 000	4 898 000	14,04 %
041 Opérations patrimoniales	0	0	0	
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>12 072 812</b>	<b>9 410 000</b>	<b>10 128 000</b>	<b>7,63 %</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	7 289 283	0	0	
13 Subventions d'investissement	7 019 484	449 000	1 186 000	164,14 %
16 Emprunts et dettes assimilés	5 530 632	10 368 000	9 121 000	-12,03 %
27 Autres immobilisations financières	0	0	0	
45 Comptabilité distincte rattachée	0	0	0	
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>19 839 398</b>	<b>10 817 000</b>	<b>10 307 000</b>	<b>-4,71 %</b>
<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>31 912 210</b>	<b>20 227 000</b>	<b>20 435 000</b>	<b>1,03 %</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
001 Résultat d'investissement reporté	0	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 078 600	1 588 000	2 128 000	34,01 %
041 Opérations patrimoniales	0	0	0	
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>2 078 600</b>	<b>1 588 000</b>	<b>2 128 000</b>	<b>34,01 %</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	300 000	0	0	
13 Subvention d'investissement	174 827	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilés	4 971 000	4 971 000	4 956 000	-0,30 %
20 Immobilisations incorporelles	675 954	610 000	504 000	-17,38 %
21 Immobilisations corporelles	794 839	626 000	589 000	-5,91 %
23 Immobilisations en cours	22 916 991	12 432 000	12 258 000	-1,40 %
45 Comptabilité distincte rattachée	0	0	0	
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>29 833 610</b>	<b>18 639 000</b>	<b>18 307 000</b>	<b>-1,78 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	<b>31 912 210</b>	<b>20 227 000</b>	<b>20 435 000</b>	<b>1,03 %</b>

Annexe 7 : Budget primitif 2021 budget SPANC (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
70 Produits des services, du domaine	313 000	313 000	284 000	-9,27 %
74 Dotations et participations	3 000	3 000	0	-100,00 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>316 000</b>	<b>316 000</b>	<b>284 000</b>	<b>-10,13 %</b>
<b>TOTAL Recettes Exploitation</b>	<b>316 000</b>	<b>316 000</b>	<b>284 000</b>	<b>-10,13 %</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	9 100	9 100	9 100	0,00 %
002 Résultat d'exploitation reporté	62 071	0	0	
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>71 171</b>	<b>9 100</b>	<b>9 100</b>	<b>0,00 %</b>
011 Charges à caractère général	56 629	118 700	94 700	-20,22 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	177 000	177 000	177 000	0,00 %
022 Dépenses imprévues	5 000	5 000	0	-100,00 %
65 Autres charges de gestion courante	1 200	1 200	1 200	0,00 %
67 Charges exceptionnelles	5 000	5 000	2 000	-60,00 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>244 829</b>	<b>306 900</b>	<b>274 900</b>	<b>-10,43 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Exploitation</b>	<b>316 000</b>	<b>316 000</b>	<b>284 000</b>	<b>-10,13 %</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	9 100	9 100	9 100	0,00 %
001 Résultat d'investissement reporté	2 534	0	0	
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>11 634</b>	<b>9 100</b>	<b>9 100</b>	<b>0,00 %</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 700	1 700	1 700	0,00 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>1 700</b>	<b>1 700</b>	<b>1 700</b>	<b>0,00 %</b>
<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>13 334</b>	<b>10 800</b>	<b>10 800</b>	<b>0,00 %</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
20 Immobilisations incorporelles	0	0	0	
21 Immobilisations corporelles	13 334	10 800	10 800	0,00 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>13 334</b>	<b>10 800</b>	<b>10 800</b>	<b>0,00 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	<b>13 334</b>	<b>10 800</b>	<b>10 800</b>	<b>0,00 %</b>

## Annexe 8 : Budget primitif 2021 budget collecte et valorisation des déchets (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	24 500	24 500	34 500	40,82 %
<b>Sous total opération d'ordre</b>	<b>24 500</b>	<b>24 500</b>	<b>34 500</b>	<b>40,82 %</b>
013 Atténuations de charges	156 100	156 100	152 500	-2,31 %
70 Produits des services, du domaine	3 243 900	3 218 900	3 321 500	3,19 %
73 Impôts et Taxes	14 660 000	14 660 000	15 490 000	5,66 %
74 Dotations et participations	2 328 600	2 320 000	2 085 500	-10,11 %
75 Autres produits de gestion courante	1 083 500	871 500	876 000	0,52 %
77 Produits exceptionnels	0	0	0	
78 Reprise sur amortissements et provisions	70 000	70 000	0	-100,00 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>21 542 100</b>	<b>21 296 500</b>	<b>21 925 500</b>	<b>2,95 %</b>
<b>TOTAL Recettes Fonctionnement</b>	<b>21 566 600</b>	<b>21 321 000</b>	<b>21 960 000</b>	<b>3,00 %</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
002 Résultat antérieur reporté	77 074	0	0	
023 Virement à la section d'investissement	0	0	0	
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 070 000	1 070 000	1 160 000	8,41 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>1 147 074</b>	<b>1 070 000</b>	<b>1 160 000</b>	<b>8,41 %</b>
011 Charges à caractère général	2 398 920	2 234 000	2 296 000	2,78 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	7 773 600	7 770 000	7 942 000	2,21 %
022 Dépenses imprévues	0	0	15 000	
65 Autres charges de gestion courante	10 190 000	10 190 000	10 497 000	3,01 %
66 Charges financières	37 000	37 000	33 000	-10,81 %
67 Charges exceptionnelles	20 006	20 000	17 000	-15,00 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>20 419 526</b>	<b>20 251 000</b>	<b>20 800 000</b>	<b>2,71 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Fonctionnement</b>	<b>21 566 600</b>	<b>21 321 000</b>	<b>21 960 000</b>	<b>3,00 %</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
001 Résultat d'investissement reporté	35 636	0	0	
021 Virement de la section de fonctionnement	0	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 070 000	1 070 000	1 160 000	8,41 %
041 Opérations patrimoniales	0	0	0	
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>1 105 636</b>	<b>1 070 000</b>	<b>1 160 000</b>	<b>8,41 %</b>
024 Immobilisations affectées, concédées	14 000	8 000	12 000	50,00 %
10 Dotations, fonds divers et réserves	986 404	290 300	407 000	40,20 %
13 Subventions d'investissement	25 300	3 600	3 600	0,00 %
16 Emprunts et dettes assimilés	1 250 960	1 055 100	2 464 400	133,57 %
21 Immobilisations corporelles	33 200	0	0	
23 Immobilisations en cours	24 600	0	32 000	
45 Comptabilité distincte rattachée	302 200	0	0	
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>2 636 664</b>	<b>1 357 000</b>	<b>2 919 000</b>	<b>115,11 %</b>
<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>3 742 300</b>	<b>2 427 000</b>	<b>4 079 000</b>	<b>68,07 %</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	24 500	24 500	34 500	40,82 %
041 Opérations patrimoniales	0	0	0	
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>24 500</b>	<b>24 500</b>	<b>34 500</b>	<b>40,82 %</b>
13 Subventions d'investissement	22 124	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilés	500 000	500 000	500 000	0,00 %
20 Immobilisations incorporelles	35 560	5 800	1 018 000	1745,72 %
204 subvention d'équipement	143 140	125 400	42 000	-66,51 %
21 Immobilisations corporelles	2 260 255	1 592 200	2 164 000	35,91 %
23 Immobilisations en cours	454 521	179 100	320 500	78,95 %
45 Comptabilité distincte rattachée	302 200	0	0	
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>3 717 800</b>	<b>2 402 500</b>	<b>4 044 500</b>	<b>68,35 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	<b>3 742 300</b>	<b>2 427 000</b>	<b>4 079 000</b>	<b>68,07 %</b>

Annexe 9 : Budget primitif 2021 budget gestion immobilière (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	203 000	134 000	203 000	51,49 %
<b>Sous total opération d'ordre</b>	<b>203 000</b>	<b>134 000</b>	<b>203 000</b>	<b>51,49 %</b>
70 Produits des services, du domaine	0	0	0	
75 Autres produits de gestion courante	646 000	734 000	775 000	5,59 %
77 Produits exceptionnels	499 405	448 000	615 000	37,28 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>1 145 405</b>	<b>1 182 000</b>	<b>1 390 000</b>	<b>17,60 %</b>
<b>TOTAL Recettes Fonctionnement</b>	<b>1 348 405</b>	<b>1 316 000</b>	<b>1 593 000</b>	<b>21,05 %</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
002 Résultat de fonctionnement reporté	87 705	0	0	
023 Virement à la section d'investissement	8 270	79 270	0	-100,00 %
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	354 130	350 730	731 200	108,48 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>450 105</b>	<b>430 000</b>	<b>731 200</b>	<b>70,05 %</b>
011 Charges à caractère général	687 800	675 500	663 000	-1,85 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	160 000	160 000	160 000	0,00 %
022 Dépenses imprévues	2 000	2 000	2 000	0,00 %
65 Autres charges de gestion courante	5 000	5 000	5 000	0,00 %
66 Charges d'intérêts	43 000	43 000	31 000	-27,91 %
67 Charges exceptionnelles	500	500	800	60,00 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>898 300</b>	<b>886 000</b>	<b>861 800</b>	<b>-2,73 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Fonctionnement</b>	<b>1 348 405</b>	<b>1 316 000</b>	<b>1 593 000</b>	<b>21,05 %</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
021 Virement de la section de fonctionnement	8 270	79 270	0	-100,00 %
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	354 130	350 730	731 200	108,48 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>362 400</b>	<b>430 000</b>	<b>731 200</b>	<b>70,05 %</b>
024 Immobilisations affectées, concédées	1 510	0	2 211 000	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	
13 Subventions d'investissement	284 987	284 987	19 800	-93,05 %
16 Emprunts et dettes assimilés	4 776 763	662 913	27 000	-95,93 %
23 Immobilisations en cours	627 300	216 100	30 000	-86,12 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>5 690 560</b>	<b>1 164 000</b>	<b>2 287 800</b>	<b>96,55 %</b>
<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>6 052 960</b>	<b>1 594 000</b>	<b>3 019 000</b>	<b>89,40 %</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
001 Résultat d'investissement reporté	3 724 823	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	203 000	134 000	203 000	51,49 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>3 927 823</b>	<b>134 000</b>	<b>203 000</b>	<b>51,49 %</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilés	317 560	296 000	329 000	11,15 %
20 Immobilisations incorporelles	53 800	5 000	30 000	500,00 %
21 Immobilisations corporelles	352 937	186 500	1 547 000	729,49 %
23 Immobilisations en cours	1 400 840	972 500	910 000	-6,43 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>2 125 137</b>	<b>1 460 000</b>	<b>2 816 000</b>	<b>92,88 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	<b>6 052 960</b>	<b>1 594 000</b>	<b>3 019 000</b>	<b>89,40 %</b>

Annexe 10 : Budget primitif 2021 budget ZAE (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	7 521 000	7 521 000	7 385 000	-1,81 %
<b>Sous total opération d'ordre</b>	<b>7 521 000</b>	<b>7 521 000</b>	<b>7 385 000</b>	<b>-1,81 %</b>
70 Produits des services, du domaine	1 822 804	1 787 300	876 000	-50,99 %
75 Autres produits de gestion courante	700	700	1 000	42,86 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>1 823 504</b>	<b>1 788 000</b>	<b>877 000</b>	<b>-50,95 %</b>
<b>TOTAL Recettes Fonctionnement</b>	<b>9 344 504</b>	<b>9 309 000</b>	<b>8 262 000</b>	<b>-11,25 %</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 980 000	6 980 000	6 590 000	-5,59 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>6 980 000</b>	<b>6 980 000</b>	<b>6 590 000</b>	<b>-5,59 %</b>
011 Charges à caractère général	2 326 504	2 291 000	1 638 000	-28,50 %
66 Intérêts des emprunts	38 000	38 000	34 000	-10,53 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>2 364 504</b>	<b>2 329 000</b>	<b>1 672 000</b>	<b>-28,21 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Fonctionnement</b>	<b>9 344 504</b>	<b>9 309 000</b>	<b>8 262 000</b>	<b>-11,25 %</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 980 000	6 980 000	6 590 000	-5,59 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>6 980 000</b>	<b>6 980 000</b>	<b>6 590 000</b>	<b>-5,59 %</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilés	9 787 298	719 000	976 000	35,74 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>9 787 298</b>	<b>719 000</b>	<b>976 000</b>	<b>35,74 %</b>
<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>16 767 298</b>	<b>7 699 000</b>	<b>7 566 000</b>	<b>-1,73 %</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
001 Résultat d'investissement reporté	9 068 298	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	7 521 000	7 521 000	7 385 000	-1,81 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>16 589 298</b>	<b>7 521 000</b>	<b>7 385 000</b>	<b>-1,81 %</b>
16 Remboursement emprunt	178 000	178 000	181 000	1,69 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>178 000</b>	<b>178 000</b>	<b>181 000</b>	<b>1,69 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	<b>16 767 298</b>	<b>7 699 000</b>	<b>7 566 000</b>	<b>-1,73 %</b>

Annexe 11 : Budget primitif 2021 budget chaufferie bois (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	41 000	41 000	41 000	0,00 %
<b>Sous total opération d'ordre</b>	<b>41 000</b>	<b>41 000</b>	<b>41 000</b>	<b>0,00 %</b>
70 Produits des services, du domaine	415 000	415 000	420 000	1,20 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>415 000</b>	<b>415 000</b>	<b>420 000</b>	<b>1,20 %</b>
<b>TOTAL Recettes Exploitation</b>	<b>456 000</b>	<b>456 000</b>	<b>461 000</b>	<b>1,10 %</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
023 Virement à la section d'investissement	7 580	35 880	12 000	-66,56 %
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	99 300	98 000	97 000	-1,02 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>106 880</b>	<b>133 880</b>	<b>109 000</b>	<b>-18,58 %</b>
011 Charges à caractère général	298 120	271 120	302 000	11,39 %
66 Charges financières	35 000	35 000	34 000	-2,86 %
67 Charges exceptionnelles	1 000	1 000	1 000	0,00 %
68 Dotations Amort. Et Provisions	15 000	15 000	15 000	0,00 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>349 120</b>	<b>322 120</b>	<b>352 000</b>	<b>9,28 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Exploitation</b>	<b>456 000</b>	<b>456 000</b>	<b>461 000</b>	<b>1,10 %</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
021 Virement de la section de fonctionnement	7 580	35 880	12 000	-66,56 %
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	99 300	98 000	97 000	-1,02 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>106 880</b>	<b>133 880</b>	<b>109 000</b>	<b>-18,58 %</b>
10 Dotations, réserves	28 171	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilés	81 997	16 120	30 000	86,10 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>110 168</b>	<b>16 120</b>	<b>30 000</b>	<b>86,10 %</b>
<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>217 048</b>	<b>150 000</b>	<b>139 000</b>	<b>-7,33 %</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
001 Résultat d'investissement reporté	55 583	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	41 000	41 000	41 000	0,00 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>96 583</b>	<b>41 000</b>	<b>41 000</b>	<b>0,00 %</b>
16 Emprunts et dettes assimilés	55 000	55 000	56 000	1,82 %
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	1 000	0,00 %
21 Immobilisations corporelles	33 266	23 000	11 000	-52,17 %
23 Immobilisations en cours	31 200	30 000	30 000	0,00 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>120 466</b>	<b>109 000</b>	<b>98 000</b>	<b>-10,09 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	<b>217 048</b>	<b>150 000</b>	<b>139 000</b>	<b>-7,33 %</b>

Annexe 12 : Budget primitif 2021 budget hippodrome (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	85 000	85 000	85 000	0,00 %
<b>Sous total opération d'ordre</b>	<b>85 000</b>	<b>85 000</b>	<b>85 000</b>	<b>0,00 %</b>
73 Impôts et taxes	18 000	18 000	18 000	0,00 %
75 Autres produits de gestion courante	87 000	87 000	87 000	0,00 %
77 Produits exceptionnels	260 000	260 000	260 000	0,00 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>365 000</b>	<b>365 000</b>	<b>365 000</b>	<b>0,00 %</b>
<b>TOTAL Recettes Fonctionnement</b>	<b>450 000</b>	<b>450 000</b>	<b>450 000</b>	<b>0,00 %</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
023 Virement à la section d'investissement	38 685	63 685	42 000	-34,05 %
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	196 000	171 000	192 000	12,28 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>234 685</b>	<b>234 685</b>	<b>234 000</b>	<b>-0,29 %</b>
011 Charges à caractère général	80 715	80 715	74 140	-8,15 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	87 800	87 800	88 000	0,23 %
022 Dépenses imprévues	1 000	1 000	13 360	1236,00 %
65 Autres charges de gestion courante	9 800	9 800	9 500	-3,06 %
66 Charges financières	35 000	35 000	30 000	-14,29 %
67 Charges exceptionnelles	1 000	1 000	1 000	0,00 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>215 315</b>	<b>215 315</b>	<b>216 000</b>	<b>0,32 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Fonctionnement</b>	<b>450 000</b>	<b>450 000</b>	<b>450 000</b>	<b>0,00 %</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
021 Virement de la section de fonctionnement	38 685	63 685	42 000	-34,05 %
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	196 000	171 000	192 000	12,28 %
041 Opérations patrimoniales	880	0	0	
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>235 565</b>	<b>234 685</b>	<b>234 000</b>	<b>-0,29 %</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	62 177	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilés	321 028	60 315	0	-100,00 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>383 205</b>	<b>60 315</b>	<b>0</b>	<b>-100,00 %</b>
<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>618 770</b>	<b>295 000</b>	<b>234 000</b>	<b>-20,68 %</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
001 Résultat d'investissement reporté	300 403	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	85 000	85 000	85 000	0,00 %
041 Opérations patrimoniales	880	0	0	
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>386 283</b>	<b>85 000</b>	<b>85 000</b>	<b>0,00 %</b>
16 Emprunts et dettes assimilés	149 000	149 000	136 000	-8,72 %
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	1 000	0,00 %
21 Immobilisations corporelles	82 487	60 000	12 000	-80,00 %
23 Immobilisations en cours	0	0	0	
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>232 487</b>	<b>210 000</b>	<b>149 000</b>	<b>-29,05 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	<b>618 770</b>	<b>295 000</b>	<b>234 000</b>	<b>-20,68 %</b>

Annexe 13 : Budget primitif 2021 budget golf des ajoncs d'or (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	14 200	14 200	14 200	0,00 %
<b>Sous total opération d'ordre</b>	<b>14 200</b>	<b>14 200</b>	<b>14 200</b>	<b>0,00 %</b>
013 Atténuation de charges	20 000	20 000	21 500	7,50 %
70 Produits des services, du domaine	733 399	654 800	668 800	2,14 %
75 Autres produits de gestion courante	14 000	14 000	15 000	7,14 %
77 Produits exceptionnels	0	0	500	
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>767 399</b>	<b>688 800</b>	<b>705 800</b>	<b>2,47 %</b>
<b>TOTAL Recettes Exploitation</b>	<b>781 599</b>	<b>703 000</b>	<b>720 000</b>	<b>2,42 %</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
002 Résultat antérieur reporté	73 529	0	0	
023 Virement à la section d'investissement	0	0	0	
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	97 870	97 000	99 500	2,58 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>171 399</b>	<b>97 000</b>	<b>99 500</b>	<b>2,58 %</b>
011 Charges à caractère général	249 900	245 700	253 000	2,97 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	334 000	334 000	342 000	2,40 %
65 Autres charges de gestion courante	5 300	5 300	5 500	3,77 %
66 Charges financières	21 000	21 000	20 000	-4,76 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>610 200</b>	<b>606 000</b>	<b>620 500</b>	<b>2,39 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Exploitation</b>	<b>781 599</b>	<b>703 000</b>	<b>720 000</b>	<b>2,42 %</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
021 Virement de la section de fonctionnement	0	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	97 870	97 000	99 500	2,58 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>97 870</b>	<b>97 000</b>	<b>99 500</b>	<b>2,58 %</b>
16 Emprunts et dettes assimilés	88 688	43 000	209 500	387,21 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>88 688</b>	<b>43 000</b>	<b>209 500</b>	<b>387,21 %</b>
<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>186 558</b>	<b>140 000</b>	<b>309 000</b>	<b>120,71 %</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
001 Résultat d'investissement reporté	17 912	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	14 200	14 200	14 200	0,00 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>32 112</b>	<b>14 200</b>	<b>14 200</b>	<b>0,00 %</b>
16 Emprunts et dettes assimilés	49 000	49 000	49 000	0,00 %
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	1 000	0,00 %
21 Immobilisations corporelles	83 446	75 800	244 800	222,96 %
23 Immobilisations en cours	21 000	0	0	
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>154 446</b>	<b>125 800</b>	<b>294 800</b>	<b>134,34 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	<b>186 558</b>	<b>140 000</b>	<b>309 000</b>	<b>120,71 %</b>

Annexe 14 : Budget primitif 2021 budget pôle nautique (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
002 Résultat antérieur reporté	0	0	0	
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	79 200	77 000	80 000	3,90 %
<b>Sous total opération d'ordre</b>	<b>79 200</b>	<b>77 000</b>	<b>80 000</b>	<b>3,90 %</b>
013 Atténuation de charges	0	0	3 000	
70 Produits des services, du domaine	246 000	294 000	284 000	-3,40 %
77 Produits exceptionnels	386 500	377 000	373 000	-1,06 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>632 500</b>	<b>671 000</b>	<b>660 000</b>	<b>-1,64 %</b>
<b>TOTAL Recettes Exploitation</b>	<b>711 700</b>	<b>748 000</b>	<b>740 000</b>	<b>-1,07 %</b>

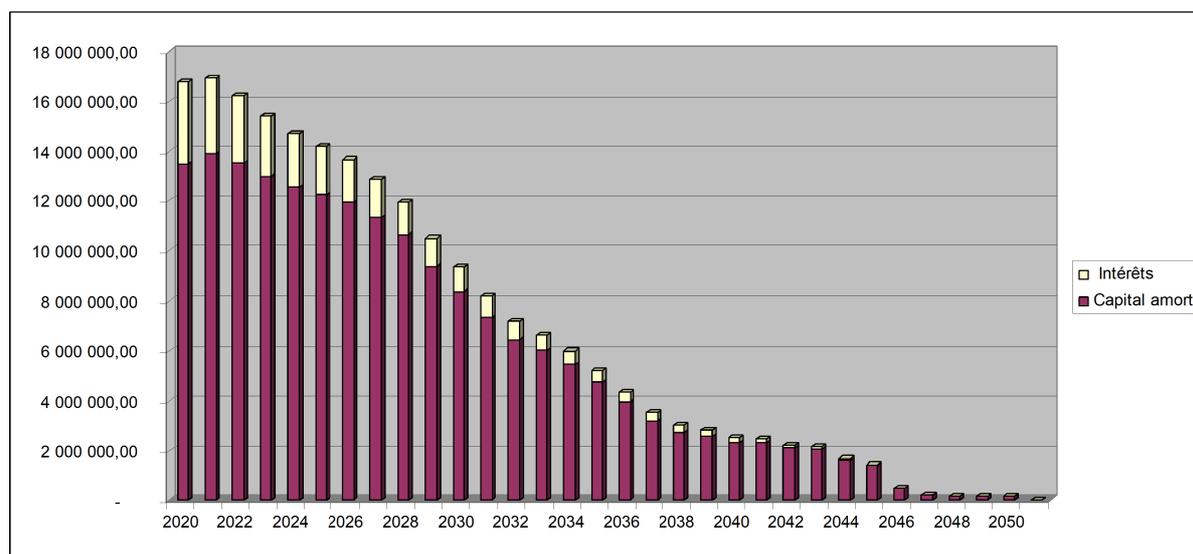
Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
023 Virement à la section d'investissement	6 800	51 000	35 500	-30,39 %
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	95 100	91 000	89 500	-1,65 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>101 900</b>	<b>142 000</b>	<b>125 000</b>	<b>-11,97 %</b>
011 Charges à caractère général	160 200	156 900	161 000	2,61 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	429 000	429 000	435 000	1,40 %
65 Autres charges de gestion courante	100	100	500	400,00 %
66 Charges financières	20 000	20 000	18 000	-10,00 %
67 Charges exceptionnelles	500	0	500	
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>609 800</b>	<b>606 000</b>	<b>615 000</b>	<b>1,49 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Exploitation</b>	<b>711 700</b>	<b>748 000</b>	<b>740 000</b>	<b>-1,07 %</b>

Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
021 Virement de la section de fonctionnement	6 800	51 000	35 500	-30,39 %
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	95 100	91 000	89 500	-1,65 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>101 900</b>	<b>142 000</b>	<b>125 000</b>	<b>-11,97 %</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	55 479	0	0	
13 Subventions d'investissement	50 000	50 000	50 000	0,00 %
16 Emprunts et dettes assimilés	74 159	14 000	71 000	407,14 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>179 638</b>	<b>64 000</b>	<b>121 000</b>	<b>89,06 %</b>
<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>281 538</b>	<b>206 000</b>	<b>246 000</b>	<b>19,42 %</b>

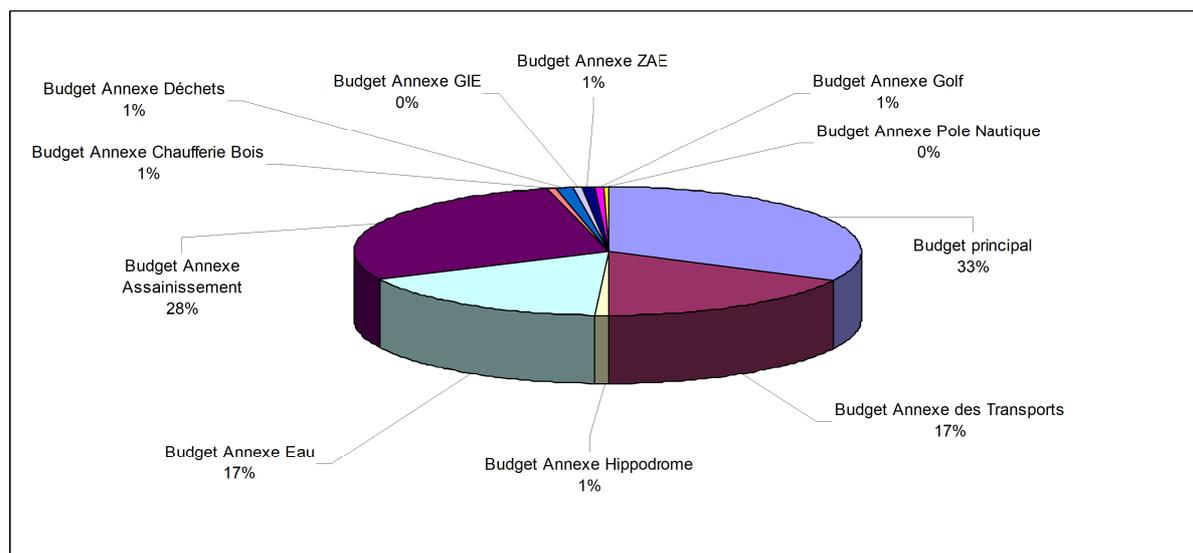
Compte Libellé	BUDGET2020 (BP+DM+VC)	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
001 Résultat d'investissement reporté	18 597	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	79 200	77 000	80 000	3,90 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>97 797</b>	<b>77 000</b>	<b>80 000</b>	<b>3,90 %</b>
16 Emprunts et dettes assimilés	64 000	64 000	67 000	4,69 %
20 Immobilisations incorporelles	5 192	1 000	1 000	0,00 %
21 Immobilisations corporelles	70 047	64 000	98 000	53,13 %
23 Immobilisations en cours	44 503	0	0	
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>183 741</b>	<b>129 000</b>	<b>166 000</b>	<b>28,68 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	<b>281 538</b>	<b>206 000</b>	<b>246 000</b>	<b>19,42 %</b>

## Annexe 15 : Eléments sur la dette

Profil d'extinction de la dette consolidée (au 01/01/21) :



Dette par budget (capital restant dû au 31 décembre 2020) : 172 378 687,31 euros



Dette par type de taux (au 31 décembre 2020) :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	143 143 640,96	83,04%	2,04%
Variable couvert	1 034 978,89	0,60%	1,12%
Variable	24 225 453,35	14,05%	0,47%
Livret A	3 624 892,15	2,10%	1,67%
Barrière	349 721,96	0,20%	2,15%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>172 378 687,31</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,81%</b>

## Annexe 16 : Synthèse des ratios réglementaires

RATIOS 2021 BUDGET PRINCIPAL					
En €/ habitant	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021
Population totale	156 657	156 657	156 657	156 652	156 350
<b>Mesure du service rendu</b> Dépenses réelles de fonct. / population	463,52 €	474,70 €	470,48 €	487,11 €	508,04 €
<b>Poids de la fiscalité</b> Produit des impositions directes / population	344,57 €	346,99 €	353,02 €	368,08 €	375,27 €
<b>Taille financière</b> Recettes réelles de fonct. / population	511,62 €	524,29 €	532,26 €	551,66 €	554,45 €
<b>Effort et niveau d'équipement</b> Dépenses d'équipement brut / population	214,63 €	151,18 €	150,76 €	146,52 €	146,67 €
<b>Niveau d'endettement</b> Encours de la dette / population	298,11 €	355,59 €	348,26 €	368,53 €	358,77 €
<b>DGF / population</b>	89,50 €	93,68 €	92,12 €	89,21 €	88,31 €
<b>Poids du personnel</b> Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonct.	24,02 %	25,90 %	28,14 %	28,76 %	28,03 %
<b>Pression fiscale</b> Produits des impositions directes / potentiel fiscal	119,87 %	114,99 %	113,26 %	119,04 %	118,64 %
<b>Mesure de l'épargne nette</b> Dépenses réelles de fonct. + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonct.	95,24 %	95,27 %	93,43 %	93,25 %	97,04 %
<b>Taux d'investissement</b> Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	41,95 %	28,83 %	28,32 %	26,56 %	26,45 %
<b>Poids de la dette</b> Encours de la dette / recettes réelles de fonct.	58,27 %	67,82 %	65,43 %	66,80 %	64,71 %

## Annexe 17 : Evolution des charges de personnel

DELIBERATIONS 2020 - CREATION DE POSTES - IMPACTS BUDGETAIRES EN 2021											
DIRECTION	Service/mission	A	B	C	libellé poste	Cadre d'emplois	Année délibération	date délibération	impact budget BF	commentaire	Types
DSCGE	piscine			0,8	Adjoint technique Goëlys	Adjoint technique	2020	29/06/2020	non	Augmentation DHS	Création
	EMCA		1,44		Réglul DHS EMCA	Ass. Ens. Art.	2020	29/06/2020	non	Régularisation DHS EMCA	Création
D <sup>e</sup> Mutualisée RH	GPEC	1			Chef de projets GPEEC	Attaché	2020	27/02/2020	non	Doublon poste	Création
	Prévention Santé Ressources			1	Gestionnaire prévention santé	Rédacteur	2020	01/10/2020	oui	Vacant	Création
	GPEC			1	Chargée de recrutement	Rédacteur	2020	01/10/2020	oui		Création
DMSI	Direction			1	Agent en charge du pool de Smartphones	Adjoint technique	2019	19/12/2019	oui	Vacant	Création
DACV	habitat			1	Contrat de projets	Adjoint administratif	2020	01/10/2020	non		Création
	Gens du voyage			1	Médiateur	Rédacteur	2019	19/12/2019	oui	Vacant	CDD 1 an
DAD	service commun	1			Chef de service commun aménagement de l'espace public	Ingénieur	2020	29/06/2020	oui	Vacant	Création
				1	Technicien réseaux fibre	Technicien	2019	19/12/2019	oui	Vacant	Création
DGS	Direction	1			DGA politique de l'habitat, ville, GDV	Attaché	2020	01/10/2020	oui		Création
	Direction			1	Assistante DGA politique de l'habitat	Adjoint administratif	2020	01/10/2020	oui		Création
	Direction	1			Chef de projet coordonnateur sports nature aménagement numérique	Attaché	2020	01/10/2020	non		Création
	Direction	1			Directeur général des services	Administrateur/ingénieur	2020	26/11/2020	non		
DEA	Patrimoine			1	Assistante du service patrimoine	Adjoint administratif	2020	29/06/2020	oui	Doublon poste	Création
Déchets				1	Ambassadeur prévention tri	Adjoint technique	2019	19/12/2019	oui	Vacant	Création
Tourisme		1			Chargé de mission stratégie touristique (3 ans)	Attaché	2019	25/04/2019	oui	Vacant	Création
Prospective	Direction	1			Directeur	Ingénieur	2020	26/11/2020	non		Transformation de poste
<b>TOTAL</b>		<b>18,24</b>	<b>7</b>	<b>5,44</b>	<b>5,8</b>						

**Le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération**  
Ronan KERDRAON